

## PRINCIPALES SOURCES LITTÉRAIRES

### Auteurs grecs

Cassius Dion, *Histoire romaine*, LI (trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1991), LIII (trad. M. Bellissime et Fr. Hurllet, Paris, CUF, 2018), LII et LIV à LXIII, E. Cary, éd., Londres, Loeb, 1954-1955.

Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs* I (trad. P. Savinel, Paris, Éditions de Minuit, 1976) et II-III (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980).

Plutarque, *Vies de Galba et d'Othon* (trad. R. Flacelière et É. Chambry, Paris, CUF, 1979).

Strabon, *Géographie*, livres III-IV (trad. F. Lasserre, Paris, CUF, 1966) et XVII (trad. B. Laudenbach, Paris, CUF, 2014).

### Auteurs latins

Auguste, *Res gestae diui Augusti* (trad. J. Scheid, Paris, Paris, CUF, 2007).

Florus, *Oeuvres*, II (trad. P. Jal, Paris, CUF, 1967).

Frontin, *Stratagèmes* (trad. P. Laederich, Paris, Economica, 1999).

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, V (trad. J. Desanges, Paris, CUF, 1980).

Suétone, *Vies d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron* (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931).

Tacite, *Annales* (trad. P. Wuilleumier revue par J. Hellegouarc'h et H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1990-1994).

Tacite, *Histoires* (trad. H. Le Bonniec et P. Wuilleumier, Paris, CUF, 1987-1992).

Tacite, *Vie d'Agricola* (trad. E. de Saint-Denis, Paris, CUF, 1942).

Velleius Paterculus, *Histoire romaine* (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982).

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux

A. K. Bowman, E. Champlin et A. Lintott, *The Cambridge Ancient History, X : The Augustan Empire, 43 B.C.-A.D. 69*, 2<sup>e</sup> éd., Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Cl. Briand-Ponsart et Frédéric Hurllet, *L'Empire romain d'Auguste à Domitien*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd., Collection Cursus, 2016.

M. Christol, P. Cosme, Fr. Hurllet et J.-M. Roddaz, *Histoire romaine, II : D'Auguste à Constantin*, Paris, Fayard, 2021.

P. Cosme, *Les empereurs romains*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd., Collection Quadrige, 2016.

J.-M. David, *La République romaine de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium (218-31)* Paris, Seuil, collection Points, 2000.

P. Faure, N. Tran et C. Virilouvet, *Rome, cité universelle de César à Caracalla, 70 av. J.-C.-212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018.

F. Jacques et J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, 1: *Les structures de l'Empire romain*, Paris, PUF, Collection Nouvelle Clio, 2<sup>e</sup> éd., 1992.

J. Le Gall et M. Le Glay, *L'Empire romain, 1: le Haut-Empire de la bataille d'Actium à la mort de Sévère Alexandre (31 av. - 235 ap. J.-C.)*, Paris, PUF, Collection Peuples et civilisations, 1987.

Y. Le Bohec, *Naissance, vie et mort de l'Empire romain de la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère jusqu'au V<sup>e</sup> siècle de notre ère*, Paris, Picard, 2012.

Cl. Lepelley, éd., *Rome et l'Intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. - 260 ap. J.-C. 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, PUF, Collection Nouvelle Clio, 1998.

### Ouvrages spécialisés

G. Alföldy, *Histoire sociale de Rome*, trad. É. Évrard, Paris, Picard, 1991.

J.-M. André, *Le siècle d'Auguste*, Paris, Payot, 1974.

Cl. Auliard, *Victoires et triomphes à Rome. Droit et réalités sous la République*, Besançon, 2001.

Fr. Baratte, *Histoire de l'art antique : l'Art romain*, Paris, collection Manuels de l'École du Louvre, 1996.

J.-L. Bastien, *Le triomphe romain et son utilisation politique à Rome aux trois derniers siècles de la République*, Rome, CEFR-392, 2007.

M. Beard, J. North et S. Price, *Religions de Rome* (trad. M. et J.-L. Cadoux), Paris, Picard, 2006.

N. Belayche, éd., *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, PUR, 2001.

S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. – début du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, PUF, 2005.

A. Bérenger, *Le métier de gouverneur dans l'Empire romain : de César à Dioclétien*, Paris, De Boccard, 2014.

Y. Berthelet, *Gouverner avec les dieux. Autorité, auspices et pouvoir, sous la République romaine et sous Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

Cl. Briand-Ponsart et Chr. Hugoniot, *L'Afrique romaine de l'Atlantique à la Tripolitaine (146 av. J.-C.-533 ap. J.-C.)*, Paris, Armand Colin, Collection U, 2005.

C. Bustany et N. Géroutet, *Rome, maîtrise de l'espace, maîtrise du pouvoir. De César aux Antonins*, Paris, Seli Arslan, 2001.

N. de Chaisemartin, *Rome. Paysage urbain et idéologie. Des Scipions à Hadrien (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Paris, Armand Colin, collection U, 2003.

- A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- F. Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, trad. R. Hanoune, Paris, Hachette, 1994.
- I. Cogitore, *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, BEFAR-313, 2002.
- M. Coltelloni-Trannoy et Y. Le Bohec, éd., *La guerre dans l'Afrique romaine sous le Haut-Empire*, Éditions du CTHS, Paris, 2014.
- P. Cosme, *L'année des quatre empereurs*, Paris, Fayard, 2012.
- P. Cosme, *L'armée romaine (VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.- V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 2021.
- P. Cosme, « Les *Res gestae diui Augusti* : une autobiographie d'Auguste ? », dans P. Monnet et J.-Cl. Schmitt, éd., *Autobiographies souveraines*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 33-46.
- Chr. Delaplace et J. France, *Histoire des Gaules : VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 5<sup>e</sup> éd., Collection Cursus, 2016.
- S. Demougin, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens*, Rome, CEFR-108, 1988.
- S. Demougin, H. Devijver, et M.-T. Raepsaet-Charlier, éd., *L'ordre équestre, histoire d'une aristocratie, (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Rome, CEFR-257, 1999.
- E. Deniaux, éd. *Rome. Images du pouvoir, pouvoir des images*, Caen, 2001.
- W. Eck, *Augustus und seine Zeit*, Munich, Beck, 1998.
- W. Eck, *La romanisation de la Germanie* (trad. Chr. Frateantonio, O. Smirnova et J.-Cl. Lacam), Paris, Errance, 2007.
- R. Etienne, *Le siècle d'Auguste*, Paris, Armand Colin, Collection U<sup>2</sup>, 3<sup>e</sup> éd., 2014.
- J.-L. Ferrary, « À propos des pouvoirs d'Auguste », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 12, 2001, p. 101-154.
- J. France, *Quadragesima Galliarum. L'Organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'empire romain (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Rome, CEFR-278, 2001.
- J. France, *Tribut*, Paris, Les Belles Lettres,
- A. Frascchetti, *Rome et le prince* (trad. V. Jolivet), Paris, Belin, 1994.
- K. Galinsky, éd., *The Cambridge Companion to the Age of Augustus*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- P. Garnsey, *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain. Réactions aux risques et aux crises*, trad. I. Rozenbaum, Paris, Les Belles Lettres, 1996.
- A. Giardina, éd., *L'homme romain*, Paris, Seuil, 1992.
- A. Grandazzi, *Urbs. Histoire de la ville de Rome, des origines à la mort d'Auguste*, Paris, Perrin, 2017.
- P. Grimal, *Le siècle d'Auguste*, Paris, PUF, Collection Que Sais-je?, n° 676, 6<sup>e</sup> éd., 1985.
- P. Gros, *L'architecture romaine. 1. Les monuments publics*, Paris, Picard, 1996.
- P. Gros, *L'architecture romaine. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard, 2001.
- J.-P. Guilhembet, « Les résidences aristocratiques de Rome, du milieu du I<sup>er</sup> siècle avant n. è. A la fin des Antonins », *Pallas*, 55, 2001, p. 215-241.
- M. Hadas-Lebel, *Rome, la Judée et les Juifs*, Paris, Picard, 2009.
- V. Hollard, *Le rituel du vote. Les assemblées du peuple romain*, Paris, CNRS, 2010.
- M. Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, 6<sup>e</sup> éd., 1997.
- Fr. Hurllet, « Les auspices d'Octavien Auguste », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 12, 2001, p. 155-180.
- Fr. Hurllet, *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère De la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, CEFR n° 227, 1997.
- Fr. Hurllet, *Le prince et le proconsul*, Bordeaux, Ausonius, 2006.
- Fr. Hurllet et B. Minéo, éd., *Le Principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, Rennes, PUR, 2009.
- L. Keppie, *The Making of the Roman Army from Republic to Empire*, Londres, Routledge, 1998.
- P. Laederich, *Les limites de l'empire. Les stratégies de l'impérialisme romain dans l'oeuvre de Tacite*, Paris, Économica, 2001.
- Y. Le Bohec, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Picard, 4<sup>e</sup> éd. mise à jour, 2018.
- S. Lefèbre, *L'administration de l'Empire romain : d'Auguste à Dioclétien*, Paris, Armand Colin, Collection Cursus, 2011.
- P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Bordeaux, 1982.
- P. Le Roux, *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Paris, Seuil, Collection Points, 1998.
- P. Le Roux, *La péninsule Ibérique aux époques romaines (fin du III<sup>e</sup> s. av. n. è. - début du VI<sup>e</sup> s. de notre è.)*, Paris, Armand Colin, Collection U, 2010.
- R. MacMullen, *La romanisation à l'époque d'Auguste*, trad. F. Regnot, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- J.-P. Martin, *Les provinces romaines d'Europe centrale et occidentale 31 av; J.-C.- 235 ap. J.-C.*, 2 vol., Paris, SEDES, 1990-1991.
- A.-Cl. Michel, *La cour sous l'empereur Claude : les enjeux d'un lieu de pouvoir*, Rennes, PUR, 2015.
- F. Millar, *The Emperor in the Roman World (31 BC-AD 337)*, Londres, Duckworth, 2<sup>e</sup> éd., 1992.
- F. Millar et E. Segal, *Caesar Augustus. Seven Aspects*, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- Cl. Moatti, *Archives et partage de la terre dans le monde romain (II<sup>e</sup> siècle avant - I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*, Rome, CEFR n° 173, 1993.

- Cl. Nicolet, *Censeurs et publicains. Économie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris, Fayard, 2000.
- Cl. Nicolet, *L'Inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988.
- Cl. Nicolet, éd., *Des ordres à Rome*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.
- Cl. Nicolet, *Rendre à César. Économie et société dans la Rome antique*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1988.
- H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960.
- H.-G. Pflaum, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, Paris, Klincksieck, 1940.
- H.-G. Pflaum, *Les procureurs équestres sous le haut-Empire romain*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1950.
- Ch. Piétri, éd., *L'Urbs: espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Rome, CEFR-98, 1987.
- D. Porte, *Dictionnaire du siècle d'Auguste. Auguste mot à mot*, Paris, Honoré Champion, 2017.
- K.A. Raaflaub et M. Toher, éd., *Between Republic and Empire. Interpretation of Augustus and his Principate*, Berkeley, University of California Press, 1990.
- M. Reddé, éd., *L'armée romaine en Gaule*, Paris, Errance, 1996.
- M. Reddé, *Les frontières de l'Empire romain (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-5<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*, Paris, Archéologie nouvelle, 2014.
- M. Reddé, *Mare nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'empire romain*, Rome, BEFAR-260, 1986.
- M. Reddé, R. Brulet, R. Fellmann, J. K. Haalebos et S. von Schnurbein, éd., *L'architecture de la Gaule romaine. Les fortifications militaires*, Bordeaux, Ausonius, 2006.
- Religions et Histoire*, Hors-série n° 7 : *Auguste et la religion romaine*, 2012.
- Y. Rivière, *Les délateurs sous l'Empire romain*, Rome, BEFAR-311, 2002.
- Y. Rivière, éd., *Des réformes augustéennes*, Rome, CEFR-458, 2012.
- Fr. Rohr Vio, *Le voci del dissensio. Ottaviano Augusto e i suoi oppositori*, Padoue, 2000.
- A. Rousselle, éd., *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'antiquité*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1995.
- R. Sablayrolles, *Libertinus miles. Les cohortes de vigiles*, Rome, CEFR-224, 1996.
- R. Sablayrolles, « La rue, le pouvoir et le soldat : la garnison urbaine à Rome de César à Pertinax », *Pallas*, 55, 2001, p. 127-153.
- M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique. IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, Fayard, 2001.
- M. Sartre, *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C.-235 après J.-C.)*, (31 av. J.-C.- 235 ap. J.-C.), Paris, Seuil, 1991.
- G. Sauron, « Les enjeux idéologiques de la révolution ornementale à l'époque augustéenne », *Pallas*, 55 : *La Ville de Rome sous le Haut-Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, 2001, p. 91-105.
- G. Sauron, *L'histoire végétalisée. Ornement et politique à Rome*, Paris, Picard, 2000.
- G. Sauron, *Quis deum ? L'expression plastique des idéologies politiques et religieuses à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Rome, BEFAR n° 285, 1994.
- J. Scheid, *Les Frères Arvales. Recrutement et origine sociale sous les empereurs Julio-Claudiens*, Paris, 1975.
- J. Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, Albin Michel, 2<sup>e</sup> éd., 2001.
- J. Scheid, *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin, collection Cursus, 1998.
- R. Syme, *The Augustan Aristocracy*, Oxford, Clarendon Press, 1986.
- R. Syme, *La Révolution romaine* (trad. R. Stuveras), Paris, Gallimard, collection Tel, 1967.
- M. Tarpin, *Roma fortunata*, Gollion, collection in folio, 2001.
- M. Tarpin, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, CEFR n° 299, 2002.
- P. Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1976.
- C. Virlouvet, *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, CEFR-87, 1985.
- C. Virlouvet, *Tessera frumentaria. Les procédures de la distribution du blé public à Rome*, Rome, BEFAR-286, 1995.
- Z. Yavetz, *La plèbe et le prince : foule et vie politique sous le haut-empire romain*, Paris, 1984.
- P. Zanker, *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich, Beck, 1987.

### Biographies

- J.-N. Castorio, *Caligula*, Paris, Ellipses, 2017.
- Cl. Chillet, *De l'Étrurie à Rome : Mécène et la fondation de l'Empire*, Rome, BEFAR-373, 2016.
- E. Cizek, *Néron*, Paris, Fayard, 1982.
- P. Cosme, *Auguste*, Paris, Perrin, 2005 (réédition poche, collection tempus, Paris, 2009).
- J. F. Drinkwater, *Nero. Emperor and Court*, Cambridge, 2019.
- A. Frascchetti, *Augusto*, Rome, Laterza, 1998.
- M. T. Griffin, *Néron ou la fin d'une dynastie* (trad. A. D'Hautcourt), Gollion, collection in folio, 2002.
- P. Grimal, *Sénèque ou la conscience de l'Empire*, Paris, Fayard, 1991.
- Fr. Hurllet, *Auguste*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Ph. Le Doze, *Mécène, ombres et flamboyances*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.
- B. Levick, *Claude* (trad. I. Cogitore), Gollion, collection in folio, 2002.
- B. Levick, *Tiberius, the Politician*, Londres, Routledge, 1999.

- B. Levick, *Vespasien* (trad. Fr. Landuyt), Gollion, Infolio, 2002.  
 E. Lyasse, *Tibère*, Paris, Tallandier, 2011.  
 J.-P. Néraudau, *Auguste. La brique et le marbre*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.  
 D. Nony, *Caligula*, Paris, Fayard, 1986.  
 Y. Rivière, *Germanicus. Prince romain, 15 av. J.-C. - 19 apr. J.-C.*, Paris, Perrin, 2016.  
 J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, BEFAR, n° 253, 1984.  
 P. Southern, *Augustus*, Londres et New-York, 1998.  
 R. Turcan, *Tibère*, Paris, Les Belles Lettres, 2017.

## CHRONOLOGIE

- 2 septembre 31 av. J.-C. : bataille d'Actium. Défaite de Marc Antoine et de Cléopâtre.  
 1<sup>er</sup> août 30 av. J.-C. : prise d'Alexandrie.  
 13-15 août 29 av. J.-C. : célébration du triple triomphe d'Octavien.  
 28 av. J.-C. : sixième consulat d'Octave avec Agrippa comme collègue. Déposition des pouvoirs triumviraux d'Octavien et abolition des actes illégaux du régime triumviral Recensement et *lectio senatus*. Octavien, *princeps senatus*. Début de la construction du mausolée du Champ de Mars.  
 9 octobre 28 av. J.-C. : dédicace du temple d'Apollon sur le Palatin.  
 1<sup>er</sup> janvier 27 av. J.-C. : septième consulat d'Auguste et troisième consulat d'Agrippa.  
 13 janvier 27 av. J.-C. : restitution de la République au Sénat et au peuple par Octavien.  
 15 ou 16 janvier 27 av. J.-C. : partage des provinces entre Octavien qui reçoit un *imperium* pour dix ans et le Sénat.  
 16 janvier 27 av. J.-C. : le Sénat décerne à Octavien le surnom d'Auguste.  
 27-25 av. J.-C. : séjour d'Auguste en Gaule et dans la péninsule Ibérique.  
 26 av. J.-C. : Marcus Valerius Messala Corvinus, éphémère préfet de la Ville pendant la campagne d'Auguste contre les Astures et les Cantabres.  
 25 av. J.-C. : mariage de Marcellus, fils d'Octavie avec Julie, fille d'Auguste et de Scribonia.  
 Début 23 av. J.-C. : maladie d'Auguste.  
 Juin 23 av. J.-C. : abdication du consulat attribution de la puissance tribunitienne à Auguste.  
 Septembre ou octobre 23 av. J.-C. : mort de Marcellus.  
 Hiver 23-22 av. J.-C. : après avoir refusé la dictature et le consulat, Auguste reçoit la *cura annonae*.  
 22 av. J.-C. ? : procès de Marcus Primus et conspiration de Caepio et Murena.  
 22-19 av. J.-C. : séjour d'Auguste et de Livie en Orient.  
 12 octobre et 15 décembre 19 av. J.-C. : fondation et dédicace de l'autel de la Fortune du Retour.  
 21 av. J.-C. : mariage d'Agrippa et de Julie.  
 20 av. J.-C. : restitution des enseignes romaines par les Parthes.  
 18 av. J.-C. : attribution de la puissance tribunitienne à Agrippa et *lectio senatus*.  
 17 av. J.-C. : adoption de Caius et Lucius César par Auguste.  
 16 av. J.-C. : défaite de Lollius en Gaule et intervention d'Auguste. Titus Statilius Taurus, préfet de la Ville.  
 Entre 16 et 13 ? : conspiration de Cinna.  
 15 av. J.-C. : campagne de Tibère et de Drusus en Rhétie.  
 4 juillet 13 av. J.-C. : retour à Rome. Renouvellement pour cinq ans des pouvoirs d'Auguste et d'Agrippa.  
 12 av. J.-C. : mort de Lépide et d'Agrippa.  
 6 mars 12 av. J.-C. : élection d'Auguste au grand pontificat. Réorganisation du culte des Lares des carrefours à Rome.  
 12 av. J.-C. : début des campagnes de Drusus en Germanie et de Tibère en Pannonie.  
 11 av. J.-C. : mariage de Tibère et de Julie. Mort d'Octavie.  
 30 janvier 9 av. J.-C. : dédicace de l'Autel de la Paix Auguste sur le Champ de Mars.  
 Octobre-décembre 9 : mort de Drusus en Germanie.  
 9 av. J.-C. : le mois *Sextilis* prend le nom d'Auguste.  
 8 av. J.-C. : renouvellement des pouvoirs d'Auguste pour dix ans et mort de Mécène.  
 8-7 av. J.-C. : campagnes de Tibère en Germanie.  
 6 av. J.-C. : Tibère reçoit la puissance tribunitienne. Retraite de Tibère à Rhodes.  
 5 février 2 av. J.-C. : Auguste reçoit le titre de Père de la Patrie.  
 1<sup>er</sup> août 2 av. J.-C. : inauguration du Forum d'Auguste et dédicace du temple de Mars Vengeur.  
 2 av. J.-C. : bannissement de Julie et nomination des deux premiers préfets du prétoire.  
 2 ap. J.-C. : retour de Tibère à Rome.  
 20 août 2 ap. J.-C. : mort de Lucius César à Marseille.  
 21 février 4 : mort de Caius César à Lymira.  
 26-27 juin 4 : adoption de Germanicus par Tibère et de Tibère par Auguste qui adopte également Agrippa le Posthume. Tibère reçoit un *imperium* et la puissance tribunitienne.  
 5 : Loi *Valeria Cornelia* créant les centuries destinatrices.  
 6 : début du soulèvement de la Pannonie. Campagnes de Tibère  
 6 : création de l'impôt sur les successions, de l'*aerarium militare* et des sept cohortes de vigiles.  
 7 : bannissement d'Agrippa le Posthume.  
 7-8 : création de la préfecture de l'annone.

8 : bannissement de Julie, petite-fille d'Auguste et d'Ovide.  
9 : défaite de Varus en Germanie. Campagnes de Tibère. Loi *Pappia Poppaea*.  
3 avril 13 : rédaction de la dernière version du testament d'Auguste.  
13 : création d'une commission de vingt sénateurs.  
Mai 14 : achèvement de la rédaction des *Hauts faits du divin Auguste*.  
19 août 14 : mort d'Auguste à Nole.  
17 septembre 14 ap. J.-C. : divinisation d'Auguste par le Sénat. Avènement de Tibère.  
Septembre 14 : mutineries des légions sur le Danube et sur le Rhin.  
10 mars 15 : Tibère, grand pontife.  
14-16 : campagnes de Germanicus en Germanie.  
Été 16 : victoire de Germanicus à Idistaviso.  
Printemps 17 : rappel de Germanicus, qui célèbre son triomphe à Rome.  
17-24 : campagnes de Drusus le Jeune en Illyrie.  
17-24 : révoltes de Tacfarinas en Afrique.  
18-19 : mission de Germanicus en Orient.  
10 octobre 19 : mort de Germanicus à Antioche.  
10 décembre 20 : condamnation de Pison père.  
21 : révoltes en Gaule.  
14 septembre 23 : mort de Drusus le Jeune.  
27 : installation de Tibère à Capri.  
29 : mort de Livie. Condamnation d'Agrippine l'Ancienne, veuve de Germanicus, et de ses deux premiers fils.  
30 : mort du fils aîné de Germanicus et d'Agrippine l'Ancienne.  
Octobre 31 : condamnation et exécution du préfet du prétoire Séjan.  
33 : mort d'Agrippine l'Ancienne et de son fils cadet.  
17 mars 37 : mort de Tibère et avènement de Caligula, son petit-neveu.  
Mai 37 : mort d'Antonia la Cadette.  
21 septembre 37 : Caligula, père de la patrie.  
Fin 37 : exécution de Tiberius Gemellus, fils de Drusus le Jeune.  
15 décembre 37 : naissance de Néron, fils d'Agrippine la Jeune, sœur de Caligula, et de Cn. Domitius Ahenobarbus.  
38 : mort et divinisation de Drusilla, sœur de Caligula. Disgrâce du préfet du prétoire Macron.  
39-40 : séjour de Caligula en Gaule et en Germanie. Répression du complot de Gétulicus.  
24 janvier 41 : assassinat de Caligula et avènement de Claude, son oncle. Naissance de son fils, le futur Britannicus.  
Exil de Sénèque. Hérode-Agrippa I<sup>er</sup>, roi de Judée.  
42 : révolte de Camillus Scribonianus en Dalmatie.  
43 : début de la conquête de la Bretagne. Annexion de la Lycie.  
44 : triomphe de Claude. Mort d'Hérode-Agrippa I<sup>er</sup> et annexion de la Judée.  
45-46 : annexion de la Thrace.  
47 : condamnation de Valerius Asiaticus. Rappel de Corbulon de Germanie.  
47-48 : censure de Claude.  
48 : exécution de Messaline, épouse de Claude.  
49 : mariage de Claude avec Agrippine la Jeune. Rappel de Sénèque.  
50 : adoption de Néron par Claude.  
51 : Afranius Burrus, préfet du prétoire. Disette de blé à Rome.  
53 : mariage de Néron avec Octavie, fille de Claude.  
54 : mort de Claude et avènement de Néron. Campagne de Corbulon en Arménie.  
55 : mort de Britannicus.  
58 : rejet par le Sénat du projet de réforme fiscale de Néron. Conquête de l'Arménie par Corbulon.  
59 : assassinat d'Agrippine la Jeune et Juvénale de Néron. Tigrane V, roi d'Arménie.  
60 : révolte de Boudicca en Bretagne.  
61 : reconquête de l'Arménie par le roi des rois parthe Vologèse aux dépens de Tigrane V.  
62 : mort de Burrus, retraite de Sénèque, mariage de Néron avec Poppée, assassinat d'Octavie et victoire parthe sur Caesennius Pactus à Randeia.  
63 : fin de la guerre parthique et de la révolte de la Bretagne.  
64 : incendie de Rome.  
65 : conspiration de Pison. Suicide de Sénèque.  
66 : Tiridate, frère de Vologèse investi à Rome roi d'Arménie par Néron, qui part ensuite pour la Grèce. Début de la révolte de la Judée.  
67 : suicide de Corbulon et libération de la Grèce par Néron.  
Mars 68 : triomphe artistique de Néron à Rome et révolte de Vindex en Gaule.  
11 juin 68 : suicide de Néron.  
2 janvier 69 : proclamation de Vitellius à Cologne.  
15 janvier 69 : proclamation d'Othon à Rome et assassinat de Galba.  
14 avril 69 : bataille de Bédriac.  
15 avril 69 : suicide d'Othon.

1<sup>er</sup> juillet 69 : proclamation de Vespasien à Alexandrie par le préfet d'Égypte Tiberius Julius Alexander.  
18 juillet 69 : entrée de Vitellius à Rome.  
24-25 octobre 69 : bataille de Crémone.  
19 décembre 69 : incendie du Capitole.  
21 décembre 69 : mort de Vitellius.  
Fin décembre 69 : *lex de imperio Vespasiani*.  
Avril-septembre : siège de Jérusalem.

1<sup>er</sup> octobre 70 : arrivée de Vespasien à Rome.  
Octobre 70 : fin de la révolte de Civilis.  
Juin 71 : triomphe de Vespasien et de Titus sur la Judée.  
1<sup>er</sup> juillet 71 : Titus, nommé préfet du prétoire, reçoit la puissance tribunicienne et un *imperium* proconsulaire.  
73-74 : censure de Vespasien et de Titus.  
74 : début de la conquête des Champs Décumates.  
3 mai 74 : prise de Massada.  
75 : dédicace du temple de la Paix.  
75 : condamnation à mort de C. Helvidius Priscus.  
77-84 : Campagnes d'Agriola en Bretagne.  
79 : conspiration d'Alienus Caecina et d'Eprius Marcellus.  
23 juin 79 : Mort de Vespasien et avènement de Titus.  
24 octobre 79 ? : éruption du Vésuve.  
80 : incendie de Rome.  
80 : inauguration du Colisée.  
13 septembre 81 : Mort de Titus et avènement de Domitien.  
83 : triomphe de Domitien sur les Chattes.  
85 : Domitien, censeur perpétuel.  
85 : campagne de Domitien contre les Daces.  
6-12 juin 86 : triomphe de Domitien sur les Daces et Jeux Capitolins.

### Quelques unités de poids et de mesures à Rome.

1 **aureus** d'or vaut 25 deniers d'argent.

1 **denier** d'argent vaut 4 sesterces (unité de compte).

1 **sesterce** vaut 4 as de bronze.

→ A l'époque augustéenne, le salaire quotidien d'un manœuvre sur un chantier oscille entre 2,5 et 4 sesterces par jour ; le cens équestre s'élève à 400 000 sesterces.

Un **mille** représente 1480 mètres.

Un **modius** (boisseau) représente 8,75 litres.

Un **pied** représente 296 millimètres.

Une **livre** représente 327 grammes.

# UN NOUVEAU RÉGIME POUR METTRE FIN AUX GUERRES CIVILES

## Préface des *Annales* (I, 1-2) de Tacite

(trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990)

La ville de Rome eut au commencement des rois ; L. Brutus établit la liberté et le consulat. Des dictatures étaient assumées pour un temps ; le pouvoir décemviral ne dura pas plus de deux ans et le pouvoir consulaire des tribuns militaires ne s'exerça pas longtemps. La domination de Cinna, celle de Sylla ne furent pas longues et le pouvoir de Pompée et de Crassus passa vite à César, les armes de Lépide et d'Antoine à Auguste, qui reçut sous son pouvoir de commandement le monde, las des discordes civiles, avec le titre de prince.

Cependant les succès et les revers du peuple romain d'autrefois ont été racontés par d'illustres écrivains ; il ne manqua pas de beaux talents pour parler de l'époque d'Auguste, jusqu'à ce qu'ils en soient détournés par le développement de l'adulation. L'histoire de Tibère et de Caius, de Claude et de Néron a été falsifiée de leur vivant par la crainte, et par des haines neuves après qu'ils eurent été tués. D'où mon projet de dire quelques mots à propos d'Auguste, et de parler de ses derniers moments, puis de raconter le principat de Tibère et le reste, sans colère et sans zèle partisan, passions dont les motifs sont loin de moi.

Après que, avec la mort violente de Brutus et Cassius, il n'y avait plus d'armée de la république, et que Pompée eut été écrasé près de la Sicile, la mise à l'écart de Lépide et le suicide d'Antoine ne laissèrent que César comme chef du parti julien : ayant abdiqué ses pouvoirs de triumvir, se présentant comme consul et se contentant de la puissance tribunicienne pour protéger la plèbe, quand il eut séduit les soldats par des dons, le peuple par l'annonce, tous par la douceur de la paix, il devient peu à peu plus puissant, il tire à lui les attributions du sénat, des magistrats, des lois ; personne ne s'y opposait, puisque les plus acharnés étaient tombés en bataille rangée ou au cours de la proscription, et les nobles survivants voyaient leur prééminence accrue par des richesses et des honneurs en fonction de leur empressement à la servitude ; grandis par le nouveau pouvoir, ils préférèrent la sécurité de la situation présente aux périls de l'ancienne. Les provinces ne s'opposaient pas non plus au nouvel état de choses : elles avaient de la méfiance pour le pouvoir du Sénat et du peuple à cause des rivalités des puissants et de la cupidité des magistrats, et ne trouvaient qu'un faible secours dans des lois qui étaient ébranlées par la violence, la brigues et l'argent.

## Après la bataille d'Actium : Octavien à Alexandrie

**Cassius Dion, *Histoire romaine*, L1, 15-18** (trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1991)

**15** Tels furent ces personnages<sup>1</sup> et telle fut leur mort. Parmi leurs enfants, Antyllus, quoique fiancé à la fille d'Octavien et réfugié dans le monument dédié au père de celui-ci et que Cléopâtre avait fait construire, fut aussitôt égorgé. Quant à Césarion, il fut arrêté en route, alors qu'il fuyait vers l'Éthiopie, et fut tué. Cléopâtre fut mariée à Juba, fils de Juba. À ce prince qui avait été élevé en Italie et avait fait campagne à ses côtés, Octavien donna cette jeune fille et le royaume de ses ancêtres ; pour leur plaisir, il épargna aussi Alexandre et Ptolémée. À ses nièces, qu'Octavie avait eues d'Antoine et qu'elle avait élevées, il attribua des biens pris sur la fortune de leur père. En ce qui concerne Iullus, fils d'Antoine et de Fulvie, Octavien ordonna aux affranchis de ce dernier de lui donner tout de suite tout ce que, conformément aux lois, ils ne devaient lui laisser qu'à leur mort. **16** En outre, parmi ceux qui avaient jusqu'alors servi les intérêts d'Antoine, il châtia les uns et pardonna aux autres, soit pour des motifs personnels, soit pour plaire à ses amis. Comme on trouva à la cour d'Antoine de nombreux enfants de princes et de rois, élevés là, les uns en otages, les autres par simple arrogance, Octavien en renvoya certains chez eux, en maria d'autres entre eux et en garda d'autres encore auprès de lui. J'omettrai de parler de beaucoup d'entre eux et ne mentionnerai que deux par leur nom : de son plein gré, Octavien rendit Iotape au roi mède qui s'était réfugié auprès de lui après sa défaite. Mais il ne renvoya pas auprès d'Artaxès ses frères, bien que celui-ci l'eût demandé, parce qu'il avait fait périr les Romains restés en Arménie. Telles furent les mesures prises à l'égard des autres peuples. En ce qui concerne en revanche les Égyptiens et les Alexandrins, il les épargna tous de sorte qu'il n'en fit périr aucun. À la vérité, il ne voulut pas commettre d'acte irréparable à l'égard d'un peuple si nombreux et susceptible d'être très utile aux Romains en de multiples circonstances. Il donna comme prétexte à sa clémence le dieu Sérapis, leur fondateur Alexandre et en troisième lieu leur concitoyen Aréius, son maître et son ami. Il prononça en grec, pour qu'ils le comprissent, le discours dans lequel il leur accorda son pardon. Il vit ensuite le corps d'Alexandre et le toucha même, de sorte que, dit-on, une partie du nez fut brisée. Mais il n'alla pas voir le corps de Ptolémée, malgré le vif désir des Alexandrins de les lui montrer, disant : « J'ai désiré voir un roi et non des morts ». C'est pour la même raison qu'il ne voulut pas aller voir Apis, disant qu'il avait l'habitude de se prosterner devant des dieux et non devant des bœufs. **17** Il rendit ensuite l'Égypte tribulaire et en confia le gouvernement à Cornelius Gallus. En raison des nombreux habitants aussi bien des villes que des campagnes, du caractère facile et léger de leurs mœurs, du fait qu'ils approvisionnaient les Romains en blé et enfin de leurs richesses, non seulement il n'osa pas confier le pays à un sénateur, mais encore il ne permit à aucun sénateur d'y séjourner sans son autorisation nominale. Il ne permit pas non plus aux Égyptiens d'être sénateurs romains. Pour les autres cités, il décida pour chacune d'une façon différente, mais en ce qui concerne les Alexandrins, il décida qu'ils seraient administrés sans bouleute, condamnant sans doute leur tempérament révolutionnaire. Parmi les règlements institués alors pour leur administration, certains sont en

---

<sup>1</sup> Antoine et Cléopâtre.

vigueur encore aujourd'hui ; cependant des Alexandrins siègent à la boulè aussi bien à Alexandrie, à partir du règne de Sévère, qu'au Sénat à Rome où certains d'entre eux furent inscrits pour la première fois sous le règne d'Antonin, fils de Sévère. C'est ainsi que l'Égypte fut asservie. Tous les Égyptiens qui résistèrent quelque temps furent soumis, comme d'ailleurs la divinité le leur avait très clairement prédit. Il plut en effet non seulement de l'eau là où il n'était jamais tombé une goutte, mais encore du sang. En même temps que ces pluies tombaient des nuages, on vit apparaître des armes. Ailleurs retentirent des roulements de tambours et des coups de cymbales ainsi que des sons de flûtes et de trompettes. Un serpent gigantesque se montra soudain et siffla avec une force prodigieuse. On vit pendant ce temps des comètes et des fantômes apparurent. Les statues s'assombrirent, Apis mugit sur un ton plaintif et se mit à pleurer. Tels furent les événements. On trouva dans le palais beaucoup de richesses. Cléopâtre en effet, en enlevant pour ainsi dire toutes les offrandes, même des temples les plus sacrés, avait augmenté le butin des Romains en leur évitant toute souillure personnelle. Beaucoup d'argent fut ramassé auprès de ceux que l'on avait accusés d'un délit. En outre, tous les autres auxquels on ne pouvait rien reprocher de particulier se virent réclamer les deux tiers de leurs biens. Sur cet argent, tous les soldats obtinrent ce qui leur était encore dû et ceux qui étaient encore avec Octavien reçurent en plus deux cent cinquante drachmes à condition de ne pas piller la ville. Tout fut rendu à ceux qui avaient fait quelque prêt. Ceux d'entre les sénateurs et les chevaliers qui avaient pris part à la guerre reçurent de très grosses sommes. Pour tout dire l'Empire romain en fut enrichi et ses temples embellis. **18** Après avoir fait ce dont je viens de parler, Octavien fonda là également une cité à l'emplacement de la bataille, lui donna le même nom et lui accorda les mêmes jeux qu'à celle qu'il avait fondée précédemment. Il fit aussi curer certains canaux, en fit creuser d'autres nouveaux et organisa tout ce qui avait besoin de l'être. Puis, par la Syrie, il gagna la province d'Asie où il passa l'hiver, réglant les unes après les autres les affaires des peuples soumis et en même temps celles des Parthes. En effet, à la suite de dissensions chez ces derniers, un certain Tiridate s'était révolté contre Phraates. Auparavant, tant que les Antoniens, même après la bataille navale, avaient résisté, Octavien ne s'était attaché à aucun adversaire en particulier, alors qu'ils demandaient son alliance, mais il ne leur avait rien répondu sinon qu'il en délibérerait ultérieurement. Il avait prétexté qu'il était en train de s'occuper de l'Égypte, mais voulait en fait qu'ils s'épuisassent pendant ce temps en se combattant l'un l'autre. En revanche, lorsqu'Antoine mourut et que les deux adversaires, Tiridate, vaincu, s'enfuit en Syrie et Phraates, vainqueur, envoya des ambassadeurs, Octavien négocia amicalement avec eux et, sans promettre à Tiridate de l'aider, lui permit de séjourner en Syrie ; il reçut en outre de lui en remerciement un des fils de Phraates qu'il emmena à Rome et garda en otage.

## Les pouvoirs d'Auguste

### Honneurs de 29

**Cassius Dion, LI, 20** (trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1991)

César étant consul pour la cinquième fois avec Sextus Apuleius, tous ses actes furent ratifiés par serment le 1er janvier ; puis, quand arrivèrent les lettres relatives aux Parthes, on établit qu'il serait inscrit dans les hymnes à côté des dieux, qu'une tribu serait de son nom appelée Julia, que dans toutes les réunions il porterait la couronne triomphale, que les sénateurs qui avaient vaincu avec lui l'accompagneraient en laticlave pour former son cortège, que le jour de son entrée dans Rome serait célébré par des sacrifices du peuple entier et à jamais regardé comme sacré, enfin qu'il élirait des prêtres hors nombre tant et toutes fois qu'il lui plairait ; transmis par lui, ce droit d'élection fut désormais appliqué avec si peu de mesure qu'il n'y a plus aucune nécessité pour moi de mentionner exactement le nombre des prêtres. César donc accepta ces honneurs à l'exception de quelques-uns ; quant à la proposition, selon laquelle tous les citoyens en corps, iraient à sa rencontre, il demanda expressément qu'elle ne fût pas suivie d'effet. Une joie cependant surpassa celle que lui causèrent tous les décrets ; on ferma les portes de Janus, en signe que toutes les guerres étaient finies, et on prit l'augure du salut, car on l'avait jusqu'alors abandonné pour les motifs que j'ai dits. En effet, il y avait encore en armes les Trévires qui avaient entraîné les Celtes dans leur mouvement, les Cantabres les Vaccéens et les Astures ; ceux-ci furent soumis par Statilius Taurus, ceux-là par Nonius Gallus : néanmoins des troubles fréquents éclataient successivement chez chacun de ces peuples, Mais, comme ils n'eurent aucune grave conséquence, on ne crut pas être alors en guerre, et, pour ma part, je n'ai à raconter rien de remarquable à ce sujet.

### Le triomphe d'Octavien Cassius Dion, LI, 21-22

(trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1991)

**21 1** Pendant l'été, Octavien alla en Grèce et en Italie. Quand il entra dans la Ville, tous firent, comme cela a été dit, des sacrifices, y compris le consul Valerius Potitus. Car Octavien fut encore consul cette année-là comme les deux précédentes, mais Potitus succéda à Sextus. **2** Potitus fit donc publiquement et en personne une supplication d'action de grâces au nom du peuple et du Sénat pour l'arrivée d'Octavien, ce qui ne s'était jamais produit auparavant pour personne d'autre. Ensuite Octavien félicita ses lieutenants et les honora comme c'était la coutume. **3** Agrippa, entre autres distinctions, se vit gratifier spécialement d'un étendard bleu sombre en l'honneur de sa victoire navale. Les soldats reçurent des dons. Au peuple, Octavien distribua cent drachmes par tête, d'abord aux hommes adultes, ensuite aux enfants à cause de son neveu Marcellus. **4** En outre, comme Octavien refusa l'or coronaire offert par les cités d'Italie et rendit tout ce qu'il devait lui-même à certains sans exiger ce que d'autres lui devaient, ainsi

que nous l'avons dit, les Romains oublièrent toutes leurs épreuves et virent avec plaisir son triomphe comme si tous les vaincus étaient des étrangers. **5** Une si grande quantité d'argent circula dans la ville que les biens renchérirent et que les intérêts que l'on payait auparavant volontiers une drachme passèrent au tiers d'une drachme. Le premier jour, Octavien célébra sa victoire contre les Pannoniens et les Dalmates, sur les Iapyges et leurs voisins, sur certains Germains et certains Gaulois. **6** Caius Carrinas avait en effet vaincu les Morins et d'autres peuples qui s'étaient soulevés avec eux et repoussé les Suèves qui avaient traversé le Rhin pour faire la guerre. C'est pourquoi, il célébra lui aussi ce triomphe, bien que son père eût été tué par Sylla et que lui-même eût été autrefois, avec les autres qui se trouvaient dans la même situation que lui, empêché d'exercer une magistrature. Mais Octavien le célébra aussi puisque l'attribution de la victoire lui revenait en tant que chef suprême. **7** Ces victoires furent donc fêtées le premier jour. Le deuxième, ce fut la victoire navale d'Actium et le troisième, la soumission de l'Égypte. Les processions furent rehaussées par le butin égyptien - tant de richesses avaient été amassées qu'elles suffirent pour toutes - mais c'est la célébration du triomphe sur l'Égypte qui fut la plus somptueuse et la plus majestueuse. **8** On y transporta notamment Cléopâtre représentée sur un lit dans l'attitude qu'elle avait au moment de sa mort, de sorte qu'on la vit elle aussi, en quelque sorte, avec les autres prisonniers et ses enfants Alexandre Hélios et Cléopâtre Séléne, dans le cortège triomphal. **9** Puis Octavien entra à leur suite triomphalement et accomplit tous les rites selon la coutume, mais laissa son collègue au consulat et les autres magistrats le suivre avec les autres sénateurs qui avaient participé à la victoire, contrairement à l'usage établi. Car l'usage était que les uns marchassent en tête et que les autres suivissent. **22 1** Ces fêtes terminées, Octavien consacra l'*Atrium Minervae*, appelé le *Chalcidicum*, et la *Curia Julia* qui fut construite en l'honneur de son père. Il y fit dresser la statue de la Vicoire qui existe encore maintenant, montrant, à ce qu'il semble, qu'il détenait encore son pouvoir. **2** Elle appartenait aux Tarentins et, transportée de chez eux à Rome, fut installée dans le Sénat et ornée du butin égyptien. Ce fut le cas aussi pour le temple du Divus Julius qui avait été consacré à ce moment-là. **3** Car une grande partie de ce butin y fut placée et d'autres dépouilles furent consacrées à Jupiter Capitolin, à Junon et à Minerve après que toutes les offrandes dont on pensait qu'elles leur avaient été consacrées auparavant ou qui l'étaient encore eurent été détruites alors par décrets, comme si elles avaient été souillées. Ainsi Cléopâtre, bien que vaincue et captive, fut néanmoins glorifiée par le fait que ses ornements sont consacrés dans nos sanctuaires et qu'on l'a elle-même représentée en or dans le temple de Vénus. **4** À la consécration du temple du Divus Julius, il y eut des jeux de toutes sortes. Les fils des patriciens montèrent à cheval pour le « jeu troyen », des hommes de même rang luttèrent sur des chevaux de selle, des biges et des quadriges, et un certain Quintus Vitellius, sénateur, combattit comme gladiateur. **5** On mit à mort des bêtes sauvages et domestiques en grand nombre, notamment un rhinocéros et un hippopotame, animaux qu'on vit à Rome pour la première fois. Beaucoup de gens ont décrit et beaucoup plus encore ont vu ce qu'est un hippopotame. En ce qui concerne le rhinocéros en revanche, il ressemble par bien des côtés à un éléphant, mais il possède une corne sur le nez ; c'est de là qu'il tire son nom. **6** Outre la présentation de ces animaux, on vit des Daces et des Suèves combattre en masse les uns contre les autres. Ces derniers sont des Germains, les premiers sont en quelque sorte des Scythes. Les Suèves habitent, pour être plus précis - car beaucoup s'arrogent le nom de Suèves - au-delà du Rhin, les Daces de part et d'autre du Danube. **7** Mais ceux qui sont établis de ce côté-ci du fleuve, près d territoire des Triballes, font partie de la Mésie et sont appelés Mésiens, sauf par leurs plus proches voisins ; les autres, qui résident de l'autre côté du Danube, prirent le nom de Daces, qu'ils soient Gètes ou Thraces, issus de la race des Daces qui habita autrefois le Rhodope. **8** Or ces Daces avaient auparavant envoyé à Octavien une délégation, mais, comme ils n'avaient rien obtenu de ce qu'ils demandaient, ils s'étaient tournés vers Antoine. Ils ne lui furent cependant pas d'une grande utilité à cause de leurs révoltes intestines et c'est à la suite de cela que certains d'entre eux, faits prisonniers, furent opposés aux Suèves. **9** L'ensemble du spectacle dura un grand nombre de jours comme on pouvait s'y attendre et il n'y eut aucune interruption, malgré une maladie d'Octavien : même pendant son absence, il fut organisé par d'autres. Durant ces journées, les sénateurs offrirent des banquets, un jour chacun, dans le vestibule de leur maison ; je ne sais ce qui les poussa à agir ainsi, car la tradition n'en dit rien.

### **Le partage des provinces avec le Sénat : Cassius Dion, *Histoire romaine*, LIII, 12-16**

(trad. M. Bellissime et Fr. Hurler, Paris, CUF, 2018)

**12** Il consolida donc son pouvoir (*hegemonia*) avec l'accord du Sénat et du peuple grâce à ce procédé, mais voulut dans le même temps donner l'impression qu'il respectait les principes républicains : c'est pourquoi il se chargea d'administrer et de protéger l'ensemble des affaires publiques - tâche qui, selon lui, requerrait de l'attention -, mais refusa d'assumer le gouvernement de l'ensemble des provinces et de gouverner sans limite de temps dans ses provinces. Sous prétexte qu'elles étaient pacifiées et pacifiques, il restitua donc les provinces qui avaient le moins de valeur, mais il conserva les provinces les plus importantes, sous prétexte que la situation y était instable et dangereuse - à cause de la présence d'ennemis aux frontières ou ne raison d'un très fort risque de révolte : il prétendait vouloir que le Sénat profitât sans crainte des plus beaux aspects du pouvoir, tandis qu'il se chargeait, lui, des situations fatigantes et dangereuses, mais ce n'était en réalité qu'un prétexte pour priver les sénateurs d'armes et de batailles et être le seul à contrôler les armes et l'entretien des soldats. Voilà pourquoi une loi attribua au peuple et au Sénat l'Afrique, la Numidie, l'Asie, la Grèce avec l'Épire, la Dalmatie, la Macédoine, la Sicile, la Crète avec la partie de la Libye autour de Cyrène, la Bithynie avec le Pont voisin, la Sardaigne et enfin la Bétique, tandis que revinrent à César les autres provinces espagnoles - la Tarraconaise et la Lusitanie - et toutes les Gaules, la Narbonnaise, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique, avec les populations belges et les populations venues de la frontière... Ces provinces, ainsi que la Coelé-Syrie et la Phénicie, la Cilicie, Chypre et l'Égypte, furent le lot de César - à cette époque : car, par la suite, il rendit Chypre et la Narbonnaise au peuple, et reçut, lui, en échange, la

Dalmatie. D'autres provinces encore changèrent ensuite de main, comme le montrera la suite de mon récit, mais j'ai choisi cet ordre-là pour faire la liste des provinces parce qu'elles constituent aujourd'hui des provinces distinctes, même si elles ont été à l'origine, et pendant longtemps, gouvernées par groupes de deux ou trois. Si je n'ai pas mentionné les autres provinces, c'est que les unes ont été acquises ultérieurement et que les autres, quand bien même elles étaient déjà soumises à cette époque, n'étaient pas encore gouvernées par les Romains : soit elles conservaient leur autonomie, soit elles étaient rattachées à des royaumes. Parmi elles, celles qui s'ajoutèrent ensuite à l'Empire romain revinrent au souverain régnant.

**13** Voilà comment furent réparties les provinces ; mais comme César voulait encore moins laisser penser aux sénateurs qu'il songeait en quoi que ce soit au pouvoir monarchique, il accepta de gouverner ses provinces pour dix ans seulement : il promit, en effet, de les soumettre dans ce laps de temps et, avec la témérité de la jeunesse, il assura aux sénateurs que si la conquête était plus rapide, il leur rendrait ces provinces plus rapidement aussi. À la suite de cela, il indiqua d'abord que seuls des sénateurs seraient nommés gouverneurs, et ce quel que fût le statut de la province, sauf en Égypte (c'est la seule province où, pour la raison dont j'ai parlé, il nomma le chevalier déjà nommé), puis il donna les ordres suivants : dans le cas des provinces du peuple, les charges de gouverneur seraient des charges annuelles, attribuées par tirage au sort – si ce n'est que les sénateurs mariés ou pères de famille nombreuse se voyaient reconnaître un privilège –, les gouverneurs entreraient en fonction après une séance sénatoriale publique... et prendraient tous le titre de proconsul – que ce soient les deux consuls sortis de charge ou bien les anciens préteurs... Concernant ses provinces d'autre part, il prit les dispositions suivantes : il choisirait lui-même les gouverneurs qui porteraient le titre de légat propréteur d'Auguste, même si c'étaient d'anciens consuls... Donc, il fit appeler propréteurs les gouverneurs qui dépendaient de lui, décida qu'ils pourraient rester en charge plus d'une année s'il le jugeait bon et qu'ils auraient le droit de porter la tenue militaire, ainsi que le glaive pour ceux qui avaient le droit de condamner même les soldats...

**14** ...Du côté du Sénat, l'empereur attribua, par une décision spécifique, les provinces d'Afrique et d'Asie aux anciens consuls et toutes les autres provinces aux anciens préteurs et, par une décision générale applicable à tous, il interdit à tout homme qui aurait exercé une charge à Rome moins de cinq ans auparavant de participer au tirage au sort d'une province...

**15** Voilà donc pour les provinces du peuple ; dans les autres provinces, celles que l'on appelle provinces impériales et où stationne plus d'une légion de citoyens, c'est l'empereur lui-même qui choisit ceux à qui il délèguera son pouvoir, d'anciens préteurs généralement, mais déjà d'anciens questeurs aussi ou des hommes ayant exercé une magistrature intermédiaire... Il choisit aussi les procurateurs (c'est ainsi que nous appelons les hommes qui collectent l'argent public et qui paient les dépenses qu'on leur a attribuées), parmi les chevaliers et même parmi les affranchis, pour l'ensemble des provinces, les siennes comme celles du peuple, sauf dans les cas où ce sont les proconsuls qui se chargent de percevoir les taxes de leur province. Il donne certaines instructions aux procurateurs, proconsuls et propréteurs afin qu'ils partent avec des ordres bien définis : cette pratique date bien de cette époque, de même que la décision de rémunérer ces magistrats et les autres... Ce salaire n'est pas le même pour tous ; il a été, au contraire, calculé en fonction des besoins de chacun, et, du moins pour les procurateurs, c'est la somme allouée qui détermine le nom de leur échelon. Pour ce qui est des instructions données aux magistrats, une loi leur interdisait, à tous sans exception, de faire des levées et d'exiger des impôts supplémentaires, sauf si cela avait été voté par le Sénat ou ordonné par l'empereur, et leur prescrivait de quitter leur province dès l'arrivée de leur successeur et de ne pas mettre plus de trois mois pour rentrer à Rome.

**16** On administra l'empire ainsi à cette époque, en théorie du moins, car, en réalité, César, seul, allait avoir un pouvoir absolu parce qu'il était maître des finances (en apparence, les fonds publics étaient séparés des siens, mais en fait lui seul décidait de leur utilisation) et qu'il avait le contrôle de l'armée. Ce qui est sûr, c'est que César, au bout de dix ans, obtint, à la suite d'un vote, cinq années supplémentaires puis encore cinq ans, suivis de dix ans : en enchaînant les périodes décennales il régna donc toute sa vie... César, lui, fut donc couvert d'honneurs, d'abord d'une part quand on discuta de son rejet du pouvoir monarchique et du partage des provinces. Un vote lui accorda, en effet, à cette date, le droit de planter des lauriers devant sa demeure impériale et de suspendre la couronne de chêne au-dessus de ses portes pour avoir à chaque fois triomphé de ses ennemis et assuré le salut de ses concitoyens... D'autre part, une fois que ce fut fait, le Sénat et le peuple attribuèrent aussi à César le titre d'« Auguste ». Comme les sénateurs, en effet, voulaient lui donner un nom qui lui fût vraiment propre, mais qu'ils ne s'entendaient pas sur leurs propositions et sur leur choix, César, qui, au début souhaitait vivement se faire appeler Romulus, y renonça pourtant (quand il vit combien on le soupçonnait alors de convoiter le pouvoir monarchique) et se fit appeler « Auguste », comme s'il était, d'une certaine façon, plus qu'humain. En effet, toutes les choses les plus estimées et les plus sacrées sont dites « augustes ».

## **Guerre et paix sous le Principat d'Auguste**

**Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 88-92 (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982)**

**88** Pendant que César mettait fin aux guerres d'Actium et d'Alexandrie, un jeune homme dont les dons physiques étaient supérieurs aux capacités intellectuelles, M. Lépide, fils de ce Lépide qui avait été triumvir pour la réorganisation de l'État, et de Iunia, sœur de Brutus, avait formé le projet d'assassiner César dès son retour à Rome. La charge de l'ordre public dans Rome était confiée à C. Mécène, un chevalier, mais d'une illustre famille ; quand les circonstances exigeaient sa vigilance, il savait se priver de sommeil, veillant à tout et prêt à agir ; mais sitôt qu'il pouvait relâcher quelque peu ses activités, il se laissait aller à une oisiveté et à une molle indolence qui dépassaient presque celles d'une femme. Il était non moins cher à César qu'Agrippa, mais il en reçut moins d'honneur – car il vécut presque satisfait de l'angusticlave - ; il aurait pu viser plus haut, mais il n'eut pas d'aussi grandes ambitions.

Tout en simulant la plus totale tranquillité, il épia les menées de ce jeune homme irréflecti et, avec une étonnante rapidité, sans apporter de trouble à rien, ni à personne, il mit la main sur Lépide, éteignit une nouvelle et épouvantable guerre civile qui allait se rallumer ; Lépide paya le juste châtement de ses mauvais desseins. On pourrait comparer à la femme d'Antistius dont il a été précédemment question l'épouse de Lépide, Servilia, qui, en avalant des charbons ardents, mérita de vivre toujours dans la mémoire des hommes. **89** Par quel concours de foule, par quel enthousiasme de gens de toute condition, de tout âge, de tout ordre César a été accueilli à son retour en Italie et à Rome, quelle a été la magnificence de ses triomphes, des spectacles qu'il a donnés, cela ne pourrait même pas être convenablement exprimé dans un ouvrage de dimensions normales, à plus forte raison dans un abrégé tel que le mien. Rien de ce que les hommes peuvent demander aux dieux, rien de ce que les dieux peuvent fournir aux hommes, rien de ce qui peut être souhaité, rien de ce qui peut être accompli avec un plein succès qu'Auguste, après son retour à Rome, n'ait réalisé pour l'État, le peuple romain et le monde entier. Les guerres civiles furent terminées au bout de vingt ans, les guerres extérieures s'éteignirent, la paix fut rétablie, la fureur des armes partout s'apaisa ; on rendit aux lois leur force, aux tribunaux leur autorité, au Sénat sa majesté, les pouvoirs des magistrats retrouvèrent leurs limites originelles : toutefois aux huit préteurs on en ajouta deux. On rétablit également l'antique structure de l'État ; les champs retrouvèrent les cultures, la religion sa dignité, les hommes la sécurité, chacun la possession assurée de ses biens. On amenda avantageusement certaines lois, on en vota de salutaires ; la liste des sénateurs fut revue sans dureté, mais non sans rigueur. Les plus hauts personnages, ceux qui avaient obtenu les triomphes et les plus hautes magistratures, furent incités par les exhortations du prince à embellir la Ville. Malgré sa résistance énergique et répétée, tout ce que César put obtenir fut de ne pas exercer sans discontinuer le consulat au-delà du onzième ; pour ce qui est de la dictature, il la repoussa avec autant d'obstination que le peuple en mettait à la lui déférer. Les guerres menées sous son commandement, la paix apportée par ses victoires au monde entier, tant d'exploits accomplis à l'extérieur et à l'intérieur de l'Italie épuisent d'avance l'écrivain qui songerait à consacrer à ce seul ouvrage la totalité de sa vie. Pour nous, nous souvenant de ce que nous avons déclaré, nous avons placé sous les yeux et proposé à l'attention du lecteur une vue d'ensemble de son principat. **90** Les guerres civiles étant, comme nous l'avons précédemment dit, définitivement enterrées, et les membres de l'État reprenant des forces, reprit aussi de la force tout ce qu'une si longue série de guerres avait déchiré. La Dalmatie, rebelle depuis deux cent vingt ans fut pacifiée et dut reconnaître définitivement la domination romaine. Les Alpes, abondamment peuplées de tribus farouches et sauvages, furent totalement domptées. Les Espagnes furent, tantôt par César en personne, tantôt par Agrippa que l'amitié du prince avait élevé jusqu'à un troisième consulat et à la participation au pouvoir tribunicien, pacifiées après des guerres nombreuses et à l'issue incertaine. Depuis que, sous le consulat de Scipion et de Sempronius Longus, la première année de la seconde guerre punique, il y a de cela deux cent cinquante ans, les Romains avaient envoyé dans ces provinces des armées sous le commandement de Cn. Scipion, l'oncle paternel de l'Africain, on y avait combattu pendant deux cents ans en versant beaucoup de sang de part et d'autre ; on y perdit des généraux et des armées du peuple romain, souvent avec déshonneur et même parfois l'Empire romain y fut mis en danger. Ce sont en effet ces provinces qui anéantirent des Scipions ; ce sont elles qui mirent à rude épreuve nos ancêtres par la guerre humiliante menée pendant vingt ans sous le commandement de Viriathè ; ce sont elles qui firent chanceler le peuple romain par la panique provoquée par la guerre de Numance ; c'est dans ces provinces que furent conclu le honteux traité de Q. Pompée et celui, plus honteux encore, de Mancinus qu'abrogea le Sénat en livrant ignominieusement un général. Cette terre dévora tant de généraux, anciens consuls ou anciens préteurs, elle porta si haut grâce à ses armes, du temps de nos pères, la puissance de Sertorius que, pendant cinq cents ans, on ne put décider lesquels des Espagnols ou des Romains avaient la supériorité militaire et lequel des deux peuples devrait obéir à l'autre. Donc, ces provinces si étendues, si peuplées, si sauvages, César Auguste les mena, il y a environ cinquante ans, à une paix si grande qu'elles, qui n'avaient jamais cessé d'être en proie aux guerres les plus violentes, virent sous l'administration de C. Antistius, puis de P. Silius et de tous leurs successeurs disparaître même les plus simples brigandages. **91** Pendant la pacification de l'Occident, les enseignes romaines dont s'étaient emparés Orodès, lors du désastre de Crassus, puis son fils Prahate lorsqu'il repoussa Antoine, furent renvoyées d'Orient par le roi des Parthes à Auguste. Car tel est le surnom que, sur la proposition de Plancus, l'unanimité du Sénat et du peuple romain a accordé à ce grand homme. Il y en avait pourtant à qui une situation aussi heureuse était odieuse. L. Murena et Fannius Caepio, deux hommes aux personnalités fort opposées – car, sans ce forfait, Murena eût pu passer pour un homme de bien, alors que, même avant cela, Caepio était un vaurien – avaient conçu le dessein d'assassiner César ; ils furent écrasés sous le poids de l'autorité publique et ce qu'ils avaient voulu faire par le recours à la violence, ils le subirent par l'application de la loi. Peu après, Egnatius Rufus, qui en toutes choses ressemblait davantage à un gladiateur qu'à un sénateur, s'était au cours de son édilité acquis une popularité que, jour après jour, il avait accrue en faisant éteindre les incendies par ses propres esclaves, si bien que, immédiatement après son édilité, il exerça la préture et qu'il osa même briguer le consulat ; submergé comme il l'était par la conscience de ses infamies et de ses crimes, et sa situation de fortune étant dans un aussi grand désordre que son esprit, il rassembla des individus de tout espèce et décida de tuer César afin que, ne pouvant vivre si celui-ci vivait, il mourût après l'avoir supprimé. Car ainsi va la nature humaine : chacun préfère mourir en entraînant la ruine générale plutôt que d'être écrasé par la sienne propre et d'être moins remarqué tout en subissant le même sort. Et il ne réussit pas plus que ses prédécesseurs à garder le secret de son complot ; enfermé dans une prison avec les complices de son crime, il y trouva une mort tout à fait digne de sa vie. **92** Ne négligeons pas de mentionner l'acte exemplaire d'un homme éminent qui fut consul à peu près à cette époque, C. Sentius Saturninus. César était absent, occupé à réorganiser l'Asie et l'Orient et, par sa présence, il apportait au monde entier les bienfaits de sa paix. C'est alors que Sentius, qui se trouvait par hasard seul consul en l'absence de César et avait déjà fait preuve d'une rigueur à l'ancienne et d'une extrême fermeté, à l'image de la conduite et de la rigueur des consuls d'autrefois, avait démasqué les malversations

des publicains, puni leur cupidité et fait rentrer dans le trésor l'argent de l'État, c'est alors, dis-je, que, présidant les comices, il se montra vraiment un consul : car il interdit à ceux qui briguaient la questure et qu'il jugea indignes de faire acte de candidature et, comme ils persistaient à le faire, il les menaça d'exercer contre eux son pouvoir consulaire s'ils descendaient au Champ de Mars.

### **Le culte impérial provincial des Trois Gaules à l'autel du Confluent**

#### **1°) Tite Live, *Periochae*, CXXXIX**

« Le sanctuaire dédié en commun par tous les Gaulois à César Auguste s'élève devant cette ville [*Lugdunum*-Lyon], au confluent des fleuves. S'y trouvent un autel remarquable portant inscription des peuples – au nombre de soixante –, les images de chacun d'eux, ainsi qu'un grand bois sacré (...). [II] fut consacré par le nouveau *sacerdos*, l'Éduen Caius Julius Vercondaridubnos ».

#### **2°) Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2**

« La ville même de *Lugdunum*, bâtie au pied d'une colline au confluent de l'Arar et du Rhône appartient aux Romains. De toutes les villes, c'est elle qui a la plus forte population après Narbonne. Elle sert, en effet, de place de commerce, et les gouverneurs romains y battent monnaie d'or et d'argent. Le sanctuaire dédié par l'ensemble des peuples gaulois à César Auguste s'élève devant la ville à la jonction même des deux fleuves. Il comporte un autel considérable, orné d'une inscription énumérant soixante peuples et de statues de chacun de ces peuples (et une très grande enceinte ?). »

#### **3°) *ILTG*, 217**

Inscription de Lyon (début du règne de Tibère) :

« Pour le salut] de Tibère César Auguste, Caius Julius Rufus, fils de Caius, prêtre de Rome et d'Auguste, [et ... C(aius) Iulius ?] (fils et petit fils de Caius ?) de la cité des Santons, ont fait faire à leurs frais l'amphithéâtre [avec son] podium. »



*L'autel sur le revers d'un sesterce d'Auguste frappé à Lyon en 12-14 ap. J.-C.  
(RIC 245, source : CoinArchives.com)*



*Les vestiges actuels de l'amphithéâtre du sanctuaire fédéral (état du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)  
(source : [www.archeologie.lyon.fr](http://www.archeologie.lyon.fr))*

### **Les funérailles d'Auguste Tacite, *Annales*, I, 8**

(trad. P. Wuilleumier revue par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990)

**8 1** La première séance du sénat fut, selon sa volonté, entièrement consacrée aux dispositions suprêmes concernant Auguste, dont le testament, apporté par les vierges de Vesta, désignait Tibère et Livie comme héritiers ; Livie était adoptée dans la famille Julia et prenait le nom d'*Augusta* ; en seconde ligne, il avait inscrit ses petits-fils et arrière-petits-fils, en troisième rang, les premiers personnages de l'État ; la plupart lui étaient odieux, mais il usait de

jactance et cherchait la gloire auprès de la postérité. Ses legs ne dépassaient pas le niveau d'un simple citoyen, si ce n'est qu'il donna au peuple et à la plèbe quarante-trois millions cinq cent mille sesterces, à chaque soldat des cohortes prétoriennes mille, < aux cohortes urbaines cinq cents, > aux légionnaires et aux cohortes de citoyens romains trois cents par tête. **3** Puis on délibéra sur les honneurs funèbres ; parmi les plus insignes, le passage du cortège par la porte triomphale fut proposé par Gallus Asinius, le défilé de pancartes portant les titres des lois qu'il avait promulguées et les noms des peuples qu'il avait vaincus, par L. Arruntius. **4** Messala Valerius suggérait en outre de renouveler tous les ans le serment fait à Tibère ; comme Tibère lui demandait s'il avait été chargé par lui d'émettre cette opinion, il répondit qu'il l'avait fait spontanément et que, dans les affaires qui concernaient l'État, il ne prendrait conseil que de lui-même, au risque de déplaire : c'était la seule manifestation de flatterie qui restât disponible ! **5** Par acclamation, les sénateurs demandent à porter le corps au bûcher sur leurs épaules. César consentit avec une réserve hautaine, et il avertit le peuple par un édit de ne pas troubler les funérailles comme il l'avait fait jadis par excès de zèle pour celles du divin Jules, en voulant qu'Auguste fût brûlé au forum plutôt qu'au Champ de Mars, fixé pour sa dernière demeure. **6** Le jour des obsèques, les soldats se tinrent en armes comme pour prêter main forte, sous la risée de ceux qui avaient vu eux-mêmes ou connu par leurs pères cette journée d'une servitude encore fraîche et d'une liberté revendiquée sans succès, où le meurtre du dictateur César paraissait aux uns un forfait abominable, aux autres un exploit magnifique ; maintenant un prince âgé, à la fin d'une longue domination, ayant même pourvu à la puissance de ses héritiers en vue de leur mainmise sur l'État, devait être apparemment protégé par la troupe pour avoir des funérailles paisibles!

### **Suétone, *Auguste*, 100-101 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)**

**100** Mais on imposa des bornes à ces honneurs ; il eut deux oraisons funèbres, - la première prononcée par Tibère devant le temple du divin Jules, la seconde, par Drusus, le fils de Tibère, du haut de l'ancienne tribune aux harangues -, puis les sénateurs le portèrent sur leurs épaules au Champ de Mars, où il fut brûlé. Il se trouva encore un ancien préteur pour jurer qu'il avait vu son fantôme monter au ciel après la crémation. Les principaux membres de l'ordre équestre, en tunique, sans ceinture et pieds nus, recueillirent ses restes et les déposèrent dans le Mausolée : Auguste avait fait construire ce tombeau entre la voie Flaminienne et la rive du Tibre, pendant son sixième consulat, et, dès cette époque, il avait ouvert au public les bosquets et les promenades dont il était entouré. **101** Auguste avait fait son testament sous le consulat de L. Plancus et de C. Silius, trois jours avant les nones d'avril, un an et quatre mois avant sa mort ; il était écrit sur deux cahiers, en partie de sa propre main, en partie par ses affranchis Polybe et Hilarion, et avait été déposé chez les Vestales, qui le produisirent alors, ainsi que trois rouleaux (de parchemin), également cachetés. Tous ces documents furent ouverts et lus au Sénat. Auguste désigna comme héritiers, au premier degré : Tibère, pour la moitié plus un sixième, Livie, pour l'autre tiers, avec obligation pour eux de porter son nom ; au deuxième : Drusus, fils de Tibère, pour un tiers, Germanicus et ses trois enfants du sexe masculin, pour les deux autres tiers ; au troisième degré : des parents et des amis en grand nombre. Il légua au peuple romain quarante millions de sesterces, aux tribus, trois millions cinq cent mille, aux prétoriens, mille sesterces par tête, à chaque homme des cohortes urbaines, cinq cents, à chaque légionnaire, trois cents ; cette somme, il prescrivit de la payer comptant, car il l'avait toujours tenue en réserve dans sa cassette. Il fit d'autres legs d'importance variable, certains n'excédant pas vingt mille sesterces ; il fixa pour les payer un délai d'une année, en s'excusant sur la médiocrité de sa fortune personnelle et en déclarant qu'il ne reviendrait pas plus de cent cinquante millions de sesterces à ses héritiers, car, écrivait-il, si dans les vingt dernières années les testaments de ses amis lui avaient apporté quatre milliards de sesterces, il les avait presque entièrement dépensés pour l'État, comme ses deux patrimoines et ses autres héritages. En ce qui concerne les deux Julies, sa fille et sa petite-fille, il interdit qu'elles fussent après leur mort transportées dans son tombeau. Quant aux trois rouleaux (de parchemin), ils contenaient, l'un, des ordres relatifs à ses funérailles, le second, le résumé de l'œuvre qu'il avait accomplie, résumé qu'il demandait de graver sur des tables de bronze, à placer devant son Mausolée ; le troisième, un état de situation de tout l'Empire, mentionnant combien il y avait de soldats sous les enseignes, sur l'ensemble du territoire, combien il y avait d'argent dans le trésor, dans les caisses impériales, et ce qui restait des revenus publics. Auguste ajouta également les noms de ses affranchis et de ses esclaves, auxquels on pouvait réclamer des comptes.

### **Cassius Dion, *LVI*, 33 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)**

Quatre volumes furent en outre apportés et lus par Drusus. Dans le premier, Auguste avait consigné les prescriptions relatives à ses funérailles ; dans le second, le résumé de sa vie qu'il voulait qu'on gravât sur des plaques d'airain placées devant son sanctuaire. Dans le troisième était contenu l'état des armées, celui des revenus et des dépenses publiques, l'état des finances et autres instructions de ce genre utiles pour le gouvernement de l'empire ; le quatrième volume renfermait des recommandations à Tibère et au public.

## **UN EMPIRE SANS LIMITE**

### **Le monde romain vu par Strabon**

#### **Strabon, *Géographie*, XVII, 24-25 (trad. B. Laudenbach, Paris, CUF, 2014)**

**24** Telle est donc la disposition des différentes parties de notre monde habité. Mais comme ce sont les Romains qui en possèdent la part la meilleure et la mieux connue pour avoir surpassé tous les conquérants précédents dont nous avons mémoire, il convient de dire, même brièvement, encore un mot à leur sujet. Qu'à partir d'une unique ville, Rome, ils se sont emparés de toute l'Italie aussi bien par la guerre que par un exercice avisé du pouvoir, nous en

avons parlé, de même que du fait qu'après l'Italie ils ont exercé les mêmes qualités pour conquérir de proche en proche les contrées environnantes. Des trois continents qui existent, ils possèdent à peu près toute l'Europe, sauf la région au-delà de l'Istros et les territoires qui bordent l'océan entre le Rhin et le Tanaïs. De la Libye, toute la côte méditerranéenne est en leur pouvoir, le reste étant inhabitée ou bien habitée par des populations misérables et nomades. De même pour l'Asie, c'est aussi toute la côte méditerranéenne qui leur est soumise, si on ne tient pas compte des territoires des Achéens, des Zyges et des Hénioques qui vivent comme des brigands et des nomades sur une bande de terre étroite et aride ; quant à l'arrière-pays et à l'intérieur des terres, ils en possèdent une partie, le reste appartenant aux Parthes et aux barbares qui vivent au-delà, c'est-à-dire à l'est et au nord les Indiens, Bactriens et Scythes, puis les Arabes et Éthiopiens ; mais ils gagnent sans cesse du terrain sur ces peuples. De l'ensemble du territoire soumis aux Romains, une partie est gouvernée par des rois tandis qu'ils possèdent le reste sous le nom de « provinces » où ils envoient gouverneurs et collecteurs de tributs. Il existe aussi quelques cités libres, soit qu'elles aient nourri des relations d'amitié avec les Romains, soit que ces derniers les aient affranchies en marque d'honneur. Il y a aussi un certain nombre de dynastes, phylarques ou grands prêtres qui leur sont soumis mais qui vivent selon des coutumes ancestrales.

**25** Les limites des provinces ont évolué au cours du temps et elles suivent aujourd'hui l'ordre établi par César Auguste. En effet, lorsque la patrie l'investit de la primauté dans la puissance souveraine et qu'il fut institué à vie maître de décider de la guerre et de la paix, il partagea tout le territoire en deux parties, s'attribuant l'une à lui-même et l'autre au peuple ; c'est à lui que reviennent toutes les zones qui requièrent l'usage d'une protection militaire – c'est-à-dire les territoires des barbares et les régions voisines de peuples encore insoumis, ou bien les zones ingrates et difficiles à cultiver dépourvues de tout sauf de défenses naturelles qui incitent à la rébellion et à la désobéissance – tandis qu'au peuple revient tout le reste, c'est-à-dire les régions en paix que l'on peut gouverner facilement sans recourir aux armes. Il divisa chacune de ces parties en plusieurs provinces appelées les unes « provinces de César », les autres « provinces du peuple » ; dans les premières, César envoie des gouverneurs et des administrateurs, et divise les territoires tantôt d'une manière tantôt d'une autre en adaptant sa politique aux circonstances, tandis que dans les provinces du peuple celui-ci envoie des préteurs ou des consuls. Ces provinces sont aussi sujettes à différents types de division quand l'intérêt l'exige, mais dans son organisation originelle Auguste avait créé deux provinces consulaires : la Libye – c'est-à-dire toute la région soumise à Rome, hormis l'ancien royaume de Juba aujourd'hui gouverné par son fils Ptolémée – et l'Asie – soit la région qui se trouve en deçà de l'Halys et du Taurus, sauf les Galates et les peuples placés sous l'autorité d'Amyntas ou encore la Bithynie et la Propontide - ; et dix provinces prétoriennes ; en Europe et dans les îles attenantes, l'Ibérie dite Ultérieure – tout ce qui est compris autour du fleuve Bétis et de l'Anas -, la Narbonnaise en Gaule celtique, une troisième province formée de la Sardaigne avec la Corse, la Sicile en quatrième place, la cinquième et la sixième, à savoir la partie de l'Illyrie qui jouxte l'Épire, et la Macédoine, la septième constituée de l'Achaïe jusqu'à la Thessalie, l'Étolie, l'Acarnanie et quelques peuples d'Épire qui n'avaient pas été attribués à la Macédoine, la huitième formée de la Crète avec la Cyrénaïque, la neuvième Chypre et la dixième formée de la Bithynie avec la Propontide et quelques régions du Pont. Les autres provinces sont du domaine de César ; dans certaines d'entre elles, il envoie comme administrateurs des hommes de rang consulaire, dans d'autres des hommes de rang prétorien, et, dans d'autres encore, des membres de l'ordre équestre ; quant aux rois, princes et décarchies, ils ne relèvent et n'ont toujours relevé que de lui.

## **Les rois amis et alliés du Peuple romain Hérode et Auguste**

### **Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, I, 386-403**

(trad. P. Savinel, Paris, Éditions de Minuit, 1976)

**386** Mais bientôt, l'inquiétude prit Hérode au sujet de la situation générale : il était l'ami d'Antoine et c'était César qui avait vaincu à Actium. En fait, il inspirait plus de crainte qu'il n'en éprouvait : car César estimait qu'Antoine n'était pas encore perdu tant qu'Hérode restait son allié. **387** Le roi décida d'affronter le danger. Il s'embarqua pour Rhodes, où séjournait César, et l'aborda sans diadème, avec la tenue et le comportement d'un simple particulier ; mais il avait un air de fierté royale. Il ne dissimula rien de la vérité et s'exprima sans détours. « César, dit-il, j'ai été fait roi par Antoine, et c'est Antoine que j'ai servi en toute occasion, je le reconnais. Et je ne craindrais pas de dire que, si les Arabes ne m'en avaient empêché, tu m'aurais trouvé sans aucun doute en armes aux côtés d'Antoine, par gratitude pour lui. Et, même après sa défaite à Actium, je n'ai pas abandonné mon bienfaiteur. J'ai été pour lui le meilleur des conseillers, ne pouvant plus lui être utile comme allié : **388** je lui ai dit que la seule condition de son salut, après ses erreurs, c'était la mort de Cléopâtre ; que, s'il la faisait exécuter, je lui promettais de l'argent, des remparts pour sa sûreté, une armée et moi-même comme compagnon d'armes dans la guerre contre toi. **389** Mais ses oreilles étaient bouchées par sa passion pour Cléopâtre et par Dieu qui te réservait la victoire. J'ai été associé à la défaite d'Antoine et, à sa chute, j'ai déposé mon diadème. Je viens à toi en mettant mon espoir de salut dans ma loyauté et en comptant que tu examineras quel ami j'ai été et non pas de qui. » **390** À cela César répondit : « Ne crains rien et règne avec plus de sécurité qu'avant. Car tu mérites de commander à beaucoup d'hommes pour avoir si bien servi l'amitié. **391** Efforce-toi de garder ta fidélité à ceux que la chance a favorisés, car je conçois les plus flatteuses espérances de ta fierté. A coup sûr, Antoine a eu raison de croire Cléopâtre plutôt que toi ; car, c'est grâce à sa folie que nous t'avons gagné. D'ailleurs, d'après ce que m'écrit Quintus Didius, tu as pris l'initiative des bienfaits puisque tu lui as envoyé des renforts contre les gladiateurs. Pour le moment, je te confirme par décret ta royauté et je tâcherai de te donner ultérieurement d'autres preuves de ma bienveillance, pour que tu n'aies pas à regretter Antoine. » **393** Ayant ainsi témoigné au roi ses sentiments d'amitié et l'ayant ceint du diadème, il rendit publique sa

libéralité par un décret dans lequel il faisait un éloge ample et généreux d'Hérode. Après s'être rendu l'empereur propice par des présents, Hérode lui demanda la grâce d'Alexias, un ami d'Antoine qui était venu en suppliant. Mais la colère l'emporta chez César ; il adressa au protégé d'Hérode des reproches nombreux et accablants et refusa sa grâce. **394** Après quoi, César fit route vers l'Égypte par la Syrie et Hérode l'accueillit à cette occasion, pour la première fois, avec toute la magnificence royale. Il l'accompagna à cheval pendant qu'il passait la revue de ses troupes à Ptolémaïs, lui offrit un banquet, ainsi qu'à tous ses amis ; et, après, il distribua au reste de l'armée tout ce qu'il fallait pour festoyer. **395** Pour la traversée du désert jusqu'à Péluse, il eut soin de prévoir un abondant ravitaillement en eau, et de même pour le retour, et l'armée ne manqua d'aucune chose nécessaire. Aussi l'idée vint-elle à César lui-même et à ses soldats que le royaume d'Hérode était bien trop petit pour les services qu'il avait rendus. **396** C'est pourquoi quand César fut arrivé en Égypte, Cléopâtre et Antoine étant déjà morts, outre les honneurs qu'il conféra à Hérode, il annexa à son royaume les territoires dont Cléopâtre l'avait amputé, sans compter Gadara, Hippos et Samarie ; en outre, parmi les cités maritimes, Gaza, Anthédon, Joppé et la Tour de Straton ; **397** il lui fit aussi cadeau, comme gardes du corps, de quatre cents Gaulois antérieurement attachés à la personne de Cléopâtre. Et, ce qui le portait le plus à ces libéralités, c'était la noble fierté de celui qui en était l'objet. **398** Après la première actiade, il annexa au royaume d'Hérode la contrée appelée Trachonitide et celle, limitrophe, de Batanée ainsi que l'Auranitide, pour les raisons que voici : Zénodore, qui avait loué le domaine de Lysanias, ne cessait de lancer les brigands de Trachonitide sur Damas, dont les habitants se réfugièrent auprès du gouverneur de Syrie, Varron, en lui demandant de faire connaître leur détresse à César. Mis au courant de la situation, César envoya l'ordre d'anéantir les bandes de brigands. Varron monta donc une expédition, purgea la contrée de cette engeance et ôta à Zénodore la jouissance des lieux, que César par la suite donna à Hérode, afin qu'ils ne puissent plus servir de bases de départ aux brigands contre les habitants de Damas. **399** Lorsqu'il revint dix ans plus tard dans la province, il nomma Hérode procurateur général de Syrie, interdisant aux procurateurs de prendre une décision sans le consulter. À la mort de Zénodore, il attribua à Hérode tout le territoire compris entre la Trachonitide et la Galilée. Mais, de tout cela, ce qui comptait le plus pour Hérode, c'est que dans l'affection de César il venait tout de suite après Agrippa ; et dans celle d'Agrippa tout de suite après César. **400** Aussi atteignit-il à la plus grande prospérité ; sa noble fierté le porta toujours plus haut, et sa pensée élevée s'appliqua surtout à des œuvres de piété. **401** Ainsi la quinzième année de son règne, il restaura le Temple et, autour, il éleva un rempart englobant une surface deux fois plus grande que la précédente, engageant des dépenses impossibles à chiffrer, avec une magnificence qui ne peut être surpassée, comme en témoignaient les grands portiques entourant le Temple et la forteresse qui le flanquaient au nord. Les portiques, il les reconstruisit à partir des fondations, et la forteresse, il dépensa sans compter pour la restaurer ; elle était aussi belle qu'un palais. Il l'appela *Antonia*, en l'honneur d'Antoine. **402** Quant à son propre palais, il le construisit dans la ville haute ; il était composé de deux immenses et magnifiques bâtiments avec lesquels le Temple lui-même ne supportait absolument pas la comparaison. Il les appela du nom de ses amis, l'un le Césareum, l'autre l'Agrippéum. **403** D'ailleurs, il ne se contenta pas de fixer le souvenir et le nom de ses amis par des bâtiments : son zèle alla jusqu'à la création de cités entières. En Samarie, il construisit une cité entourée d'un magnifique rempart, d'une longueur de vingt stades ; il y installa six mille colons, auxquels il distribua une terre très riche. Au milieu de cette fondation, il fit bâtir un très grand temple, entouré d'un enclos sacré de trois demi-stades consacré à César. Il appela la ville Sébasté et accorda à ses habitants une constitution privilégiée.

### Les rois alliés de Bretagne

**Strabon, *Géographie*, IV, 5, 2-3 (trad. Fr. Lassere, Paris, CUF, 1966)**

La plus grande partie de l'île consiste en une étendue de plaine et de forêts, avec de nombreux cantons de collines. Elle produit du blé, du bétail, de l'or, de l'argent et du fer. Ces produits sont exportés, ainsi que des peaux, des esclaves et d'excellents chiens de chasse que les Celtes utilisent pour la guerre comme ils le font des races indigènes.

Le divin César a fait en tout deux descentes en Bretagne et il en est revenu très vite, sans y avoir effectué d'actions importantes ni s'être avancé bien loin vers l'intérieur de l'île, à cause de révoltes survenues entre temps en Celtique, soit chez les barbares, soit dans ses propres troupes, et parce qu'il avait perdu beaucoup de navires du fait de l'accroissement des flux et des reflux connexes à la pleine lune. Il y remporta cependant deux ou trois victoires sur les Bretons alors qu'il n'avait fait traverser le détroit qu'à deux légions de son armée, et il en ramena des otages, des esclaves et une quantité de butin de toute espèce. Mais, actuellement, certains de leurs souverains ont établi des relations d'amitié avec César Auguste par des ambassadeurs et des services obligeants, ils ont consacré des offrandes au Capitole et ils ont mis toute leur île plus ou moins à la disposition des Romains. Outre cela, ils acceptent si facilement de payer de lourdes taxes sur les marchandises qu'ils exportent en Celtique et sur celles qu'ils en importent – gourmettes et colliers d'ivoire, gemmes d'ambre jaune, ustensiles de verre et autres menus objets du même genre – qu'il n'est pas nécessaire d'installer la moindre garnison sur l'île, tandis qu'il faudrait au moins une légion entière et de la cavalerie pour lever des impôts chez eux, et la dépense nécessitée par l'entretien de la troupe atteindrait le même montant que le supplément de recette escompté, d'autant plus que les taxes sur les marchandises diminuent nécessairement quand on institue des impôts. On s'exposerait également à des dangers s'il fallait recourir à la force.

### *Guerres et conquêtes dans les Res gestae diui Augusti*

(trad. J. Scheid, Paris, CUF, 2007)

Titre

Copie présentée ci-dessous des hauts faits du divin Auguste, par lesquels il a soumis le monde entier à l'empire du Peuple romain, ainsi que les dépenses qu'il a faites pour la République et pour le Peuple romain, dont l'original a été gravé sur deux piliers de bronze dressés à Rome.

## LES HONNEURS

### *Les débuts—premier consulat et triumvirat*

1.— A l'âge de 19 ans, par décision personnelle et à mes frais, j'ai levé une armée avec laquelle j'ai rendu la liberté à la République opprimée par la tyrannie d'une faction. Pour cette raison, le Sénat, par des décrets honorifiques, me coopta dans son ordre, sous le consulat de Gaius Pansa et de Aulus Hirtius (43 av. J.-C.), en me conférant le droit de donner mon avis parmi les consulaires ; en outre, il m'accorda l'*imperium*. Il me confia le soin de veiller, en qualité de propréteur, conjointement avec les consuls, à ce que la République ne connût pas de dommage. Le Peuple quant à lui m'élut la même année consul, après que les deux consuls étaient tombés à la guerre, et triumvir chargé de la restauration de la République.

### *Le châtement des meurtriers de César*

2.— Ceux qui ont assassiné mon père, je les envoyai en exil, et je vengeai leur crime en vertu d'actions judiciaires conformes à la loi. Et quand après cela, ils firent la guerre à la République, je les ai vaincus deux fois en bataille rangée.

### *Les guerres*

3.— J'ai fait souvent des guerres sur terre et sur mer, civiles ou extérieures dans le monde entier, et, après la victoire, j'ai épargné tous les citoyens qui demandaient grâce. Quant aux peuples étrangers, à qui on pouvait pardonner en toute sécurité, j'ai préféré les conserver que les exterminer. Environ 500 000 citoyens romains m'ont prêté le serment militaire. De ceux-ci, j'en ai établi dans des colonies ou renvoyé dans leurs municipes d'origine un peu plus de 300 000, une fois qu'ils avaient terminé leur service ; à tous, j'ai assigné des terres ou donné de l'argent comme récompense pour leur service militaire. J'ai pris 600 navires, sans compter ceux qui étaient plus petits que les trirèmes.

### *Les triomphes et les consulats*

4.— J'ai deux fois triomphé par ovation et j'ai trois fois célébré un triomphe curule. J'ai été salué vingt et une fois du titre d'*imperator*, le Sénat me décernant plusieurs autres triomphes, que j'ai déclinés. J'ai déposé au Capitole les lauriers de mes faisceaux, après avoir accompli les vœux que j'avais formulés pendant chaque guerre. Pour des succès remportés par moi ou par mes légats, sous mes auspices, tant sur terre que sur mer, le Sénat a décrété 55 fois des actions de grâce aux dieux immortels. Quant aux jours pendant lesquels ont été célébrées ces actions de grâce en vertu d'un sénatus-consulte, ils ont été 890. Dans mes triomphes, 9 rois ou enfants de rois ont été conduits devant mon char.

J'ai été consul 13 fois quand j'écris ce texte, et me trouve dans la 37<sup>e</sup> année de la puissance tribunicienne.

### *Les charges déclinées*

5.— La dictature qui me fut conférée par le Peuple et par le Sénat, en mon absence et en ma présence, sous les consuls Marcus Marcellus et Lucius Arruntius (22 av. J.-C.), je ne l'ai pas acceptée. Je n'ai pas refusé la responsabilité de l'annone, lors de la pénurie aiguë de blé ; et je l'ai gérée de telle manière qu'en peu de jours, par mes subventions et par ma sollicitude, j'ai libéré la cité tout entière de la peur et du danger qui s'étaient manifestés. Le consulat annuel et perpétuel qu'on me conféra alors, je ne l'acceptai pas non plus.

### *Les charges déclinées et la puissance tribunicienne*

6.— Sous les consuls Marcus Vinicius et Quintus Lucretius (19 av. J.-C.), puis Publius et Gnaeus Lentulus (18 av. J.-C.), et une troisième fois sous les consuls Paullus Fabius Maximus et Quintus Tubero (11 av. J.-C.), quand le Sénat et le Peuple romain furent unanimes pour proposer de m'élire seul curateur des lois et des mœurs, avec un pouvoir suprême, je n'ai accepté aucune magistrature qui me fût conférée à l'encontre de la coutume ancestrale. Les tâches que le Sénat voulait alors me faire accomplir, je les réalisai en vertu de ma puissance tribunicienne, et pour ce pouvoir, j'ai demandé moi-même au Sénat et obtenu cinq fois un collègue.

### *Titres et sacerdoces*

7.— J'ai été triumvir pour fonder la République pendant dix années consécutives. J'ai été prince du Sénat, jusqu'au jour où j'écris ceci, pendant quarante ans. J'ai été grand pontife, augure, membre des quindécemvirs des rites sacrés, membre des septemvirs épulons, frère arvale, *sodalis Titius*, fécial.

### *Sacro-sainteté et grand pontificat*

10.— Mon nom fut inclus en vertu d'un sénatus-consulte dans l'hymne salien, et on sanctionna par une loi que je serais à jamais sacro-saint et que, tant que je vivrais, je détiendrais la puissance tribunicienne. Devenir grand pontife à la place de mon collègue (toujours) vivant, je le refusai, bien que le Peuple voulût m'attribuer ce sacerdoce que mon père avait détenu. Et ce sacerdoce, je l'ai reçu après un certain nombre d'années, sous les consuls Publius Sulpicius et Gaius Valgius (12 av. J.-C.), quand celui qui l'avait occupé à la faveur des troubles de la guerre civile était enfin mort. Une foule telle qu'on n'en avait jamais vue à Rome avant ce jour, semble-t-il, afflua alors de l'Italie tout entière pour participer à mes comices.

### *Autel de Fortuna Redux*

11.— Le Sénat consacra pour mon retour un autel de *Fortuna Redux* devant le temple de *Honos* et de *Virtus* près de la porte Capène. Il prescrivit aux pontifes et aux vierges Vestales de célébrer sur cet autel un sacrifice anniversaire, le jour où je revins de Syrie dans la Ville, sous les consuls Quintus Lucretius et Marcus Vinucius (19 av. J.-C.). Et il appela ce jour *Augustalia*, d'après mon surnom.

### *Autel de la Pax Augusta*

12.— À l'invitation du Sénat, la même année, une partie des préteurs et des tribuns de la plèbe, a été envoyée en compagnie du consul Quintus Lucretius et des hommes les plus éminents, à ma rencontre en Campanie ; à ce jour, un tel honneur n'a jamais été accordé à personne d'autre que moi. Quand je revins d'Hispanie et de Gaule à Rome, sous les consuls Tibère Néron et Publius Quintilius (13 av. J.-C.), après avoir accompli avec succès les affaires dans ces provinces, le Sénat décida qu'il fallait consacrer pour mon retour un autel de la *Pax Augusta* auprès du Champ de Mars. Il prescrivit que les magistrats, les prêtres et les vierges vestales y célèbrent chaque année un sacrifice.

### *Fermeture du temple de Janus*

13.— Le temple de Janus Quirinus, dont nos ancêtres ont voulu qu'il fût fermé quand la paix était acquise par des victoires dans tout l'empire du Peuple romain sur terre et sur mer, ce qui, avant que je naquisse, n'était arrivé d'après la tradition que deux fois en tout depuis la fondation de la ville, le Sénat a décidé trois fois sous mon principat de le fermer.

## *LES DÉPENSES*

### *Les distributions d'argent*

15.— À la plèbe romaine j'ai payé 300 sesterces par tête, en exécution du testament de mon père, et en mon nom, je lui ai donné dans mon cinquième consulat (29 av. J.-C.) 400 sesterces provenant du butin de guerre. Une deuxième fois, pendant mon dixième consulat (24 av. J.-C.), j'ai compté de mon patrimoine 400 sesterces par homme en guise de congiaire, et dans mon onzième consulat (23 av. J.-C.), j'ai distribué 12 fois du blé acheté à titre privé. Et pendant ma douzième puissance tribunicienne (12 av. J.-C.), j'ai pour la troisième fois donné 400 sesterces par tête. Ces congiaires n'ont jamais touché moins de 250 000 personnes. Au cours de ma 18<sup>e</sup> puissance tribunicienne, quand j'étais consul pour la douzième fois (5 av. J.-C.), je donnai 60 deniers par tête à 320 000 hommes de la plèbe urbaine. Et pendant mon cinquième consulat (29 av. J.-C.), parmi mes soldats, j'accordai aux colons 1000 sesterces par tête pris sur le butin ; ce congiaire triomphal, environ 120 000 hommes le reçurent dans les colonies. Quand je fus consul pour la treizième fois (2 av. J.-C.), j'ai donné 60 deniers aux citoyens qui recevaient alors les distributions de blé public ; ceux-ci dépassaient un peu plus les 200 000.

### *Terres et primes pour les vétérans*

16.— L'argent pour les terres que j'assignai aux soldats dans mon quatrième consulat (30 av. J.-C.), puis sous les consuls Marcus Crassus et Gnaeus Lentulus Augur (14 av. J.-C.), je le donnai aux municipes. La somme que j'ai payée pour les terres en Italie était d'environ 600 millions de sesterces, et d'environ 260 millions de sesterces pour les terres situées dans les provinces. Jusqu'à nos jours, je suis le premier parmi tous ceux qui ont fondé des colonies militaires en Italie ou dans les provinces, à avoir fait cela. Et plus tard, sous les consuls Tibère Néron et Gnaeus Pison (7 av. J.-C.), Gaius Antistius et Decimus Laelius (6 av. J.-C.), Gaius Calvisius et Lucius Passienus (4 av. J.-C.), Lucius Lentulus et Marcus Messalla (3 av. J.-C.), ainsi que Lucius Caninius et Quintus Fabricius (2 av. J.-C.), j'ai payé des primes en numéraire aux soldats que j'ai installés dans leurs municipes après l'achèvement de leur service, et pour cela j'ai versé environ 400 millions de sesterces.

### *L'assistance au Trésor public ; le Trésor militaire*

17.— Quatre fois j'ai secouru, avec mes propres moyens le Trésor public, en transférant à ceux qui présidaient le Trésor 150 millions de sesterces. Et sous les consuls Marcus Lepidus et Lucius Arruntius (5 av. J.-C.), j'ai versé de

mon patrimoine 170 millions de sesterces dans le Trésor militaire qui a été créé sur ma recommandation afin de verser les primes aux soldats ayant servi 20 ans ou davantage.

#### *La naumachie*

23.— J'ai donné au peuple le spectacle d'un combat naval, au-delà du Tibre, là où se trouve aujourd'hui le Bois des Césars, après avoir fait creuser le sol sur une longueur de 1800 pieds et une largeur de 1200 pieds. Au cours de cette bataille, trente trirèmes ou birèmes garnies de rostrs, et un nombre plus grand encore de bateaux plus petits s'affrontèrent. Dans ces flottes, combattirent, outre les rameurs, environ 3 000 hommes.

#### *LES HAUTS PAITS*

##### *Guerre de Sicile et d'Actium*

25.— J'ai libéré la mer des pirates. Au cours de cette guerre, j'ai capturé environ 30 000 esclaves qui avaient échappé à leurs maîtres et pris les armes contre la République, et je les ai rendus à leurs maîtres pour qu'ils fussent châtiés. De son plein gré, toute l'Italie m'a prêté serment d'allégeance, et m'a réclamé comme chef pour la guerre dans laquelle j'ai remporté la victoire d'Actium. Les provinces des Gaules, des Hispanies, de l'Afrique, de la Sicile et de la Sardaigne prêtèrent serment dans les mêmes termes. Ont alors servi sous mes enseignes plus de 700 sénateurs et 83 d'entre eux avaient déjà été ou sont ensuite devenus consuls jusqu'au jour où j'écris ceci, 170 environ sont devenus prêtres.

##### *Extension de l'Empire — huit expéditions*

26.— J'ai agrandi les frontières de toutes les provinces du Peuple romain, dont étaient voisines des nations qui n'obéissaient pas à notre pouvoir. J'ai pacifié les provinces des Gaules et des Hispanies, ainsi que la Germanie, tout le territoire que délimite l'Océan, entre Gadès et l'embouchure de l'Elbe. J'ai pacifié les Alpes de la région qui est proche de la mer Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne, sans jamais faire la guerre de manière injuste à un peuple. Ma flotte a navigué sur l'Océan de l'embouchure du Rhin vers des régions orientales jusqu'au pays des Cimbres, où aucun Romain n'était jamais parvenu jusqu'à cette date, ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charydes et les Semnons, ainsi que d'autres peuples germains de cette région, ont demandé par des ambassadeurs mon amitié et celle du Peuple romain. Sous mon commandement et mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près en même temps en Éthiopie et dans l'Arabie qu'on appelle Heureuse ; dans les deux nations, de grandes masses d'ennemis ont été détruites en bataille et plusieurs places-fortes ont été prises. En Éthiopie, on en est parvenu jusqu'à la ville de Nabata, dont Méroé est proche. En Arabie, l'armée avança jusqu'à la ville de Mariba, au pays des Sabéens.

##### *Annexion de l'Égypte ; question de l'Arménie ; récupération les provinces d'Orient*

27.— J'ai ajouté l'Égypte à l'empire du Peuple romain. Alors que j'aurais pu faire de la Grande Arménie une province après l'assassinat du roi Artaxès, j'ai préféré, d'après l'exemple de nos ancêtres, transmettre ce royaume par l'intermédiaire de Tibère Néron, qui était alors mon beau-fils, à Tigrane (II), fils du roi Artavasde et petit-fils du roi Tigrane (I<sup>er</sup>). Et cette même nation, quand elle se fut ensuite séparée de nous, quand elle se fut révoltée et qu'elle eut été soumise par mon fils Gaius, j'en remis le gouvernement au roi Ariobarzane, fils du roi des Mèdes Artabaze, et après sa mort, à Artavasde, son fils. Lorsque ce dernier eut été tué, j'envoyai dans ce royaume Tigrane (IV), qui était issu de la famille royale arménienne. J'ai recouvré Toutes les provinces qui, au-delà de la mer Adriatique, s'étendent vers l'Orient, ainsi que Cyrène, dont une grande partie était au pouvoir de rois, et auparavant la Sicile et la Sardaigne, qui avaient été occupées lors de la guerre servile, je les ai récupérées.

##### *Les colonies militaires*

28.— J'ai installé des colonies de soldats en Afrique, Sicile, Macédoine, dans les deux Hispanies, l'Achaïe, l'Asie, la Syrie, la Gaule Narbonnaise et la Pisidie. L'Italie quant à elle compte 28 colonies fondées par mon initiative, qui déjà de mon vivant ont été très florissantes et peuplées.

##### *Récupération des enseignes militaires perdues*

29.— J'ai récupéré, en Hispanie, en Gaule, et en Dalmatie, après avoir vaincu des ennemis, plusieurs enseignes militaires perdues par d'autres généraux. J'ai forcé les Parthes à me rendre les dépouilles et les enseignes de trois armées romaines et à demander en suppliants l'amitié du Peuple romain. Et ces enseignes, je les ai déposées dans la chambre sacrée qui se trouve à l'intérieur du temple de Mars Vengeur.

30 — Les nations pannoniennes, avec lesquelles aucune armée du Peuple romain n'avait jamais eu de contact avant mon principat, je les ai soumises au pouvoir du Peuple romain, après les avoir défaites par Tibère Néron, qui était

alors mon beau-fils et mon légat ; et j'ai porté les frontières de l'Illyricum jusqu'à la rive du Danube. Une armée dace, qui avait franchi celui-ci, a été vaincue et anéantie sous mes auspices, et après cela mon armée fut menée au-delà du Danube et força les peuples daces à accepter les ordres du Peuple romain.

#### *Ambassades de rois lointains*

31.— Vers moi ont été souvent envoyées des ambassades des rois de l'Inde, que l'on n'avait jamais vues avant ce temps auprès d'aucun chef romain. Les Bastarnes, les Scythes et les rois des Sarmates qui habitent de part et d'autre du Tanais, le roi des Albaniens ainsi que ceux des Hibères et des Mèdes ont demandé notre amitié par des ambassadeurs.

#### *Les rois fugitifs ; les otages parthes*

32.— Vers moi se sont réfugiés en suppliants les rois des Parthes Tiridate et plus tard Phraatès (V), fils du roi Phraatès (IV), Artavasde, le roi des Mèdes, Artaxarès, le roi des Adiabènes, Dumnobellaunus et Tincomarus, rois des Bretons, Maelo, roi des Sugambres, [...]rus, roi des Marcomans suèves. C'est auprès de moi que le roi des Parthes Phraatès (IV), fils d'Orodès, a envoyé ses fils et petits-fils en Italie, sans avoir été vaincu dans une guerre, mais pour demander notre amitié en nous offrant en gage ses enfants. Et beaucoup d'autres nations, avec lesquelles n'existait auparavant aucune relation diplomatique ou d'amitié avec le Peuple romain ont pu faire sous mon principat l'expérience de la bonne foi du Peuple romain.

#### *Les rois donnés aux peuples*

33.— C'est de moi que les nations des Parthes et des Mèdes reçurent les rois qu'ils m'avaient de mandés par des ambassadeurs qui étaient de grands seigneurs de ces peuples : les Parthes, Vononès, fils du roi Phraatès (IV), petit-fils du roi Orodès ; les Mèdes, Ariobarzane, fils du roi Artavazde, petit-fils du roi Ariobarzane.

### *LES DEUX TITRES EXCEPTIONNELS*

#### *Les noms d'Auguste*

34.— Pendant mon sixième (28 av. J.-C.) et mon septième (27 av. J.-C.) consulat, après avoir éteint les guerres civiles, étant en possession du pouvoir absolu avec le consentement universel, je transférai la République de mon pouvoir dans la libre disposition du Sénat et du Peuple romain. Pour ce mérite, je fus appelé Auguste par sénatus-consulte, les montants de la porte de ma maison furent revêtus sur ordre public de laurier, une couronne civique fut fixée au-dessus de la porte de ma maison, et dans la Curie fut accroché un bouclier d'or, que le Sénat et le Peuple romain m'offraient en raison de ma vaillance, de ma clémence, de ma justice et de ma piété, ainsi que l'inscription figurant sur le bouclier l'atteste. Depuis ce temps, je l'emportais sur tous en autorité, mais je n'avais pas plus de pouvoir que tous ceux qui ont été mes collègues dans toutes les magistratures.

#### *Le titre de père de la Patrie*

35.— Lorsque je gérais mon treizième consulat (2 av. J.-C.), le Sénat et l'ordre équestre, ainsi que le Peuple romain tout entier, m'ont donné le titre de père de la patrie et ont décidé que ce titre serait gravé dans le vestibule de ma maison, dans la Curie et au Forum Auguste, sous le quadrigé qui m'a été élevé en vertu d'un sénatus-consulte. J'ai 76 ans au moment où je rédige ce texte.

## **L'armée romaine, instrument des conquêtes**

### **L'armée romaine vue par un ancien ennemi : Flavius Josèphe**

#### ***Guerre des Juifs, III* (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980)**

71 À considérer le reste de l'organisation de leur armée, on reconnaîtra que s'ils possèdent un si grand empire, c'est une conquête de leur valeur et non un cadeau de la Fortune. 72 Car chez eux la pratique des armes ne commence par avec la guerre et ils n'attendent pas qu'il en soit besoin pour se servir de deux bras restés jusque-là désœuvrés, pendant la paix, mais comme s'ils étaient nés tout armés, ils ne relâchent jamais leur entraînement et n'attendent pas les occasions de s'entraîner. 73 Les manœuvres chez eux ne manquent nullement du mordant d'un combat réel et tous les jours chaque soldat fait l'exercice avec tout son zèle comme si c'était la guerre. 74 D'où leur remarquable aisance au combat : aucun désordre ne disloque leur formation réglementaire, aucune peur ne les déconcerte, aucune fatigue ne les épuise. Il s'ensuit qu'ils sont toujours assurés de la victoire sur leurs ennemis, qui ne les égalent pas. 75 On ne se tromperait pas en disant que leurs manœuvres sont des batailles sans effusion de sang et que leurs batailles ne sont que des manœuvres avec effusion de sang. 76 Il est même malaisé pour leurs adversaires de les prendre par surprise et en quelque point qu'ils envahissent un territoire ennemi, ils ne livrent pas bataille avant d'avoir établi un camp retranché. 77 Ils ne le dressent pas au hasard ni en terrain accidenté et n'y travaillent pas tous à la fois ou sans ordre ; mais s'il se trouve que le terrain soit accidenté, ils l'aplanissent. Le tracé

de leur camp est quadrangulaire. **78** L'armée est accompagnée d'un nombre important de charpentiers avec leur outillage pour la construction. **79** Ils divisent l'intérieur pour y installer des tentes. À l'extérieur l'enceinte présente l'aspect d'un rempart et elle est garnie de tous à intervalles réguliers. **80** Sur les courtines ils placent les oxybèles, les catapultes, les pierriers et tous leurs engins d'artillerie, tout cela prêt pour le tir. **81** Quatre portes sont pratiquées dans la construction, une sur chaque côté de l'enceinte ; commodes pour l'entrée des attelages, elles sont assez larges pour les sorties de troupes en cas d'urgence. **82** Ils divisent l'intérieur du camp par des allées commodément disposées, en plaçant au milieu les tentes des chefs et tout à fait en centre de ces dernières, le prétoire, comme une manière de temple. **83** On a l'impression d'une ville subitement sortie de terre avec son marché, son quartier pour les divers métiers, les sièges d'où « lochages » et « taxiarques » rendent régulièrement la justice, s'il survient quelque litige. **84** L'enceinte et tout ce qu'elle renferme sont construits en moins de temps qu'il ne faut pour y penser, grâce au nombre et à la compétence de ceux qui exécutent le travail. S'il est nécessaire, on entoure encore le camp, à l'extérieur, d'un fossé profond de quatre coudées et large d'autant. **85** Ainsi retranchés, les soldats installent leur campement par escouades, tranquillement et en bon ordre. Tout le reste de leurs tâches s'accomplit de même avec discipline et en sécurité. La corvée du bois, celle du ravitaillement s'il en est besoin, et celle de l'eau, se font toujours par escouades. **86** Ni l'heure du repas du soir ni celle du repas du matin ne sont laissées à la fantaisie de chacun mais les repas se prennent en commun ; l'heure du sommeil, l'heure des gardes de nuit et l'heure du lever sont annoncées à son de trompes. Bref il n'est rien qu'y s'y fasse sans un commandement. **87** Au lever du jour les hommes se rassemblent pour saluer leurs centurions respectifs, ceux-ci leurs tribuns, et avec ces derniers, tous les officiers viennent saluer le général en chef. **88** Celui-ci de son côté, leur donne, selon le règlement, le mot de passe et les autres consignes à transmettre à leurs subordonnés. Ils font de même sur le champ de bataille : ils opèrent rapidement les changements de direction à l'endroit voulu et dans leurs offensives ainsi que dans leurs retraites, ils se déplacent pied à pied en restant groupés. **89** Lorsqu'on doit quitter le camp la trompette en sonne l'avertissement et personne ne reste inactif mais, dès le signal, on démonte les tentes et l'on arrange tout pour le départ. **90** Une seconde sonnerie de trompettes annonce que l'on doit être prêt. Alors on charge rapidement les bagages sur les mulets et sur les attelages ; puis les hommes se tiennent debout, comme sur la ligne de départ d'une course, prêts à démarrer. On met alors le feu au camp parce qu'au besoin il leur serait facile de le reconstruire à cette place et d'autre part pour éviter qu'il ne puisse un jour le reconstruire à cette place et d'autre part pour éviter qu'il ne puisse un jour ou l'autre servir aux ennemis. **91** Une troisième sonnerie de trompettes donne pareillement l'avant-signal du départ, en invitant à se presser ceux qui sont en retard pour une raison ou une autre, afin que nul ne manque à son poste. **92** Alors le héraut, qui se tient à la droite du général, demande par trois fois dans la langue nationale si l'on est prêt à combattre. Les soldats répondent autant de fois, par un grand cri enthousiaste, en disant qu'ils sont prêts. Mais tout aussi bien devançant-ils la question du héraut et, comme remplis d'un souffle guerrier, en poussant cette clameur ils lèvent en même temps le bras droit. **93** Ensuite, ils se mettent tous en marche et avancent en silence et en ordre, chacun gardant la place qui lui est fixée comme devant l'ennemi, les fantassins munis de la cuirasse et du casque et portant une épée sur chaque flanc. **94** L'épée de gauche est sensiblement plus longue, celle de droite ne dépasse pas un empan [0,25 m.]. **95** Les fantassins d'élite qui escortent le général portent une lance et un bouclier rond, le reste de la phalange porte un javelot et un bouclier long et en outre une scie, une corbeille, une pioche et une hache, plus une courroie, une faucille, une chaîne et des vivres pour trois jours de marche ; si bien que le fantassin ne le cède que de peu aux mulets du train. **96** Les cavaliers ont du côté droit une grande épée et un long javelot à la main ; un bouclier long tenu obliquement sur le flanc du cheval ; et enfermés dans un étui, sont suspendus trois javelots ou davantage, à pointe aplatie et à peine plus courts que des lances. Ils ont tous des casques et des cuirasses tout comme les fantassins. **97** Les armes du corps d'élite qui entoure le général ne présentent aucune différence avec celles des cavaliers qui servent dans les ailes. La légion qui ouvre la marche est chaque fois celle qu'a désignée le sort. **98** Ainsi se présentent les marches et les campements des Romains, et telles sont leurs différentes armes. Au combat, rien d'irréfléchi ni d'improvisé, mais toujours la réflexion précède la moindre action et l'exécution suit le plan qui a été fixé. **99** De là vient qu'ils ne subissent guère d'échecs et que, même en cas de défaite, ils réparent facilement leurs fausses manœuvres. **100** Ils tiennent les échecs éprouvés pour avoir suivi le plan prévu en plus haute estime que les réussites dues à la chance, sûrs que le succès qui vient tout seul est un leurre qui porte à l'imprévoyance, tandis que la réflexion, même si parfois elle connaît l'échec, implique une attention bien faite pour éviter la récurrence ; **101** que de plus dans les succès qui viennent tout seuls, le bénéficiaire n'en est pas cause, tandis que dans les déboires qui surviennent contre toute prévision, on a la consolation d'avoir du moins dressé un plan correct. **102** Dans leurs exercices militaires, ils ont le souci d'endurcir non seulement au cas de désertion, mais à la moindre mollesse, et plus encore que les lois on craint les généraux, car par les distinctions conférées aux soldats valeureux, ils écartent toute réputation de dureté envers ceux qu'ils punissent. **104** Telle est leur docilité envers les chefs qu'elle fait de l'armée entière en temps de paix un univers ordonné et, au moment du combat, un seul corps. **105** De la sorte, leurs rangs restent au coude à coude, leurs changements de front sont exécutés avec aisance et leurs oreilles sont promptes à entendre les commandements, leurs yeux à voir les signaux et leurs bras à agir. **106** De là vient qu'ils sont toujours rapides dans leur action mais très lents à sentir la peine ; qu'on ne les a jamais vus, en bataille rangée, vaincus par le nombre, par des ruses de guerre ou par les difficultés du terrain, ni même par la Fortune, car tenir l'avantage est pour eux chose plus sûre qu'Elle. **107** Ainsi, ce peuple dont la réflexion commande l'action et dont une armée aussi efficace suit les plans, quoi d'étonnant que les limites de son empire atteignent l'Euphrate en Orient, l'Océan au Couchant, au Midi ce que l'Afrique a de plus fertile et au Nord le Danube et le Rhin ? Au fond, on pourrait dire à juste titre que ce qu'ils ont conquis est encore moins grand que les conquérants.

## L'octroi du droit de cité au navarque Séleucos de Rhosos

**IGLS, III, 1, 1950, 718**

(trad. J. Mélèze-Modrzejewski, *Lois des Romains*, VII, 5, p. 352-366, lignes 5-19)

Ci-joint l'extrait d'une stèle qui se trouve au Capitole à Rome : je vous [les magistrats, le conseil et le peuple de Rhosos] invite à l'enregistrer dans vos archives publiques; envoyez-en une copie au conseil et au peuple de Tarse, au conseil et peuple d'Antioche, au conseil et au peuple de Séleucie, pour qu'ils l'enregistrent. Portez-vous bien ! (César) *imperator*, un des triumvirs préposés au rétablissement de la République, en vertu de la loi Munatia et Aemilia, a donné le droit de cité et l'immunité générale en ces termes: Attendu que Séleucos, fils de Théodotos, de Rhosos, a fait campagne avec nous dans les guerres en++++, sous notre commandement suprême, qu'il a souvent et grandement pâti et risqué pour nous, ne reculant devant rien lorsqu'il s'agissait de courir les dangers, qu'il a montré tout son attachement et toute sa fidélité à la République, qu'il a associé son destin à notre salut, qu'il a consenti à tous les sacrifices pour la République du peuple romain, qu'en notre présence comme en notre absence il nous a été utile...

**Édit d'Octavien sur les privilèges des vétérans**

***Chartae Latinae Antiquiores*, X, 416**

+++quand Manius Valens, vétéran, +++++, proclama la partie de l'édit qui est écrite ci-dessous: *Imperator* César, fils du divin, triumvir soutien de la République, déclare: j'ai décidé de proclamer que tous les vétérans recevront [une exemption] du tribut+++++, [d'accorder] à eux-mêmes, à leurs parents, à leurs enfants et aux femmes qu'ils ont épousées ou à celles qu'ils épouseront, une immunité générale, de telle sorte qu'ils deviennent citoyens romains de plein droit, qu'ils soient exemptés, libérés des obligations militaires et de l'accomplissement des charges publiques. Que tous ceux qui sont mentionnés ci-dessus aient le droit de porter leur vote et de se faire recenser dans la tribu de leur choix, même en leur absence, [les vétérans] eux-mêmes, leurs parents, leurs femmes et leurs enfants. Comme j'ai voulu que les vétérans soient exempts, je leur permets d'obtenir, de garder tous les sacerdoces, charges, récompenses et gratifications qu'ils détenaient et d'en bénéficier. J'ai décidé qu'ils ne pourraient recevoir contre leur gré aucune autre magistrature, fonction de légat, de procureur ou de collecteur d'impôts et que leur maison ne pourrait être réquisitionnée.

**Cassius Dion, *Histoire romaine*, LIV, 25, 5-6** (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)

...Auguste fit lire par le questeur un mémoire, où il rendait compte de ses actions, réglait les années que les citoyens devaient servir, ainsi que la somme qu'ils recevraient, à la fin de leur service, en place des terres qu'ils ne cessaient de réclamer, afin que, désormais enrôlés sous des conditions déterminées, ils n'eussent plus aucun prétexte de révolte. Le nombre des années était de douze pour les cohortes prétoriennes, de seize pour les autres ; quant à l'argent, ceux-ci avaient moins, ceux-là avaient plus.

**Les légions romaines sous le principat d'Auguste**

**Cassius Dion, *Histoire romaine*, LV, 23-24** (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)

On entretenait alors vingt-trois légions, ou, suivant quelques historiens, vingt-cinq. De ces anciennes légions, il n'en subsiste plus aujourd'hui que dix-neuf. Ce sont : la Deuxième *Augusta*, dont les quartiers d'hiver sont en Bretagne Supérieure ; trois troisièmes, à savoir : la *Gallica*, en Phénicie; la *Cyrenaica*, en Arabie, et l'*Augusta*, en Numidie ; la Quatrième *Scythica*, en Syrie ; la Cinquième *Macedonica*, en Dacie ; les deux Sixièmes, dont l'une, la *Victrix*, est en Bretagne inférieure, et l'autre, la *Ferrata*, en Judée; une Septième dans la Mysie Supérieure: c'est celle qu'on appelle précisément *Claudia* ; la Huitième *Augusta*, en Germanie Supérieure ; les deux Dixièmes, à savoir : la *Gemina*, en Pannonie Supérieure, et celle qui est en Judée ; la Onzième *Claudia*, en Mysie Inférieure (les deux légions qui portent ce nom l'ont reçu de Claude, pour avoir refusé de combattre contre lui lors de la révolte de Camillus) ; la Douzième *Fulminata*, en Cappadoce ; la treizième *Apollinaris*, en Cappadoce ; la Vingtième, qu'on appelle *Valeria* et *Victrix*, en Bretagne Supérieure. Cette légion, selon moi, ainsi que celle qui porte le nom de Vingt-deuxième et dont les quartiers d'hiver sont en Germanie Supérieure (tous les historiens, cependant, ne s'accordent pas à donner à celle-ci le surnom de *Valeria* et elle ne le porte plus aujourd'hui), fut conservée par Auguste après qu'elle s'était donnée à lui. Voilà ce qui subsiste des légions de ce prince ; du reste, une partie a été fondue, soit par lui, soit par les empereurs suivants, dans d'autres légions, ce qui, suivant l'opinion commune, a valu à celles-ci le nom de *Gemina*. Puisque j'ai été conduit à parler des légions, je vais dire comment le reste de celles qui existent aujourd'hui a été formé par les empereurs suivants, afin que celui qui désire des renseignements là-dessus puisse s'instruire plus facilement, en trouvant ce détail réuni en un seul endroit.

**Épithaphes de soldats romains**

**Inscriptions de Bonn**

1°) : *CIL*, XIII, 8056 (Première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère) ; *Corpus Signorum Imperii Romani, Deutschland*, III, 1, n° 2 (*CSIM*)

Ci-gît Publius Clodius, fils de Publius, inscrit dans la tribu *Voltinia*, originaire d'Alba (en Narbonnaise), soldat de la légion I, mort à 48 ans après 25 ans de service (*stipendia*).

2°) : *CIL*, XIII, 8094 ; *CSIM*, n° 12 (Claude)

Ci-gît Vellaumnus, fils de Nonnus, Biturige, cavalier de l'aile *Longinia*, de la turme de Lucius Iulius Regulus, mort à 38 ans après 18 ans de service. Fait par testament. En prirent soin Lucius Iulius Regulus, décurion et Macer, fils d'Aspadus, de la même turme.

**3°) : CIL, XIII, 8079 ; CSIM, n° 6 (Claude-Néron)**

Quintus Petilius Secundus, fils de Quintus, inscrit dans la tribu *Oufentina*, originaire de Mediolanum, soldat de la légion XV *Primigenia*, mort à 25 ans après 5 ans de service. Son héritier par testament a pris soin de faire (ce monument).

**4°) : CIL, XIII, 8059 ; CSIM, n° 16 (Claude-Néron)**

Ci-gît Caius Marius, fils de Lucius, inscrit dans la tribu *Voltinia*, originaire de Lucus Augustus, cavalier de la légion I, mort à 30 ans après 15 ans de service. Sextus Sempronius, son frère, a pris soin de faire (ce monument).

**5°) : CIL, XIII, 80799 ; CSIM, n° 6 (Claude-Néron)**

Pintaius, fils de Pedilicus, Astur Transmontanus, du castellum Intercatica, porte-enseigne de la cohorte V des Astures, mort à 30 ans après 7 ans de service. Son héritier par testament a pris soin de faire (ce monument).

## Inscriptions de Cologne

**1°) : CIL, XIII, 12059 (Première moitié du I<sup>er</sup> siècle) ; B. et H. Galsterer, *Die römischen Steinschriften aus Köln, Cologne, 1975 (Galsterer), n° 215***

À Lucius Bruttius Acutus, affranchi de Iustus, centurion de la légion V, Maura, à son compagnon et à sa fille Nepelenis, a pris soin de faire (ce monument). Que la terre te soit légère.

**2°) : CIL, XIII, 8289 (Première moitié du I<sup>er</sup> siècle) ; Galsterer, n° 228**

À Titus Iulius Virunus, fils de Titus, inscrit dans la tribu *Claudia*, soldat de la légion XXII *Primigenia*, mort à 43 ans, après 18 ans de service (*stipendia*)...

**3°) : CIL, XIII, 8328 (Première moitié du I<sup>er</sup> siècle) ; Galsterer, n° 278**

Ci-gît Lucius Octavius Elaites, fils de Lucius, pilote (*gubernator*) mort à 58 ans, après 33 ans de service (*stipendia*) ; Dionysius, fils de Plestharcus, originaire de Tralles, scribe, pour ses mérites (a fait ce monument).

**4°) : CIL, XIII, 8271 (Deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle) ; Galsterer, n° 201**

À Tiberius Claudius Halotus ; il a vécu 18 ans. Claudius Iustus, son patron, préfet de la III<sup>e</sup> Cohorte des Dalmates.

**5°) : CIL, XIII, 8318 (Deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle) ; Galsterer, n° 270**

Caius Iulius Baccus, fils de Caius, de la tribu Galeria, originaire de Lugdunum, soldat de la I<sup>ère</sup> cohorte des Thraces, mort à 38 ans, après 15 ans de service (*stipendia*) ; Antistius Atticus et Bassus Communis, ses héritiers, ont pris soin de faire (ce monument).

## Le premier diplôme militaire connu

**CIL XVI, 1 (ILS, 1986) : 11 décembre 52 ap. J.-C.**

Tiberius Claudius César Auguste Germanique, grand pontife, dans sa 12<sup>e</sup> puissance tribunicienne, *imperator* pour la 27<sup>e</sup> fois, père de la patrie, censeur, consul pour la 5<sup>e</sup> fois, aux triérarques et aux rameurs, qui ont servi dans la flotte, qui est à Misène sous [le commandement] de Tiberius Iulius Optatus, affranchi d'Auguste, qui ont été libérés avec le congé honorable, dont les noms sont écrits ci-dessous: à eux-mêmes, à leurs enfants et à leurs descendants il a donné la citoyenneté et le droit au mariage légal avec les épouses qu'ils auraient au moment où leur fut conférée la citoyenneté, ou, s'ils étaient célibataires, avec celles qu'ils épouseraient ensuite, à condition que chacun n'épouse qu'une femme. Le 11 décembre, sous le consulat de Faustus Cornelius Sulla Felix et de Lucius Salvadius Rufus Salvianus. Pour le soldat : Sparticus, fils de Diuzenus, Dipscurto, Besse. Transcrit et certifié conforme à la table de bronze, qui est affichée à Rome, sur le Capitole, dans le temple de *Fides*, à droite...

## Communiquer entre le centre et la périphérie : la poste impériale

**Suétone, *Auguste*, 49 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)**

Et, pour que l'on pût facilement et plus vite lui annoncer et lui faire connaître ce qui se passait dans chaque province, il fit placer de distance en distance, sur les routes stratégiques, d'abord des jeunes gens à de faibles intervalles, puis des voitures. Le second procédé lui parut plus pratique, parce que, le même porteur de dépêches faisant tout le trajet, on peut en outre l'interroger, en cas de besoin.

**Édit de Sextus Sotidius Strabo Libuscidianus (14-15 ap. J.-C.) :**

**S. Mitchell, « Requisitionned Transport in the Roman Empire. A New Inscription from Pisidia », *Journal of Roman Studies*, 66, 1976, p. 106-131  
= *Supplementum Epigraphicum Graecum*, XXVI, 1976-1977, n° 1392  
(trad. M. Sartre, *L'Asie Mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 203-204)**

Sextus Sotidius Strabo Libuscidianus, légat propréteur de Tibère César Auguste, proclame : de toute choses, c'est de la plus injuste dont je voudrais, par cet édit, réduire la pratique, que les Augustes, l'un le plus grand dieu, l'autre le plus grand prince, avaient soigneusement interdite : à savoir que personne n'utilise de moyen de transport sans le payer. Néanmoins, puisque les abus de certains réclament une sanction immédiate, j'ai fixé, par ville et par village, la liste des services que je ferai observer non seulement en vertu du pouvoir qui est le mien mais, s'il le faut, en invoquant la majesté divine de notre César Sauveur de qui j'ai reçu des instructions à ce sujet.

Il faut que les habitants de Sagalassos fournissent à titre de liturgie jusqu'à dix voitures et le même nombre de mules pour les besoins de ceux qui sont de passage, et ils recevront des utilisateurs dix as pour chaque voiture par schoène et quatre as par mule par schoène ; mais s'ils préfèrent fournir des ânes, ils devront fournir deux ânes au prix d'une mule. Ou, s'ils préfèrent, pour chaque mule et voiture, ils pourront payer ceux d'une autre cité ou d'un autre village qui fourniront le service au prix qu'ils auraient reçu s'ils avaient rendu le service eux-mêmes, de sorte que le service soit équivalent. Et ils feront le transport jusqu'à Cormasa et Conana.

Le droit d'utiliser ce service n'appartient pas à n'importe qui mais seulement au procurateur impérial et à son fils, qui ont droit d'utiliser jusqu'à dix voitures, ou à la place de chaque voiture, trois mules, ou, à la place de chaque mule, deux ânes utilisés en même temps, et ont à payer le prix que j'ai fixé. En outre, le droit d'utiliser ce service est assuré à ceux qui sont au service de l'armée, à la fois ceux qui ont un diplôme, et ceux qui sont au service dans d'autres provinces et ont à passer par là, aux conditions suivantes : pour un sénateur du peuple romain, pas plus de dix voitures ou trois mules pour chaque voiture, ou deux ânes pour chaque mule ne seront fournis, le prix que j'ai fixé étant à acquitter. Pour un chevalier romain au service du meilleur des princes, trois voitures, ou trois mules pour chaque voiture, ou deux ânes pour chaque mule seront fournis selon les mêmes dispositions ; mais quiconque exigera plus devra payer le prix de location aux prix fixés par le loueur ; pour un centurion, une voiture, ou trois mules, ou six ânes seront fournis aux mêmes conditions.

Pour ceux qui transportent du blé ou tout autre chose de cette sorte, pour leur propre profit ou usage, je souhaite que rien ne leur soit fourni, ni pour les bagages de ces gens, ou celui de leurs affranchis ou celui de leurs esclaves. L'hospitalité doit être fournie gratuitement à ceux qui sont membres de notre entourage, à ceux qui servent comme soldats dans toutes les provinces, et aux affranchis et esclaves du meilleur des princes, ainsi que pour leur bagage de telle manière qu'ils n'exigent pas d'autres services gratuitement de ceux qui ne le veulent pas.

**Les conquêtes  
Guerre d'Auguste contre les Cantabres et les Astures  
Selon Florus, *Epitome*, II, 33 (tr. P. Jal, Paris, CUF, 1962)**

« En Occident presque toute l'Espagne était pacifiée à l'exception de la partie qui touche à l'extrémité de la chaîne des Pyrénées et que baigne l'Océan citérieur. Là vivaient deux nations très puissantes, les Cantabres et les Astures, qui n'étaient pas soumises à notre Empire. Ce furent les Cantabres qui montrèrent les premiers, dans leur soulèvement, le plus d'ardeur et d'acharnement car, non content de défendre leur liberté, ils essayaient même de dominer leurs voisins et harcelaient au cours d'incursions fréquentes les Vaccei, les Turmogi et les Autrogonas. Aussi, apprenant que leur agitation allait en s'aggravant, César ne confia-t-il pas à d'autres le soin d'une expédition, mais s'en chargea lui-même. Il vint en personne à Ségisame, y établit son camp ; puis, ayant divisé son armée en trois corps et fait cerner toute la Cantabrie, il enferma ce peuple farouche dans une sorte de filet, comme on fait des bêtes féroces. Nul répit non plus du côté de l'Océan, où la flotte les attaquant à revers, les Barbares furent taillés en pièces. La première bataille contre les Cantabres eut lieu sous les murs de Bergida. De là, aussitôt, ils s'enfuirent sur le Vindius, montagne très élevée où ils se seraient attendus à voir monter les eaux de l'Océan plutôt que les armées romaines. En troisième lieu, la place d'Aracelium oppose une résistance acharnée à tous les assauts : elle fut pourtant prise. Enfin, on assiégea le mont Médulle en l'entourant d'un fossé ininterrompu de quinze milles ; comme les Romains avançaient de tous les côtés à la fois et que les Barbares se voyaient réduits à la dernière extrémité, ce fut à qui, parmi eux, hâterait sa mort, au cours d'un festin, par le feu, le fer, ou le poison que, dans le pays, on extrait couramment de l'if ; ainsi une grande partie d'entre eux se dérobèrent à la captivité, qui paraissait plus dure que la mort à des hommes jusqu'alors indomptés.

Ces succès, dus à ses lieutenants Antistius, Furnius et Agrippa, César les apprit à Tarragone, ville de la côte où il prenait ses quartiers d'hiver. Se rendant aussitôt lui-même sur les lieux, il fit descendre certains habitants de leurs montagnes, s'assura de la fidélité des autres en prenant des otages, et vendit le reste à l'encan selon le droit de la guerre. La chose parut au Sénat digne du laurier, digne du char triomphal ; mais César était désormais assez puissant pour dédaigner d'accroître sa gloire par un triomphe. Pendant ce temps, les Astures, formant une immense colonne, étaient descendus de leurs montagnes neigeuses. Leur attaque ne fut pas lancée à la légère, du moins pour des barbares, mais voici qu'après avoir établi leur camp sur les bords de l'Astura et divisé leur colonne en trois corps, ils se préparèrent à attaquer en même temps les trois camps romains. La lutte contre des ennemis si courageux, dont l'arrivée avait été si soudaine et si bien concertée, aurait été douteuse et sanglante (tout au plus aurait-on pu souhaiter des pertes égales de part et d'autre !), si les Brigecini n'avaient trahi et s'ils n'avaient averti Carisius, qui arriva avec son armée. Ce fut pour nous une victoire que d'avoir anéanti leurs projets sans pouvoir éviter pourtant

une lutte sanglante. Les restes de l'armée en déroute furent recueillis dans la ville puissamment fortifiée de Lancia, où la disposition des lieux rendit la lutte si acharnée qu'après la prise de la ville, les soldats réclamaient des torches pour la brûler et que leur général eut du mal à la sauver, leur représentant que la ville rappellerait mieux la victoire romaine si elle était intacte que si elle était incendiée.

Telle fut la fin des campagnes d'Auguste et aussi celle de la révolte de l'Espagne. Leur fidélité fut alors assurée et la paix éternelle, grâce au changement survenu dans le tempérament même des habitants – désormais plus disposés à mener une vie pacifique – ainsi qu'aux mesures prises par César ; redoutant la confiance que leur inspiraient leur montagnes, refuge assuré pour eux, il les obligea à habiter et à vivre sur l'emplacement de son camp, parce qu'il était dans la plaine : c'est là que se tiendrait l'assemblée de la nation et c'est cet endroit qu'ils devaient garder comme capitale. Ces mesures étaient favorisées par la nature du pays : toute la région alentour contenait en effet de l'or, du borax, du minium et autres matières colorantes. C'est pourquoi César en fit exploiter le sol. Ainsi, travaillant péniblement sous terre, les Astures commencèrent à connaître leurs ressources et leurs richesses en les cherchant pour d'autres. »

### **Cassius Dion, LIII, 25, 2 et 5-8 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)**

Le projet d'Auguste de marcher contre la Bretagne, qui refusait ces conditions, fut empêché par le soulèvement des Salasses et la guerre contre les Cantabres et les Astures. Les premiers habitaient, comme je l'ai dit, au pied des Alpes, les deux autres peuples, la partie la plus âpre des Pyrénées, du côté de l'Ibérie, ainsi que le plateau au pied de la montagne [...] Auguste combattit les Astures et les Cantabres. Mais ceux-ci ne s'approchaient pas, restant toujours sur les sommets fortifiés, ni ne se mettaient à sa portée à cause de leur infériorité numérique et aussi, pour la majorité d'entre eux, par le fait qu'ils utilisaient des armes de jet, provoquant en plus, s'il se mettait en marche, de nombreuses pertes, en occupant les lieux favorables et en se cachant dans les fossés et les forêts ; aussi Auguste se trouvait en grande difficulté. La fatigue et les soucis le rendirent malade et il dut se retirer à Tarragone pour se reposer. C. Antistius poursuivit la lutte et la mena à bon terme, non pas parce qu'il était un meilleur général qu'Auguste, mais parce que les barbares, sous-estimant sa valeur, sortirent à la rencontre des Romains et furent battus. Ainsi il put prendre plusieurs cités et par la suite T. Carisius s'empara de Lancia, la plus grande cité des Astures qui avait été abandonnée et il en soumit beaucoup d'autres. La guerre achevée, Auguste licencia les plus âgés de ses soldats et décida de fonder pour eux une cité en Lusitanie, appelée *Emerita Augusta*.

### **La conquête des Alpes et de la Rhétie**

#### **Strabon, Géographie, Livre IV, 6 (trad. F. Lasserre, Paris, CUF, 1966)**

6 Tandis que les hauteurs occupées par les Médulli dominant principalement le confluent de l'Isère et du Rhône, le versant opposé du même massif, incliné vers l'Italie, est habité par les Taurini, peuple ligystique, et par une autre population de Ligyens, de laquelle relève le territoire appelé Terre de Donnus et de Cottius. Après eux, au-delà du Pô, viennent les Salasses puis, au-dessus de ces derniers, sur les cimes, les Ceutrones, les Catoriges, les Varagres et les Nantuates, enfin le Lac Léman, que traverse le Rhône, et la source de ce fleuve. Les sources du Rhin ne sont, à leur tour, guère éloignées des territoires de ces peuples, non plus que le mont Adula, duquel s'échappent le Rhin, qui coule vers le nord, et l'Adda, qui coule dans la direction opposée et se jette dans le Lac Larius, attenant à Côme. Au-dessus de Côme, qui est bâtie au pied des Alpes, se trouvent d'un côté les Rhètes et les Vennonnes, dont le territoire est incliné vers l'est, de l'autre côté les Lépointiens, les Tridentini, les Stoni et plusieurs autres de ces petits peuples, pauvres et pillards, qui dominaient autrefois l'Italie et qui ont été aujourd'hui ou exterminés ou complètement domptés, si bien que les cols passant chez eux, jadis peu nombreux et difficiles à franchir, se sont aujourd'hui multipliés, offrent une parfaite sécurité en ce qui concerne l'attitude des habitants et sont, grâce aux travaux du génie, aussi praticables que possible. En effet, César Auguste a complété l'anéantissement des brigands par la construction de routes. Du moins, l'a-t-il fait dans la mesure du possible, car il n'y a pas partout moyen de forcer la nature quand on traverse des rochers et des escarpements d'une hauteur démesurée, qui tantôt ouvrent des précipices au-dessous d'elle, si bien que le moindre faux-pas conduit inévitablement au dernier péril par une chute au fond de gouffres insondables. En certains endroits, la route est si étroite qu'elle donne le vertige non seulement à ceux qui la parcourent à pied, mais même aux bêtes de somme qui n'y sont pas habituées, tandis que celles du pays transportent leurs fardeaux sans broncher. Ce sont donc là des difficultés auxquelles il est impossible de parer, et il en va de même de ces énormes plaques de glace qui descendent des hauteurs en glissant et sont capables d'emporter et de précipiter dans les abîmes s'ouvrant à côté de la route un convoi tout entier. En effet, des blocs de neige gelée tout pareils à de la glace venant à s'accumuler les uns sur les autres, il en résulte ces entassements de plaques superposées où les plaques de dessus ont toujours tendance à se détacher de celles de dessous avant que l'ensemble de cet amas n'ait été dissous par l'action du soleil. 7 Le territoire des Salasses est compris pour sa plus grande partie dans une profonde vallée fermée de deux côtés par des montagnes, mais les cimes qui la dominant sont également atteintes par l'un de leurs districts, qui s'étend sur les pentes. Pour le voyageur qui franchit la chaîne des montagnes en venant d'Italie, la route suit d'abord cette vallée. Ensuite, elle se divise en deux embranchements, l'un qui passe parce qu'on appelle le Poenin, impraticable aux attelages vers la crête des Alpes, l'autre qui passe plus à l'ouest par le territoire des Ceutrons. Outre cela, le territoire des Salasses renferme des mines d'or sur lesquelles les Salasses avaient la haute main du temps de leur ancienne puissance, quand ils étaient également maîtres des passages. La Doire les aidait dans la plus large mesure à travailler ce métal en alimentant les laveries. C'est pourquoi, divisant son cours pour amener l'eau dans des canaux en de nombreux endroits, ils finissaient par vider complètement le lit principal. Ils trouvaient, évidemment, du profit à ce procédé dans leur chasse à l'or, mais lésaient les agriculteurs qui cultivaient les plaines situées en aval, parce que ceux-ci se trouveraient privés de l'eau nécessaire à l'irrigation, alors

que la rivière aurait pu arroser leur pays puisqu'elle coulait, très opportunément, plus haut que la vallée. Cette situation fut la cause de guerres continuelles entre les deux peuples, jusqu'au jour où la conquête romaine obligea les Salasses à évacuer leurs ateliers et la région qu'ils habitaient. Mais comme ils tenaient encore les montagnes, il leur resta la ressource de vendre l'eau aux publicains qui avaient affermé les mines d'or. Cependant la cupidité de ces derniers donnait lieu, elle aussi, à des disputes perpétuelles. C'est ainsi que les prétextes à faire la guerre s'offraient en grand nombre aux officiers romains, s'il s'en trouvait qui fussent ambitieux de conduire les opérations militaires, quand ils étaient envoyés dans ces lieux. Jusqu'à des temps encore récents, tantôt par le moyen de la guerre, tantôt par des trêves qui suspendaient les combats les opposant aux Romains, les Salasses réussissaient malgré tout à garder leur puissance et causaient de grands dommages par leurs brigandages aux voyageurs traversant leur territoire pour franchir les montagnes. Ainsi quand Decimus Brutus s'enfuit de Modène, ils lui firent payer pour lui et ses hommes une drachme par tête, et quand Messala avait ses quartiers d'hiver près de chez eux, il devait payer comptant le bois de feu et le bois d'ormeau nécessaires à la confection des javelots et des armes d'exercice. Ces hommes allèrent même un jour jusqu'à voler l'argent de César et à faire rouler des rochers sur des colonnes de soldats, en prétextant qu'ils construisaient une route ou jetaient des ponts sur les torrents. Cependant, pour finir, Auguste les soumit complètement et les fit tous vendre comme butin de guerre après les avoir fait amener à *Eporedia*, colonie que les Romains avaient installée là précisément pour avoir une garnison contre les Salasses, mais dont les habitants avaient à peine pu offrir une résistance tant que ce peuple n'était pas anéanti. On compta en tout 36000 captifs, dont 8000 combattants. Ils furent tous vendus à l'encan par Terentius Varron, le général qui les avait vaincus. César envoya ensuite 3000 Romains qui fondèrent la ville d'*Augusta Praetoria* à l'endroit même où Varron avait installés son camp, et la paix règne aujourd'hui sur tout le pays alentour jusqu'au sommet des cols alpins.

### **Cassius Dion, *Histoire romaine*, LV, 22 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)**

Pendant ce temps, Drusus et Tibère accomplirent les exploits suivants. Les Rhètes, qui vivent entre le Norique et la Gaule, près des Alpes Tridentines, se livraient à des fréquentes incursions dans la partie limitrophe de la Gaule et poussaient le pillage jusqu'aux frontières de l'Italie ; ils exerçaient même des cruautés sur les Romains et des alliés des Romains qui traversaient le pays [...] Cette conduite détermina Auguste à envoyer tout d'abord Drusus : celui-ci, dans une bataille livrée près des monts Tridentins, les mit promptement en déroute, ce qui lui valut les honneurs prétoriens. Refoulés hors de l'Italie, les Rhètes n'en continuaient pas moins de presser la Gaule : Auguste envoya aussi Tibère contre eux. Drusus et Tibère par des incursions faites sur plusieurs points à la fois de la Rhétie, ou bien en personne, ou bien par leurs lieutenants, et Tibère, en traversant le lac avec des barques, frappèrent ces peuples d'une telle terreur que, les attaquant chacun séparément, ils écrasèrent facilement, attendu qu'elles étaient isolées, les bandes qui venaient sans cesse à leur rencontre, et réduisirent sous leur puissance le reste affaibli et découragé par ces défaites... Comme les Rhètes avaient une population nombreuse et semblaient disposés à faire quelque nouvelle tentative, Drusus et Tibère emmenèrent la partie la plus robuste et la plus nombreuse de la jeunesse, laissant un nombre d'hommes suffisant pour cultiver le pays, mais impuissant pour une révolte.

#### ***Segusio, Suse***

1. « A Marcus Agrippa, fils de Lucius, [consul pour la 3<sup>e</sup> fois], orné de la [ ? ] puissance tribunicienne, Do[nnus ...] et Cottius, fils de Cottius (a fait élever ce monument) ».

*AE, 1904, 173 + AE, 1905, 48 = AE, 1996, 871*

#### ***Segusio, Suse***

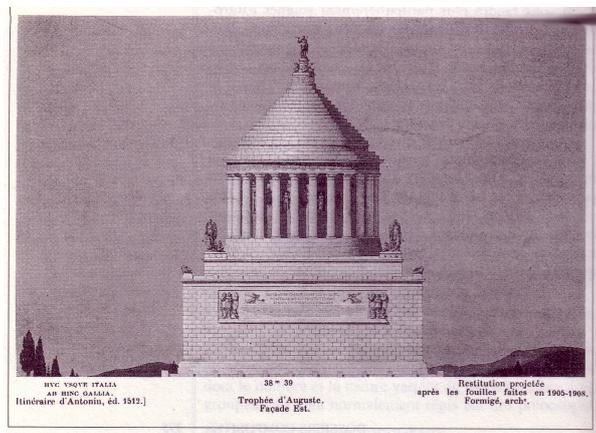
2. « A l'empereur César Auguste, fils du divin Jules, grand pontife, salué *imperator* pour la XIII<sup>e</sup> fois, revêtu de sa XV<sup>e</sup> puissance tribunicienne, M. Iulius Cottius, fils du roi Donnus, préfet des cités énumérées ci-dessous et de celles qui furent soumises à sa préfecture (a fait élever ce monument) : les *Segovii*, les *Segusini*, les *Belaci*, les *Caturiges*, les *Medulli*, les *Tebavii*, les *Adanates*, *Savincates*, les *Ecdines*, les *Veaminii*, les *Venisami*, les *Iemerii*, les *Vesubianii*, les *Quariates* ».

*CIL, V, 7321 (ILS, 94)*

#### ***Tropae Augusti, La Turbie***

3. « À l'empereur César Auguste, fils du divin Jules, grand pontife, salué *imperator* pour la XIV<sup>e</sup> fois, revêtu de sa XVII<sup>e</sup> puissance tribunitienne, le Sénat et le Peuple romain ont fait ce monument, parce que sous sa conduite et sous ses auspices, tous les peuples alpins, qui s'étendaient de la mer Supérieure jusqu'à la mer Inférieure, ont été soumis à l'autorité du peuple romain. Peuples alpins vaincus : les *Triumpilini*, les *Camuni*, les *Venostes*, les *Vennonetes*, les *Isarci*, les *Breuni*, les *Genaunes*, les *Focunates*, les quatre peuples des *Vindelices*, les *Consuanetes*, les *Rucinates*, les *Licates*, les *Catenates*, les *Ambisontes*, les *Rugusci*, les *Suanetes*, les *Calucones*, les *Brixenetes*, les *Lépointii*, les *Uberi*, les *Nantuates*, les *Sedumi*, les *Veragri*, les *Salassi*, les *Acitavones*, les *Medulli*, les *Ucenii*, les *Caturiges*, les *Breganii*, les *Sogiontii*, les *Brodiontii*, les *Nemalonii*, les *Edenates*, les *Vesubianii*, les *Veaminii*, les *Gallites*, les *Triulattii*, les *Ecdines*, les *Vergunnes*, les *Eguiturii*, les *Nementurii*, les *Oratelli*, les *Nerusii*, les *Velaunii*, les *Suetrii* ».

**Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 24, 4 = *CIL*, V, 7817  
*AE* 1973, 323 = *AE*, 2002, 899 = *AE*, 2004, 570 =  
*AE*, 2005, 958**



## Le triomphe de Germanicus Tacite, *Annales*, II, 41-42

(trad. P. Wuilleumier revue par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990)

**41** 1 À la fin de l'année, on dédie un arc près du temple de Saturne en l'honneur des enseignes perdues avec Varus mais reprises sous le commandement de Germanicus et sous les auspices de Tibère ; un temple de Fors Fortuna au bord du Tibre, dans les jardins que le dictateur César avait légués au peuple romain ; à Bovillae, un sanctuaire consacré à la famille Julia et une statue au divin Auguste. **2** Sous le consulat de C. Caelius et de L. Pomponius, le septième jour avant les calendes de juin, Germanicus César célébra le triomphe sur les Chérusques, les Chattes et les Angrivariens, ainsi que sur toutes les nations établies jusqu'à l'Elbe. On y transporta les dépouilles, les prisonniers et les maquettes des montagnes, des fleuves et des batailles ; et la guerre, du fait qu'il avait été empêché de la terminer, passait pour terminée. **3** Le spectacle était rehaussé aux yeux des assistants par sa belle prestance et par son char portant ses cinq enfants. Mais une terreur secrète venait à l'esprit, quand on se rappelait la suite malheureuse de la faveur populaire à propos de son père Drusus, et son oncle Marcellus, enlevé en pleine jeunesse aux ardent sympathies de la plèbe, ces brèves et tragiques amours du peuple romain. **42** 1 Quoi qu'il en soit, Tibère donna à la plèbe, au nom de Germanicus, trois cents sesterces par tête et se désigna lui-même pour partager le consulat avec lui. Ce ne fut pas une raison suffisante pour croire à la sincérité de son affection, et bientôt, résolu à écarter le jeune homme sous couleur de l'honorer, il forgea des occasions ou saisit celles que le hasard lui offrit.

## Conquête et administration de la Maurétanie

Plinie l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 1-2 et 11-21 (trad. J. Desanges, Paris, CUF, 1980)

**1** Les Grecs ont appelé l'Afrique Libye et la mer qui l'affronte libyque ; elle est bornée par l'Égypte, et il n'est pas d'autre partie de la terre qui enserme moins de golfes, avec la longue étendue oblique de son littoral à partir de l'Occident. Les noms des peuples et de ses villes sont tous particulièrement imprononçables pour d'autres bouches que celles des indigènes, et du reste, ils habitent en général de simples fortins. **2** Les premières terres que l'on rencontre portent le nom de Maurétanies, royaumes jusqu'à Caius César, fils de Germanicus, puis divisées par l'effet de sa cruauté en deux provinces. Le promontoire qui constitue l'extrême limite de l'océan est nommé par les Grecs

Ampelusia. Au-delà des colonnes d'Hercule, il y eut des villes, Lissa et Cottae ; de nos jours on trouve Tingi, fondée jadis par Antée, puis appelée par Claude César, alors qu'il en faisait une colonie, Traducta Julia. Elle est à une distance de trente milles de la ville de Baelo en Bétique, par le trajet le plus court. À vingt-cinq milles de Tingi, sur le bord de l'Océan, la colonie augustéenne de Julia Constantia Zilil a été soustraite à la domination des rois et autoritairement rattachée à la juridiction de la Bétique. À trente-deux milles de celle-ci est située Lixos dont Claude César fit une colonie et qui a donné lieu, de la part des anciens écrivains, à des récits fabuleux entre tous : c'est là qu'on a placé le palais royal d'Antée, son combat avec Hercule et les jardins des Hespérides... **11** Les armées romaines combattirent pour la première fois en Maurétanie sous le principat de Claude. Le roi Ptolémée avait été mis à mort par Caius César ; l'affranchi Aedemon entreprit de le venger ; et, en poursuivant les barbares, il est établi qu'on parvint au mont Atlas. Non seulement les personnages consulaires et les généraux pris dans le Sénat qui conduisirent alors des expéditions, mais encore des chevaliers romains qui, par la suite, gouvernèrent ce pays, ont tiré gloire d'avoir pénétré dans l'Atlas. **12** Il y a, comme nous l'avons dit, cinq colonies romaines dans cette province et, à en croire ce qu'on raconte, on tiendrait l'Atlas pour aisément accessible ; mais cette impression est dénoncée en général par l'expérience comme tout à fait trompeuse : c'est que les dignitaires, s'ils répugnent à dépister la vérité, ne répugnent pas au mensonge par honte de leur ignorance, alors qu'il n'est pas d'erreur qui nous incline davantage à l'adhésion que celle dont la fausseté a pour garant un homme de poids. Assurément, je m'étonne moins qu'il y ait certaines lacunes dans l'information de personnages de l'ordre équestre, quand bien même ils entrent au Sénat, que d'en constater dans l'univers du luxe dont la puissance se fait sentir dans toute son efficacité et dans sa plénitude, puisqu'on prospecte les forêts pour en tirer l'ivoire, le thuya, et tous les rochers de Gétulie pour les murex, les pourpres. **13** En tout cas, les indigènes rapportent qu'il y a sur le littoral, à cent cinquante milles du Salat, le fleuve Asana, dont l'eau est saumâtre, mais qu'ils appellent Fut, séparé par deux cents milles de l'Addiris – c'est en effet là, de l'avis général, le nom de l'Atlas dans leur langue -, alors que, dans l'intervalle, il y a un fleuve Ivor ; là un sanctuaire est visible, au voisinage de vestiges attestant que cette terre fut jadis habitée, restes de vignobles et de palmeraies. **14** Suétonius Paulinus, que nous avons vu consul, est le premier chef romain qui ait traversé tout l'Atlas, le dépassant même de quelques milles. En ce qui concerne du moins la hauteur de cette montagne, son rapport est conforme à tous les autres ; mais ses premières pentes, dit-il, sont couvertes d'épaisses et hautes forêts d'arbres d'une espèce inconnue dont le long fût est remarquable par son poli que ne rompt aucun nœud ; leurs feuilles sont semblables à celles du cyprès, si on excepte leur odeur forte. Ils sont revêtus d'un mince duvet avec lequel, une fois travaillé, on peut confectionner des habits qui ont la qualité de la soie. Quant au sommet de l'Atlas, une épaisse couche de neige la recouvre même en été. **15** Il dit qu'il parvint là en dix étapes et, au-delà du fleuve qu'on appelle Ger, à travers des déserts de poussière noire, d'où surgissaient parfois des rochers pointus comme brûlés ; la chaleur rendait ses lieux inhabitables, bien qu'on eût fait l'épreuve de la période hivernale. Ceux qui habitent les brousses les plus proches remplies d'éléphants, de fauves et de serpents de toute espèce sont appelés Canarii ; de fait leur régime ne se distingue pas de celui des chiens et ils partagent avec ces animaux les entrailles des fauves. **16** À leur suite, vient la tribu des Éthiopiens appelés Perorsi, comme il est bien établi. Juba, père de Ptolémée, qui le premier exerça le pouvoir sur l'une et l'autre Maurétanie et que sa réputation de savant a rendu encore plus mémorable que son règne, a rapporté sur l'Atlas des indications semblables, en ajoutant que vient là une plante appelée euphorbe, du nom de son médecin qui la découvrit. Il glorifie en des termes extraordinairement élogieux le suc de cette plante pour l'acuité visuelle qu'il confère et pour son action contre les serpents et tous les venins, en lui consacrant spécialement un traité. Mais en voici assez et plus qu'assez sur l'Atlas. **17** La province de Tingitane a trois cent soixante-dix milles de longueur. Voici les peuples qui l'habitent : celui des Maures, jadis le principal d'entre eux – d'où le nom de Maurétanie – que la plupart des auteurs ont appelés Maurusii. Diminué par les guerres, il est réduit à un petit nombre de clans. Son voisin le plus proche était le peuple des Masaesyli ; mais il s'est éteint de la même façon. Ce sont à présent des peuples gétules qui tiennent le pays, les Baniurae, les Autoteles de beaucoup les plus puissants et une ancienne fraction de ceux-ci, les Nesimi, qui s'en sont séparés et ont formé un peuple indépendant en direction des Éthiopiens. **18** La province elle-même montagneuse du côté de l'Orient, produit des éléphants, et même dans le mont Abila, ceux-ci dominant le détroit. À partir de ces monts, c'est le littoral de la Méditerranée, le fleuve Tamuda, qui est navigable – jadis une ville de ce nom aussi -, le fleuve Laud, qui peut, lui aussi, recevoir des navires, la ville de Rhysaddir et son port, le fleuve Malvane, navigable. **19** La ville de Siga, à l'opposite de Malaca dans l'aire de l'Espagne, résidence royale de Syphax, appartient déjà à l'autre Maurétanie ; et de fait ces régions conservèrent longtemps le nom de leurs rois, la plus éloignée étant appelée Bogutiennne et, de même, l'actuelle Césarienne [Maurétanie] de Bocchus. À partir de Siga, on rencontre le Grand Port, tirant son nom de l'espace occupé par une ville de citoyens romains. Le fleuve Mulucha, limite entre Bocchus et les Masaesyli, Quiza de la Cena, ville de pèlerins, Arsennaria, ville de Latins, à trois milles de la mer ; **20** Cartenna, colonie d'Auguste par déduction de la seconde légion, Gunugu, également colonie du même empereur, par déduction d'une cohorte prétorienne ; le promontoire d'Apollon avec la très célèbre ville de Césarée, dénommée auparavant Iol, résidence royale de Juba gratifiée par le divin Claude du statut de colonie – sur l'ordre du même empereur Oppidum Novum a été l'objet d'une déduction de vétérans et Tipasa a reçu le droit latin – et semblablement par l'empereur Vespasien Icosium gratifié de la même faveur ; Rusguniae, colonie d'Auguste, Ruscurum honoré du droit de cité par Claude, Rusazus, colonie d'Auguste, Saldae, colonie du même empereur, **21** semblablement Igilgili ; la ville de Tucca située sur la mer et sur le fleuve Ampsaga. À l'intérieur, on trouve Aquae, colonie d'Auguste, de même Succhabar, de même Tubusuptu, les cités de Timici, Tigavae, les fleuves Sardaval, Aves, Nabar, le peuple des Macurebi, le fleuve Usar, le peuple des Nababes. Le fleuve Ampsaga est à trois cent vingt-deux milles de Césarée. La longueur des deux Maurétanies est de mille trente-huit milles, leur largeur de quatre cent soixante-sept milles.

## La politique de Corbulon en Germanie

**Tacite, *Annales*, XI, 18-20** (trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1994)

À la même époque, les Chauques, exempts de dissensions intestines et tout heureux de la mort de Sanquinius, firent, avant l'arrivée de Corbulon, des incursions dans la Basse Germanie, sous la conduite de Gannascus, qui, Canninfate de naissance, avait servi dans nos rangs comme auxiliaire, puis avait déserté et, exerçant la piraterie avec les vaisseaux légers, ravageait surtout la côte des Gaulois, les sachant riches et pacifiques. Mais Corbulon entra dans la province et son zèle s'y donna carrière ; cette campagne fut d'ailleurs le commencement de sa gloire : il fit descendre les trirèmes par le Rhin et les autres vaisseaux qu'il avait par les estuaires ou les canaux selon le genre de navigation pour lequel ils étaient faits et, après avoir coulé les barques ennemies et culbuté Gannascus, voyant la situation suffisamment paisible, il ramena à l'antique discipline les légions incapables par paresse de supporter travaux et fatigues, mais heureuses de piller ; il défendit de s'écarter dans les marches et de combattre sans son ordre. Gardes, veilles, corvées de jour et de nuit, tout se faisait en armes ; on dit même que deux soldats furent punis de mort pour avoir travaillé au retranchement, l'un sans être armé, l'autre armé seulement du poignard. Ces exemples sont excessifs et ont peut-être été inventés mensongèrement ; mais ils ont dû leur origine à la sévérité réelle du général. On ne peut douter qu'il n'ait été attentif et inexorable à punir les fautes graves celui qu'on croyait capable de tant de rigueur à l'égard des plus légères. Quoi qu'il en soit, la terreur de cette discipline eut sur nos soldats et sur l'ennemi une influence opposée : nous sentîmes croître notre valeur, les barbares se briser leur fierté. La nation des Frisons, qui, depuis la révolte consécutive à la défaite de M. Apronius, nous était hostile ou peu fidèle, nous donna des otages et s'établit sur le territoire assigné par Corbulon. Le même général leur imposa un sénat, des magistrats, des lois et, pour les empêcher de désobéir à ses ordres, il établit chez eux un poste fortifié, après avoir sollicité les grands Chauques de se soumettre et en même temps d'attaquer par ruse Gannascus. Et ce ne fut pas sans succès qu'on tendit un piège, qui n'avait rien d'inavouable, à ce transfuge, à ce violateur de la foi jurée. Toutefois sa mort irrita les Chauques, et Corbulon leur fournissant des semences de révolte ; aussi reçus par beaucoup avec joie ces nouvelles trouvaient chez quelques-uns un accueil défavorable. « Pourquoi provoquer l'ennemi ? les revers retomberaient sur la république ; en cas de succès, il se compromettrait : un homme qui se distingue est redoutable pour la paix ; et il est à charge à un prince sans courage. » En conséquence, Claude empêcha si bien toute attaque nouvelle contre la Germanie, qu'il fit repasser le Rhin à toutes les garnisons. Corbulon travaillait déjà à établir son camp sur le sol ennemi, quand on lui remit cet ordre. À ce coup soudain, au milieu des pensées qui envahissaient son esprit, crainte de l'empereur, mépris des barbares, moqueries des alliés, il se contenta de dire : « Heureux autrefois les généraux Romains ! » et il fit sonner la retraite. Toutefois, pour arracher le soldat à l'oïveté, il fit creuser entre la Meuse et le Rhin un canal de vingt-trois milles pas pour éviter les incertitudes de l'Océan. Claude lui accorda cependant les insignes du triomphe, tout en lui ayant refusé de faire la guerre.

## La conquête de la Bretagne : Cassius Dion, *Histoire romaine*, LX, 19-22

(trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1870)

Au même moment où ces événements se déroulaient à Rome, Aulus Plautius, sénateur distingué, fit une campagne en Bretagne : un certain Berikos (Verica), chassé de l'île par une révolte, avait persuadé Claude d'y envoyer une armée. C'est ainsi que Plautius entreprit son expédition. Il y eut cependant des difficultés pour amener son armée à quitter la Gaule : les soldats s'opposaient à une campagne hors du monde connu et ils refusèrent d'obéir lorsque Narcisse, envoyé par Claude, voulut monter sur le tribunal de Plautius pour les haranguer. Devant cela, ils se mirent encore plus en colère et refusèrent d'écouter son discours ; ils poussèrent subitement tous ensemble le cri « Io Saturnalia » (Aux fêtes des Saturnales, les esclaves prenaient la place des maîtres pour célébrer les festivités). Ensuite, ils suivirent volontairement Plautius. Ces événements retardèrent cependant le départ. Ils firent la traversée en trois corps, de peur d'être repoussés s'ils débarquaient en seul point. Dans la traversée, ils furent gênés par le roulis, mais ils reprirent courage à la vue d'un éclair de lumière d'est en ouest, la direction que suivait leur navigation. En abordant l'île, ils ne rencontrèrent aucune résistance, les Bretons, selon ce qu'ils avaient entrepris, ne croyant pas à leur arrivée et n'ayant pas réuni d'armée. Cependant, même une fois rassemblés, ils n'affrontèrent pas les Romains, préférant se réfugier dans les marais et dans les forêts et espérant par cette tactique fatiguer les Romains pour les amener à faire demi-tour comme cela avait été le cas pour Jules César.

Plautius eut donc beaucoup de peine pour les rechercher. Puis, une fois localisés, il battit d'abord Caratacus, puis Togodumus, les fils de Cunobelinus qui maintenant était mort. En effet, les Bretons n'étaient pas indépendants, mais gouvernés par plusieurs rois. Ces deux en fuite, Plautius obtint la soumission d'une partie des Bodunni (Dobunni), qui étaient les sujets des Catuvellauniens. Laissant là une garnison, il progressa jusqu'à une rivière. Les barbares pensaient que les Romains ne pourraient pas la traverser sans pont et pour cette raison, ils établirent leur camp sans précaution sur la rive opposée. Plautius cependant fit traverser des Celtes, habitués à nager facilement avec leurs armes, même les rivières les plus rapides. Ils surprirent ainsi l'ennemi ; mais plutôt que d'attaquer les hommes, ils blessèrent les chevaux qui tiraient les chariots. Dans la confusion qui suivit, pas même les cavaliers ne purent se protéger. Plautius envoya alors Flavius Vespasianus, qui par la suite devint empereur, et son frère Sabinus placé sous ses ordres. Ils traversèrent la rivière et tuèrent beaucoup d'ennemis qui ne les attendaient pas. Les Bretons survivants ne prirent cependant pas la fuite, mais, le jour suivant, recommencèrent la bataille. Le combat fut indécis jusqu'au moment où Cnaeus Hosidius Geta, après avoir échappé à une capture, vainquit l'ennemi si complètement qu'il reçut les ornements triomphaux bien qu'il n'ait pas été encore consul. De là, les Bretons se portèrent sur la Tamise, à l'endroit où elle se jette dans la mer et forme comme un grand lac. Alors, ils la traversèrent avec facilité, connaissant les endroits fermes et les passages praticables. Les Romains connurent alors des difficultés pour les poursuivre. Une

nouvelle fois, les Celtes passèrent à la nage tandis que d'autres traversaient par un pont situé un peu au-dessus. Ils fondirent sur l'ennemi de plusieurs côtés à la fois, faisant un grand carnage. Puis, en poursuivant les survivants sans précaution, ils atteignirent des marais où la route était difficile à trouver ; ils perdirent de nombreux hommes.

À la suite de cela et en tenant compte du fait que la mort de Togodumnus, loin d'amener les Bretons à céder, les avait uni pour le venger, Plautius prit peur et n'alla pas plus loin. Il se contenta de surveiller ce qu'il avait conquis et demanda Claude. En fait, il fit ce qu'on lui avait prescrit en cas de forte opposition et une bonne base d'équipement, y compris des éléphants, avait été rassemblé pour cette campagne. Quand la nouvelle arriva à Claude, il remit les affaires intérieures à son collègue Lucius Vitellius, père du futur empereur, à qui il avait exigé de rester consul comme lui pour six mois, et il se mit en campagne. Il s'embarqua à Ostie et gagna les côtes marseillaises. De là, il traversa en partie par voie terrestre, en partie par voie fluviale et parvint à l'Océan ; il passa alors en Bretagne où il rejoignit son armée qui l'attendait sur les bords de la Tamise. Prenant le commandement, il traversa la rivière et affronta les indigènes rassemblés à son approche ; il les battit et prit Camulodunum, la capitale de Cunobelinus. À la suite de cela, il soumit plusieurs tribus par reddition ou par la force et fut salué *imperator* à plusieurs reprises contrairement aux usages : on ne pouvait recevoir ce titre plus d'une fois dans une même campagne. En plus, il désarma les Bretons et les plaça sous le commandement de Plautius qui fut autorisé à soumettre les terres restantes. Claude retourna à Rome, envoyant les nouvelles de ses victoires par ses gendres Magnus et Silanus. À ces nouvelles, le Sénat accorda à Claude le titre de Britannicus et lui permit de célébrer un triomphe.

### **La guerre oubliée de Néron en Ukraine : CIL, XIV, 3608 (ILS, 986 : Tibur)**

(trad. P. Petit, *Le premier siècle de notre ère*, Paris, Armand Colin, 1968)

À Tiberius Plautius Silvanus Aelianus, fils de Marcus, de la tribu *Aniensis*, pontife, *sodalis* d'Auguste, triumvir chargé de la frappe de l'or, de l'argent et du bronze, questeur de Tibère César, légat de la V<sup>e</sup> légion en Germanie, préteur urbain, légat et compagnon de Claude César en Bretagne, consul, proconsul d'Asie, légat propréteur de Mésie, en laquelle il transféra plus de cent mille Transdanubiens, pour leur faire payer tribut, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs chefs et leurs rois ; il écrasa dès son début la révolte des Sarmates, bien qu'il eût envoyé une grande partie de ses troupes en expédition contre l'Arménie ; il obtint que des rois jusque-là inconnus ou ennemis du peuple romain vinssent au bord du fleuve qu'il défendait, afin de rendre leurs devoirs aux enseignes romaines ; aux rois des Bastarnes et des Roxolans il rendit leurs fils, à celui des Daces son frère, après les avoir capturés ou délivrés de leurs ennemis ; d'autres rois lui remirent des otages, et par là il affermir et étendit la paix de sa province ; il obligea aussi le roi des Scythes à lever le siège de Chersonnesos, ville située au-delà du Borysthène ; ce fut sous son gouvernement que pour la première fois cette province facilita le ravitaillement de Rome par une grande quantité de blé. Alors qu'il était gouverneur impérial en Espagne, le Sénat le rappela pour lui donner la préfecture de la Ville, et durant sa préfecture l'honora des ornements triomphaux, à la demande de César Auguste Vespasien, qui, dans son rapport s'exprima en ces termes :

« Il gouverna la Mésie de telle sorte qu'il n'aurait pas dû attendre mon règne pour recevoir les ornements triomphaux, mais ce retard lui permit cependant d'obtenir le titre encore plus élevé de préfet de la Ville ».

Durant cette même préfecture l'empereur César Auguste Vespasien le fit consul pour la seconde fois.

### **L'entrée de Tiridate à Rome : Suétone, Néron, 13 (trad. H. Ailloud, Paris, C.U.F., 1931)**

Je crois devoir signaler encore parmi les spectacles donnés par Néron l'entrée de Tiridate à Rome. C'était en roi d'Arménie, qu'il avait attiré par des promesses magnifiques ; il fixa par un édit la date à laquelle il le présenterait au peuple, mais comme ce jour-là le ciel était couvert, il attendit pour le faire paraître le jour le plus favorable : on rangea des cohortes en armes près des temples du forum, et Néron siégea sur une chaise curule à la tribune aux harangues, en habit de triomphateur, entouré d'enseignes et de drapeaux. D'abord, Tiridate vint, en montant par une rampe, s'agenouiller devant Néron, qui le releva de la main droite et lui donna l'accolade ; puis l'empereur, sur ses prières, lui enleva sa tiare et le couronna d'un diadème, tandis qu'un ancien préteur répétait en latin à la foule les paroles du suppliant ; après cela, il le conduisit au théâtre, reçut de nouveau ses supplications et le plaça auprès de lui, à sa droite. Salué *imperator* pour ce fait, Néron porta au Capitole une couronne de laurier et ferma le temple de Janus à deux têtes, estimant qu'il ne restait plus aucune guerre.

### **Les « triomphes » de Néron : Suétone, Néron, 25 (trad. H. Ailloud, Paris, C.U.F., 1931)**

Revenu de Grèce à Naples, comme c'était dans cette ville qu'il avait pour la première fois produit ses talents, il y fit son entrée sur un char attelé de chevaux blancs, par une brèche ouverte dans la muraille, comme c'est l'usage pour les vainqueurs des jeux sacrés ; il entra de même à Antium, puis dans sa propriété d'Albe, ensuite à Rome ; mais, en outre, à Rome, il était sur le char qui avait servi autrefois pour le triomphe d'Auguste, vêtu de pourpre, avec une chlamyde parsemée d'étoiles d'or, la couronne olympique sur la tête, et la couronne pythique à la main droite, précédé d'un cortège portant ses autres couronnes, avec des pancartes qui mentionnaient en quel lieu, de quels concurrents, pour quel chant ou pour quelle pièce il avait triomphé ; son char était suivi, comme pour les ovations, de ses applaudisseurs, qui ne cessaient de crier : « Nous sommes les Augustiens et les soldats de son triomphe ». Il passa par le grand cirque, dont on avait démoli une arcade, traversa le Vélabre, puis le Forum, et se rendit au temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Partout, sur son passage, on immolait des victimes, on répandait à chaque instant du safran dans les rues, on lui offrait des oiseaux, des rubans et des friandises. Il disposa autour des lits, dans les chambres de son palais, ses couronnes sacrées, ainsi que des statues qui le représentaient en costume de citharède, et

fit même frapper une monnaie à cette effigie. Depuis lors, il fut si loin d'abandonner cet art ou même de le négliger, que, pour conserver sa voix, il n'adressa plus de harangue à ses soldats, sinon sans paraître lui-même, ou par la bouche d'un autre, et, d'autre part, ne traita jamais aucune affaire, plaisante ou sérieuse, sans avoir à côté de lui son maître de déclamation qui l'avertissait « d'épargner ses bronches et de tenir un mouchoir devant sa bouche », qu'enfin bien des personnes gagnèrent son amitié ou s'attirèrent sa haine, parce qu'elles lui avaient prodigué ou ménagé leurs louanges.

## FIGURES DE CORÉGENTS

### La jeunesse de Tibère

**Suétone, *Tibère*, 4-10** (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)

4 Tiberius Néron, le père de Tibère, questeur de C. César, commanda sa flotte pendant la guerre d'Alexandrie et contribua grandement à la victoire. En récompense, il fut d'abord nommé pontife, à la place de P. Scipion, puis envoyé en Gaule pour créer des colonies, entre autres celles de Narbonne et d'Arles. Pourtant, après la mort de César, quand tous (les sénateurs), par crainte de troubles, votaient l'impunité du crime, il alla jusqu'à demander qu'on fit un rapport sur les récompenses dues aux tyrannicides. Plus tard, à la fin de l'année pendant laquelle il exerça la préture, la discorde s'étant élevée entre les triumvirs, il garda ses insignes au-delà du terme légal, suivit à Pérouse le consul L. Antonius, frère du triumvir, et, restant seul de son parti, après la soumission de tous les autres, il parvint à gagner d'abord Préneste, puis Naples, mais, ne réussissant pas à soulever les esclaves en leur promettant la liberté, il se réfugia en Sicile. Mais indigné de n'avoir pas été tout de suite admis en présence de Sextus Pompée et de se voir interdire l'usage des faisceaux, il passa en Achaïe, pour rejoindre Marc Antoine. Bientôt, à la faveur de la paix générale, il revint avec lui à Rome, et céda à Auguste, sur sa demande, sa femme Livia Drusilla, qui non seulement était enceinte, mais lui avait déjà donné un fils. Il mourut peu après, laissant deux fils, Tiberius et Drusus Néron. 5 Certains ont prétendu que Tibère était né à Fondi, déduction sans fondement tirée du fait que son aïeule maternelle était de cette ville et que, par la suite, l'État y fit élever, en vertu d'un sénatus-consulte, une statue de la Félicité ; mais, d'après des sources plus nombreuses et plus sûres, il naquit à Rome, au Palatium, seize jours avant les calendes de décembre, sous le second consulat de M. Aemilius Lepidus, qui avait pour collègue L. Munatius Plancus, pendant la guerre de Philippes. De fait, c'est ce qui se trouve mentionné dans les fastes et dans les actes officiels. Cependant, il se rencontra des auteurs qui le font naître soit l'année précédente, sous le consulat d'Hirtius et de Pansa, soit l'année suivante, sous le consulat de Servilius Isauricus et de L. Antonius. 6 Ses premières années et de son enfance furent malheureuses et agitées, car il accompagna partout ses parents dans leur fuite ; à Naples, tandis qu'ils cherchaient à s'embarquer secrètement, à l'approche de l'ennemi, il faillit à deux reprises les trahir par ses vagissements, quand on l'arracha en toute hâte d'abord au sein de sa nourrice, puis aux bras de sa mer, pour alléger les femmes de leur fardeau, dans ce moment critique ; promené ensuite à travers la Sicile et l'Achaïe, puis confié à la cité de Lacédémone, qui était sous la protection des Claudii, il risqua de périr en voyageant de nuit, au départ de cette ville, car un incendie éclata subitement et de toutes parts dans les bois, entourant de si près toute la troupe que Livie eut une partie de ses vêtements et sa chevelure atteintes par les flammes. On a conservé et l'on montre encore à Baïes les cadeaux que lui fit en Sicile Pompeia, sœur de Sextus Pompée, une chlamyde, une agrafe ainsi que des bulles d'or. Après son retour à Rome, le sénateur M. Gallius l'ayant adopté par testament, il recueillit son héritage, mais s'abstint de prendre son nom, parce que Gallius avait été du parti opposé à celui d'Auguste. À l'âge de neuf ans, il perdit son père et prononça du haut de la tribune aux harangues son éloge funèbre. Ensuite, au début de son adolescence, lors du triomphe d'Actium, il précéda le char d'Auguste, sur le cheval de volée placé à gauche, tandis que Marcellus, fils d'Octavie, montait celui de droite. Il présida aussi les jeux urbains et prit part aux jeux troyens, donnés dans le cirque, comme chef d'escadron des enfants les plus grands.

7 Après qu'il eut revêtu la toge virile, voici à peu près comment il passa toute son adolescence et la période suivante de sa vie jusqu'au début de son principat. Il donna un combat de gladiateurs, en mémoire de son père, puis un autre, en mémoire de son aïeul Drusus, à des dates et dans des lieux différents, le premier, dans le forum, le second, dans l'amphithéâtre, en rappelant même certains gladiateurs retraités, moyennant une prime de cent mille sesterces ; il donna aussi des jeux, mais en son absence ; ce furent toujours des spectacles magnifiques, célébrés aux frais de sa mère et de son beau-père. Il prit pour femme Agrippine, fille de Marcus Agrippa et petite-fille du chevalier romain Caecilius Atticus, le correspondant de Cicéron ; après avoir eu d'elle un fils, Drusus, il se vit, malgré leur parfait accord, et quoiqu'elle fût de nouveau enceinte, contraint de la congédier, pour épouser sur-le-champ Julie, la fille d'Auguste : ce ne fut pas sans une profonde douleur, parce que l'habitude l'attachait à Agrippine, et qu'il réprouvait la conduite de Julie, s'étant aperçu qu'elle avait du goût pour lui, du vivant même de son précédent mari, ce qui avait même fait l'objet d'un bruit public. Pour ce qui est d'Agrippine, non seulement il souffrit d'en être séparé, après son divorce, mais l'ayant une seule fois revue, au hasard d'une rencontre, il la suivit d'un regard si heureux et si attendri, que désormais on prit soin de ne plus la laisser paraître en sa présence. Il vécut d'abord en bonne intelligence avec Julie et répondit à son amour, mais bientôt il s'en détacha, et la séparation fut encore plus aggravée, - car depuis lors il fit toujours lit à part -, quand eut disparu le gage de leur amour, un fils qui naquit à Aquilée et mourut tout enfant. Il perdit son frère Drusus en Germanie et ramena son corps à Rome, en marchant à pied, sur tout le parcours, à la tête du convoi. 8 Comme apprentissage des fonctions civiles, Tibère défendit le roi Archelaüs, les habitants de Tralles et les Thessaliens, les uns et les autres dans des causes diverses, et par-devant Auguste ; il se fit le porte-parole des habitants de Laodicée, de Thyatirène et de Chio, ruinés par un tremblement de terre et qui imploraient des secours ; il accusa de lèse-majesté devant les tribunaux et fit condamner Fannius Caepio, qui avait conspiré contre Auguste avec Varron Murena. Au milieu de ces occupations, il assumait la double charge d'assurer l'approvisionnement en blé, qui s'était trouvé insuffisant, et de purger les ateliers d'esclaves

de toute l'Italie, dont les propriétaires s'étaient rendus odieux, parce qu'on les soupçonnait d'y retenir, après les avoir recueillis, non seulement des voyageurs, mais encore les gens que la crainte du serment militaire avait poussé vers ce genre de retraites. **9** Il fit ses premières armes dans l'expédition contre les Cantabres, en qualité de tribun militaire, puis ayant conduit une armée en Orient, il rendit à Tigraue le trône d'Arménie et le couronna du diadème devant son tribunal. Il reprit aussi les enseignes que les Parthes avaient enlevées à M. Crassus. Ensuite, il gouverna près d'un an la Gaule chevelue, que troublaient à la fois les incursions des barbares et la discorde des chefs. Aussitôt après, il fit les guerres de Rhétie et de Vindélicie, puis de Pannonie et de Germanie. Au cours des deux premières, il soumit les peuplades des Alpes, au cours de la troisième, les Breuces et les Dalmates, à la suite de la dernière, il transféra en Gaule quarante mille Germains, qui avaient fait leur soumission, et les établit sur la rive gauche du Rhin, en leur assignant leurs résidences. En récompense de ces succès, il rentra dans Rome avec les honneurs de l'ovation, et sur un char, après avoir reçu, suivant l'opinion de certains, les insignes du triomphe, distinction d'un genre nouveau, que l'on n'avait accordé à personne avant lui. Quant aux magistratures, non seulement il les aborda avant l'âge, mais il en parcourut le cycle, -questure, préture, consulat -, presque sans interruption ; puis, après un intervalle, étant consul pour la seconde fois, il reçut en outre la puissance tribunicienne pour cinq ans. **10** Au milieu de tant de bonheurs, dans la force de l'âge et en pleine santé, il décida tout à coup de disparaître et de se retirer le plus loin possible : on se demande si ce fut par dégoût de sa femme, qu'il n'osait ni accuser ni renvoyer, mais ne pouvait supporter davantage, ou pour éviter de lasser par une présence continuelle, et, grâce à l'absence, affermir ou même accroître son autorité, pour le cas où l'État aurait besoin de lui. Certains estiment que, les enfants d'Auguste étant alors adultes, il leur céda spontanément la place et, pour ainsi dire, le bien, qu'il avait longtemps usurpés en occupant le second rang, et suivit l'exemple d'Agrippa, qui, voyant M. Marcellus appelé aux charges publiques, s'en était allé à Mitylène, pour ne point paraître, en restant à Rome, son concurrent ou son censeur. C'est d'ailleurs ce motif qu'il donna lui-même, mais plus tard.

### **Tibère, fils adoptif d'Auguste** **Suétone, Tibère, 15-21** (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)

**15** Une fois revenu à Rome, aussitôt après avoir fait débiter au forum son fils Drusus, il [Tibère] quitta les Carènes et la maison de Pompée pour se loger aux Esquilies, dans les jardins de Mécène, et s'abandonna entièrement au repos, ne remplissant que ses devoirs privés, sans prendre part aux fonctions publiques. Moins de trois ans après, Gaius et Lucius étant morts, il fut adopté par Auguste, en même temps que leur frère Marcus Agrippa, après avoir été obligé d'adopter lui-même Germanicus, le fils de son frère. Dès ce moment, il n'agit plus en père de famille et ne retint en aucune mesure le droit qu'il avait perdu. C'est ainsi qu'il ne fit plus ni donation ni affranchissement et n'accepta même aucun héritage ni legs autrement qu'à titre de pécule. Désormais on ne négligea rien pour accroître sa grandeur, surtout lorsqu'il fut certain, après la déchéance et la déportation d'Agrippa, que l'espoir de la succession revenait à lui seul.

**16** On lui confia de nouveau la puissance tribunicienne pour cinq ans, on le chargea de pacifier la Germanie, et les ambassadeurs des Parthes, après avoir accompli leur mission à Rome, auprès d'Auguste, reçurent l'ordre d'aller le voir, lui aussi, dans sa province. Mais apprenant la révolte de l'Illyricum, il s'y rendit pour diriger cette nouvelle guerre, qui fut la plus terrible de toutes les luttes étrangères après celles de Carthage, et la fit pendant trois ans, avec quinze légions et un effectif égal de troupes auxiliaires, au milieu de graves difficultés de tout ordre et malgré une extrême pénurie de vivres. Quoiqu'on le rappelât bien souvent, il n'en persévéra pas moins, de peur, s'il se retirait volontairement, d'avoir à ses trousses un ennemi voisin [de l'Italie] et supérieur en nombre. Or, sa persévérance fut largement récompensée, puisque tout l'Illyricum, qui s'étend d'une part entre l'Italie, le royaume du Norique, la Thrace et la Macédoine, de l'autre, entre le fleuve du Danube et le rivage de la mer Adriatique, fut complètement dompté et réduit à l'obéissance.

**17** Mais ce qui mit le comble à sa gloire, ce fut l'opportunité de ce succès. C'est en effet, vers la même date, que Quintilius Varus périt en Germanie avec trois légions et personne ne doutait que les Germains vainqueurs n'eussent fait leur jonction avec les Pannoniens, si l'on n'avait point auparavant soumis l'Illyricum. Pour ces exploits, on lui décerna le triomphe et nombre d'honneurs magnifiques. Certains [sénateurs] proposèrent même de le surnommer le Pannonique, d'autres, l'Invincible, quelques-uns, le Pieux, mais Auguste s'y opposa, en promettant qu'il lui suffirait du surnom qui devait lui revenir après sa mort. Quant au triomphe, Tibère lui-même le différa, le désastre de Varus ayant mis la ville en deuil ; néanmoins, il fit son entrée à Rome vêtu de la prétexte et couronné de laurier, monta sur un tribunal dressé dans l'enceinte des élections, et, tandis que le Sénat restait debout, s'assit entre les deux consuls, à côté d'Auguste ; de là, il salua le peuple, puis le cortège fit la visite des temples.

**18** L'année suivante, il retourna en Germanie, et, se rendant compte que le désastre de Varus avait été causé par la témérité et la négligence du général, il ne fit rien sans prendre l'avis de son conseil ; alors que dans les autres guerres il décidait toujours tout par lui-même et s'en rapportait à lui seul, cette fois, contrairement à son habitude, il s'entendit avec plusieurs sur la conduite des opérations. En outre, il fut d'une prudence encore plus minutieuse que d'ordinaire. Au moment de franchir le Rhin, il ne laissa passer tout son train de bagages, qu'il avait strictement limité, qu'après avoir vérifié le chargement des chariots, en se tenant sur la rive, afin que l'on n'emportât rien qui ne fût autorisé ou nécessaire. Une fois au-delà du Rhin, voici la ligne de conduite qu'il adopta : il prenait sa nourriture, simplement assis sur le gazon, passait fréquemment la nuit sans dresser de tente, donnait tous ses ordres par écrit, soit pour le lendemain, soit quand il avait quelque mesure à faire prendre tout de suite, et il ajoutait cette recommandation, que, dans tous les cas embarrassants, chacun ne devait recourir à nul autre qu'à lui, à toute heure du jour et de la nuit.

19 Tout à fait rigoureux en matière de discipline, il remit en usage diverses punitions et flétrissures d'autrefois et nota d'infamie même un légat de légion, qui avait envoyé quelques soldats chasser au-delà du fleuve avec son affranchi. Quant aux combats, quoiqu'il laissât très peu au hasard et à l'imprévu, il les engageait avec bien plus d'assurance chaque fois que dans ses veilles sa lumière baissait et s'éteignait tout à coup sans cause étrangère, ayant, disait-il, confiance dans ce présage qui ne l'avait jamais trompé, ni lui ni ses ancêtres, dans toutes leurs campagnes. Cependant, après un succès, il faillit être assassiné par un Bructère, qui, se confondant parmi les personnes dont il était entouré, se trahit par son agitation et laissa échapper dans les tortures l'aveu du crime qu'il méditait.

20 Après avoir passé deux ans en Germanie, il revint à Rome et célébra le triomphe qu'il avait ajourné, se faisant même accompagner par ses lieutenants, pour lesquels il avait obtenu les insignes du triomphe. Avant de se diriger vers le Capitole, il descendit de son char et s'agenouilla devant son père, qui présidait la cérémonie. Il établit à Ravenne, après l'avoir comblé de présents magnifiques, le chef annonien Baton, en reconnaissance de ce qu'un jour il l'avait laissé échapper d'une passe difficile où il se trouvait enfermé avec ses troupes. Il offrit ensuite au peuple un festin de trois mille tables et lui distribua de l'argent, à raison de trois cents sesterces par tête. De plus, il dédia un temple à la Concorde, un autre à Castor et à Pollux, en son nom et en celui de son frère, sur le produit du butin.

21 Peu de temps après, les consuls ayant porté une loi, en vertu de laquelle il devait administrer les provinces de concert avec Auguste et faire le recensement avec lui, lorsqu'il eut fermé le lustre il partit pour l'Illyricum. Rappelé aussitôt, en cours de route, il trouva Auguste déjà bien affaibli, mais respirant encore, et passa une journée entière seul à seul avec lui. Je sais, que, d'après l'opinion courante, lorsque Tibère fut sorti, après cet entretien secret, les esclaves de la chambre auraient surpris cette exclamation d'Auguste : « Je plains le peuple romain qui va tomber sous des mâchoires aussi lentes ».

### **Drusus l'Ancien, conquérant de la Germanie** **Suétone, *Claude*, 1-2 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)**

1 Drusus, le père de l'empereur Claude, qui porta d'abord le prénom de Decimus, puis celui de Néron, fut mis au monde par Livie, trois mois à peine après qu'Auguste l'eut épousée étant grosse, et l'on soupçonna qu'il était fils adultérin de son beau-père. En tout cas, aussitôt fut en vogue le vers suivant :

« Les gens heureux ont même des enfants en trois mois. »

Ce Drusus, dirigeant pendant sa questure et sa préture la guerre de Rhétie, puis celle de Germanie, fut le premier général romain qui navigua sur l'Océan septentrional, et il fit creuser au-delà du Rhin, entreprise délicate et gigantesque, les canaux qui encore aujourd'hui portent son nom. En outre, il écrasa souvent l'ennemi, le repoussa au plus profond de ses solitudes, et n'arrêta sa poursuite que devant l'apparition d'une femme barbare de grandeur inhumaine, qui, en latin, défendit au vainqueur de pousser plus avant. Pour ces exploits, il reçut l'ovation et les insignes du triomphe ; puis, devenu consul à l'issue même de sa préture, il reprit son expédition et mourut de maladie dans ses quartiers d'été, qui, pour ce motif, reçurent le nom de « camp maudit ». Son corps fut transporté à Rome par les premiers citoyens des municipes et des colonies, remis ensuite aux décuries des scribes publics venus à sa rencontre, et enseveli au Champ de Mars. Par ailleurs, l'armée lui éleva un cénotaphe, autour duquel, désormais, tous les ans, à une date déterminée, les soldats doivent défiler et les cités des Gaules, offrir des sacrifices à titre public. En outre, le Sénat, parmi de nombreux autres honneurs, lui vota un arc de triomphe en marbre avec des trophées, sur la voie Appienne, et le surnom de Germanicus, transmissible à ses descendants. On croit qu'il y avait chez Drusus non moins de passion pour la gloire que de simplicité civique ; en effet, dit-on, il ne lui suffisait pas de vaincre l'ennemi, mais il tenait à lui enlever des dépouilles opimes, et souvent il poursuivait les chefs des Germains avec toutes ses troupes, en courant les plus grands dangers ; d'autre part, il n'aurait jamais dissimulé qu'il rendrait à l'État son régime d'autrefois, quand il le pourrait. Voilà pourquoi, je pense, certains ont osé prétendre qu'Auguste, le tenant pour suspect, le rappela de sa province, et, comme il tardait, le fit disparaître en l'empoisonnant. À vrai dire, si j'ai rapporté cette opinion, c'est pour ne rien omettre, et non parce que je crois fondée ni même vraisemblable, car Auguste eut pour Drusus l'affection la plus vive : tant qu'il vécut, il l'institua toujours cohéritier de ses fils, ainsi qu'il le déclara un jour au Sénat, et, lorsqu'il fut mort, prononçant son éloge devant l'assemblée, il alla jusqu'à prier les dieux « de rendre ses chers Césars semblables à lui, et de lui réserver à lui-même plus tard une mort aussi glorieuse que la sienne. » Enfin, non content d'avoir fait graver sur sa tombe une épitaphe en vers dont il était l'auteur, il écrivit même en prose l'histoire de sa vie. Drusus eut beaucoup d'enfants d'Antonia, la cadette, mais seulement trois lui survécurent : Germanicus, Livilla et Claude. 2 Claude naquit sous consulat de Iullus Antonius et de Fabius Africanus, le premier août, à Lyon, le jour même où l'on y consacra pour la première fois un autel à Auguste, et il fut appelé Tiberius Claudius Drusus. Ensuite, quand son frère aîné fut entré par adoption dans la famille Iulia. Il prit le surnom de Germanicus.

### **L'affaire Germanicus**

#### **Portrait de Germanicus : Suétone, *Caligula*, 1-7 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931)**

1 Germanicus, père de C. César, fils de Drusus et d'Antonia la cadette, adopté par son oncle paternel Tibère, exerça la questure cinq ans avant l'âge légal, et le consulat immédiatement après ; puis, envoyé à l'armée de Germanie, comme toutes les légions, qui, à la nouvelle de la mort d'Auguste, refusaient obstinément d'avoir Tibère pour chef suprême, lui offraient à lui-même le pouvoir souverain, il les contint dans le devoir, témoignant ainsi d'une piété filiale et d'une fermeté d'âme, dont on ne sait quelle fut la plus grande, et, après avoir, peu de temps après, battu

complètement l'ennemi, reçut le triomphe. Ensuite, nommé consul pour la seconde fois, il fut, avant d'entrer en charge, chassé de Rome, avec mission de pacifier l'Orient, puis, après avoir complètement battu le roi d'Arménie, réduit la Cappadoce à l'état de province, il mourut à Antioche, au cours de sa trente-quatrième année, après une longue maladie, et l'on ne fut pas sans soupçonner un empoisonnement. De fait, outre que des tâches livides couvraient tout son corps et que des flots d'écume sortaient de sa bouche, son cœur fut aussi, après la crémation, retrouvé intact parmi ses ossements : or, on croit que cet organe est de nature à pouvoir résister au feu, lorsqu'il est imprégné de poison. **2** D'autre part, on vit dans sa mort un crime de Tibère, exécuté par l'intermédiaire et par les soins de Cn. Pison, qui, placé vers la même époque à la tête de la Syrie et ne dissimulant point qu'il était dans la nécessité absolue de déplaire soit au père, soit au fils, accablé Germanicus, même quand il fut malade, des plus cruels outrages en paroles et en actes, sans garder aucune mesure ; aussi lorsqu'il revint à Rome, il faillit être mis en pièces par le peuple et fut condamné à mort par le Sénat.

**3** Il est établi que Germanicus réunissait, à un degré que personne n'atteignit jamais toutes les qualités du corps et de l'esprit : une beauté et une valeur incomparable, des dons supérieurs au point de vue de l'éloquence et du savoir, dans les deux domaines, grec et latin, une bonté extraordinaire, le plus vif désir et le talent merveilleux de gagner les sympathies et de mériter l'affection. La maigreur de ses jambes n'était pas en harmonie avec sa beauté, mais peu à peu elles prirent à leur tour de l'embonpoint, grâce à son habitude de monter à cheval après ses repas. Souvent il tua des ennemis en combattant corps à corps. Il plaida des causes même après son triomphe, et entre autres monuments de ses études, il laissa même des comédies grecques. D'une simplicité toute civique, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, il entraînait sans licteurs dans les villes libres et fédérées. Partout où il savait trouver le tombeau de personnages illustres, il allait offrir à leurs mânes des présents funèbres. Lorsqu'il voulut faire ensevelir sous le même tertre les vieux restes épars des soldats morts dans le désastre de Varus, il fut le premier à les recueillir et à les transporter de ses mains. Même à l'égard de ses détracteurs, quels qu'ils fussent et si graves que pussent être leurs torts, il se montrait si doux, si peu vindicatif, que voyant Pison révoquer ses ordonnances, persécuter ses clients, il ne se décida point à lui témoigner son ressentiment avant d'avoir appris qu'il employait contre lui jusqu'à des sortilèges et des maléfices ; même alors, il se contenta de le prévenir, suivant l'usage de ses ancêtres, qu'il renonçait à son amitié, et de confier à ses intimes le soin de le venger, s'il lui arrivait malheur.

**4** De semblables vertus portèrent largement leur fruit : il fut tellement estimé et chéri de ses parents, qu'Auguste, pour ne rien dire des autres, après s'être longtemps demandé s'il ne le choisirait pas comme successeur, le fit adopter par Tibère ; il fut tellement en faveur auprès du peuple, que, suivant un grand nombre d'auteurs, toutes les fois qu'il arrivait en quelque endroit ou qu'il en partait, des foules accouraient à sa rencontre ou à sa suite, parfois au risque de l'étouffer ; en particulier, lorsqu'il revint de Germanie après avoir apaisé la révolte de l'armée, toutes les cohortes prétoriennes se portèrent au-devant de lui, quoique deux d'entre elles seulement eussent reçu l'ordre de quitter Rome, et le peuple romain, sans distinction de sexe, d'âge ni de condition, se répandit sur sa route jusqu'au vingtième milliaire. **5** Mais les sentiments qu'il inspirait se manifestèrent avec beaucoup d'éclat et de force quand il mourut et après sa mort. Le jour où il périt, on lança des pierres contre les temples, on renversa les autels des dieux, certains particuliers jetèrent à la rue les lares de la famille ou exposèrent les enfants nouveau-nés. On rapporte même que les barbares alors en guerre entre eux et contre nous consentirent à une trêve, comme s'ils avaient perdu un des leurs et partagé notre affliction ; que certains petits rois, en signe de très grand deuil, se coupèrent la barbe et firent raser la tête de leurs femmes ; que le roi des rois lui-même s'abstint de chasser et de recevoir les grands à sa table, ce qui, chez les Parthes, correspond à la suspension des affaires. **6** À Rome, toute la population, frappée de stupeur et de tristesse, à la première annonce de sa maladie, était dans l'attente des prochaines nouvelles ; enfin, vers le soir, le bruit s'étant tout à coup répandu, on ne sait comment, qu'il était rétabli, la foule en désordre courut au Capitole avec des torches et des victimes, enfonça presque les portes du temple, dans son impatience de rendre grâce aux dieux, et Tibère fut réveillé par les cris joyeux des citoyens qui chantaient dans toute la ville :

Rome est sauvée, la patrie est sauvée, Germanicus est sauf !

Mais lorsqu'enfin la nouvelle de sa mort fut officielle, aucune consolation, aucun édit ne put faire cesser le deuil du peuple, qui se prolongea même pendant les fêtes de décembre. Les horreurs des années suivantes augmentèrent encore la gloire de Germanicus et le regret de sa perte, car tout le monde estimait, non sans raison, qu'en inspirant à Tibère du respect et de la crainte il avait contenu sa férocité, qui éclata bientôt après.

**7** Germanicus eut pour femme Agrippine, fille de M. Agrippa et de Julie, qui lui donna neuf enfants : deux d'entre eux moururent encore au berceau et un troisième, alors qu'il commençait à grandir et se faisait remarquer par sa gentillesse ; Livie fit placer son image, figurant l'Amour, dans le temple de Vénus au Capitole ; Auguste, dans sa chambre à coucher, et chaque fois qu'il y entra il lui donnait un baiser ; les autres survécurent à leur père : c'étaient trois filles, Agrippine, Drusilla et Livilla, nées à un an d'intervalle, et trois fils, Néron, Drusus et C. César. Néron et Drusus, sur l'accusation de Tibère, furent déclarés ennemis publics par le Sénat.

## Le voyage de Germanicus en Égypte

**Tacite, *Annales*, II, 59-60** (trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990)

Sous le consulat de M. Silanus et de L. Norbanus, Germanicus part pour l'Égypte afin d'étudier le passé ; l'administration de la province lui servait de prétexte. Il fit baisser le prix des grains en ouvrant les greniers publics, et fit usage de beaucoup de procédés qui plurent aux gens : il allait sans escorte militaire, les pieds découverts, vêtu à

la grecque, à l'imitation de P. Scipion qui, dit-on, avait l'habitude de faire de même en Sicile, bien que la guerre punique s'y embrasât encore. Tibère, après avoir critiqué en termes modérés sa tenue et sa mise, lui reprocha très sévèrement d'être entré dans Alexandrie sans l'aveu du Prince, ce qui était contraire aux règlements d'Auguste. En effet, Auguste, entre autres ressorts secrets de sa domination, en interdisant aux sénateurs ou aux chevaliers romains en vue d'y pénétrer sans son autorisation, avait réservé l'Égypte à part, de peur que ne vienne à affamer l'Italie quelqu'un qui aurait pu tenir cette province — porte de la terre et de la mer — contre d'immenses armées, bien que ne disposant que d'une petite garnison.

Cependant Germanicus, qui n'avait pas encore appris qu'on lui faisait un crime de ce voyage, remontait le Nil à partir de Canope... Ensuite, il visita les grandes ruines de l'ancienne Thèbes ; sur les constructions massives, il restait encore des inscriptions égyptiennes retenant la mémoire de la magnificence d'autrefois. Un des plus vieux prêtres, invité à traduire la langue de ses ancêtres, expliquait que, jadis, sept cent mille hommes en âge de combattre avaient vécu là, et que, avec cette armée, le roi Ramsès s'était rendu maître de la Libye, de l'Éthiopie, des Mèdes, des Perses, ainsi que de la Bactriane et de la Scythie, et qu'il avait mis sous sa domination les terres que cultivaient les Syriens, les Arméniens et les Cappadociens, leurs voisins, depuis la mer de Bithynie jusqu'à la mer de Lycie. On lisait aussi les tributs imposés aux peuples, le poids d'argent et d'or, le nombre des armes et des chevaux, et aussi les offrandes aux temples, l'ivoire et les parfums, quelles quantités de blé et d'autres provisions chaque peuple devait fournir, tributs non moins imposants que ceux qui sont exigés aujourd'hui par la force des Parthes ou par la puissance romaine.

Germanicus, d'ailleurs, s'intéressa à d'autres merveilles : la principale, la statue en pierre de Memnon, qui rend le son de la voix quand elle est frappée par les rayons du soleil, et puis, au milieu des sables éparpillés par le vent et presque impraticables, les pyramides, dressées comme des montagnes, construites par des rois qui rivalisaient de richesses, et les bassins creusés dans le sol pour recevoir les débordements du Nil, et ailleurs l'abîme sans fond des défilés du fleuve, dont nul ne peut sonder les dimensions. De là, il parvint à Éléphantine et à Syène, jadis la porte de l'empire romain qui s'étend aujourd'hui jusqu'à la mer Rouge.

### **Les édits de Germanicus en Égypte**

**A. S. Hunt & C.C. Edgar, *Select Papyri*, II, *Publ. Doc.*, n°111, p. 77-78**

*Édit de Germanicus César, fils d'Auguste, petit-fils du divin Auguste, proconsul :*

1°) Ayant appris qu'en vue de mon arrivée il a été procédé à des réquisitions de bateaux et d'animaux et que des habitations ont été occupées par la force pour notre logement et que des particuliers ont été molestés, j'ai jugé nécessaire de déclarer que je ne veux pas que l'on n'exige de personne ni bateau ni bête de somme sans un ordre de Baebius, mon ami et secrétaire, ni que l'on occupe des logements. Si c'est nécessaire, Baebius procédera lui-même à l'attribution des logements de façon juste et équitable. Et j'ordonne que pour les bateaux et les bêtes de somme qui seront réquisitionnés, on paie un prix de location, selon le barème que j'ai fixé. Les contrevenants seront conduits auprès de mon secrétaire qui empêchera lui-même que l'on fasse tort aux particuliers, ou me transmettra ces affaires. Et il est interdit à ceux qui trouveront des bêtes de somme errant à travers la ville de s'en saisir par force, car c'est là commettre un vol qualifié.

2°) J'accepte les témoignages de votre affection que vous m'offrez à chaque fois que vous me voyez, mais je refuse absolument ces acclamations odieuses qui s'adressent à un dieu. Elles ne conviennent qu'à celui qui est réellement le Sauveur et le Bienfaiteur de tout le genre humain, mon père, et à sa mère qui est ma grand-mère...

### **Le sénatus-consulte contre Pison**

**A. Caballos, W. Eck et F. Fernandez, *El Senadoconsulto de Gneo Pison Padre*, Séville, 1996**

(trad. P. Le Roux, *AE*, 1996, 885)

Sénatus-consulte sur Cneius Pison père, proposé pour l'affichage sous le proconsulat de Numerius Vibius Serenus.

(Fait) le quatrième jour avant les ides de décembre, au Palatin, dans le portique qui se trouve près du temple d'Apollon.

Pour l'écriture, étaient présents Marcus Valerius Messallinus, fils de Marcus, de la tribu Lemonia, Gaius Ateius Capito, fils de Lucius, de la tribu Aniensis, Sextus Pompeius, fils de Sextus, de la tribu Aniensis, Marcus Pompeius Priscus, fils de Marcus, de la tribu Teretina, Gaius Arrenus Gallus, fils de Gaius, de la tribu Galeria, Lucius Nonius Asprenas, fils de Lucius, de la tribu Pomptina, en tant que questeur, et Marcus Vinucius, fils de Publius, de la tribu Poblilia, en tant que questeur.

Tibère César Auguste, fils d'Auguste divinisé, souverain pontife, revêtu de la XXII<sup>e</sup> puissance tribunicienne, consul à trois reprises, désigné pour un IV<sup>e</sup> consulat, a fait un rapport au Sénat

- sur ce que paraissait avoir été l'affaire de Cneius Pison père, et sur la question de savoir s'il s'était donné la mort à juste titre,

- sur ce que paraissait avoir été l'affaire de Marcus Pison, en faveur duquel il a ajouté à son rapport la demande que l'assemblée se souvienne de ses prières en faveur du jeune homme,

- sur ce que paraissait avoir été l'affaire de Plancine, personne en faveur de qui il avait auparavant exposé sa requête et les motifs de cette demande,

- et sur ce que le Sénat devait prononcer comme jugement à propos de Visellius Karus et de Sempronius Bassus, collaborateurs de Cneius Pison père.

Sur ces affaires, (les sénateurs) ont pris les décisions suivantes.

Le Sénat et le peuple romain, avant toute chose, remercieront les dieux immortels, parce qu'ils n'ont pas laissé les projets criminels de Cneius Pison père perturber la tranquillité actuelle de l'État, situation dont on ne pourrait souhaiter qu'elle soit meilleure, bonheur dont nous jouissons grâce à l'action bienfaisante de notre prince.

(Ils remercieront) ensuite leur prince, Tibère César Auguste, parce qu'il a fourni en abondance au Sénat tout ce qui était nécessaire pour l'établissement de la vérité. Le Sénat a également admiré son sens de l'équité et sa tolérance pour cette raison ; quand les crimes de Cneius Pison père se sont révélés parfaitement évidents, et quand lui-même se fut infligé son châtement, il a pourtant voulu que l'on juge sa cause, et il a invité ses fils, cités en justice, à défendre la cause de leur père, même celui qui n'appartenait pas encore à l'ordre sénatorial ; dans ce but, il a fait introduire ce dernier dans le Sénat ; aux deux, il a laissé un long temps de parole, pour plaider en faveur de leur père, de leur mère, et de Marcus Pison...

Il ne fit aucun cas de la majesté de la maison impériale ; il ne fit non plus aucun cas du droit en vertu duquel il avait été désigné comme proconsul et incorporé comme proconsul. Et pourtant, sur ce point, une loi avait été présentée au peuple : dans quelque province qu'il se rende, son *imperium* serait supérieur à celui du personnage qui avait obtenu la province comme proconsul ; de la même manière, dans n'importe quelle affaire, l'*imperium* de Tibère César Auguste était supérieur à celui de Germanicus. Ainsi, tout aurait dû être soumis à sa décision et à son pouvoir.

C'est ainsi qu'il s'est comporté quand il s'est trouvé dans la province de Syrie : il a poussé, autant qu'il l'a pu, à la guerre avec l'Arménie et avec l'État parthe... Il s'efforça même de provoquer une guerre civile, alors que tous les maux que cause la guerre civile avaient été ensevelis depuis longtemps par la volonté sacrée d'Auguste le divinisé et par les mérites de Tibère César Auguste, et cela après la mort de Germanicus César, en regagnant la province de Syrie, qu'il avait abandonnée au pire des états et des exemples. Pour cette raison, des soldats romains se virent contraints de lutter entre eux... Il a corrompu la discipline militaire instaurée par Auguste le divinisé et préservée par Tibère César Auguste...

Le Sénat a également jugé qu'il avait profané le caractère sacré du divin Auguste, en le privant de tous les honneurs qui étaient rendus à sa mémoire ou aux portraits qui [...] avant qu'il fût placé au nombre des dieux.

Pour ces raisons, le Sénat jugea qu'il n'avait pas subi le châtement mérité, mais qu'il avait échappé à un plus grand châtement qui le menaçait, comme il l'avait compris, en raison de la piété et de la sévérité de ses juges.

Et ainsi, il a ajouté à ces châtements qu'il s'est infligé à lui-même les suivants :

- qu'aucun deuil ne soit pris pour sa mort par les femmes qui l'auraient pleuré conformément à la coutume des ancêtres si ce sénatus-consulte n'avait pas été pris ;
- que soient enlevés les statues et les portraits de Cneius Pison père partout où ils ont été placés ; ...
- que le nom de Cneius Pison père soit enlevé de l'inscription de la statue de Germanicus César, que les *sodales* Augustales ont fait placer en son honneur sur le Champ (de Mars) près de l'autel de la Providence ;
- que les biens de Cneius Pison père soient confisqués, sauf le domaine qui se trouve dans l'Illyricum...

(Le Sénat) a jugé :

- Il faut approuver Julie Augusta et la très grande piété de notre prince, et leur céder ; car elle a bien mérité de l'État, non seulement parce qu'elle est la mère de notre prince, mais encore en raison de ses bienfaits à l'égard des hommes de tous les ordres, elle qui, alors qu'à bon droit et à juste titre, elle avait une grande influence dans ce qu'elle demandait au Sénat, demandait peu de chose ; il a décidé de remettre son châtement à Plancine.

- En ce qui concerne Visellius Karus et Sempronius Bassus, collaborateurs de Cneius Pison père, ses alliés et ses serviteurs dans tous ses méfaits, il a décidé que le préteur chargé des affaires de majesté leur interdirait l'eau et le feu, que les préteurs qui président au trésor vendraient leurs biens et les ajouteraient au trésor...

Décision du Sénat.

301 membres du Sénat étaient présents.

Ce sénatus-consulte a été transformé en un texte unique à la suite d'un rapport.

Moi, Tibère César Auguste, revêtu de la XXII<sup>e</sup> puissance tribunicienne, j'ai écrit de ma main : « Je veux que ce sénatus-consulte, qui a été fait le quatrième jour des ides de décembre, sous le consulat de Cotta et Messalla, sur mon rapport, écrit de la main de mon questeur Aulus sur quatorze tablettes, soit déposé aux archives publiques. »

## FIGURES DE RÉVOLTÉS

### La défaite de Varus par Arminius

**Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 117-120** (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982)

117 À peine César en avait-il terminé avec les guerres de Pannonie et de Dalmatie que, moins de cinq jours après l'achèvement de cette grande entreprise, de funestes nouvelles parvinrent de Germanie. Varus avait été tué, trois légions et un nombre égal de corps de cavalerie ainsi que six cohortes avaient été massacrés [...]². La cause du désastre et la personnalité de Varus exigent que l'on s'y arrête. Quintilius Varus descendait d'une famille plutôt illustre que noble. C'était un homme qui avait un naturel doux, un caractère paisible, une certaine paresse du corps et de l'esprit, plus habitué au calme des camps qu'à l'activité guerrière ; mais il ne méprisait pas l'argent comme le prouve la Syrie dont il fut gouverneur : riche elle était quand il y arriva pauvre, pauvre elle était quand il en partit riche. Devenu commandant de l'armée qui se trouvait en Germanie, il imagina que ces hommes qui n'avaient d'hommes que la voix et les membres et qui ne pouvaient être domptés que par l'épée pourraient être adoucis par les lois. Pénétrant avec de telles intentions au cœur de la Germanie comme s'il se trouvait au milieu de gens qui

² [...] indique une lacune dans le texte de Velleius Paterculus.

goûtaient les douceurs de la paix, il passa le temps de la campagne d'été à rendre la justice et à prononcer, cas après cas, des arrêts du haut de son tribunal. **118** Mais chose que l'on aurait peine à croire si l'on n'en avait fait soi-même l'expérience, ces gens qui, malgré leur extrême barbarie, sont doués d'une profonde astuce, appartenant à une race née pour le mensonge, inventant de toutes pièces une série de procès et, tantôt se provoquant l'un l'autre pour obtenir réparation d'un dommage, tantôt nous remerciant parce que la justice romaine mettait fin à ces affaires, que leur barbarie s'adoucissait sous l'empire d'une nouvelle discipline, inconnue pour eux, et qu'on voyait se résoudre par la loi les querelles qu'ils avaient l'habitude de vider par les armes, ils amenèrent Quintilius Varus à la plus totale insouciance au point de croire rendre la justice au forum comme préteur urbain et non commander une armée en plein cœur du territoire german. C'est alors qu'un jeune guerrier, noble, courageux au combat, à l'esprit vif, d'une intelligence supérieure à celle des barbares, nommé Arminius, fils du prince de ce peuple, Sigimer, qui portait sur son visage et dans ses yeux l'ardeur de son âme et qui, pour nous avoir constamment servis lors de la campagne précédente, avait même reçu le droit de cité romaine, puis le rang de chevalier, profita de l'apathie de notre général pour se donner l'occasion de son crime. Il avait observé fort justement que nul n'est plus vite abattu que celui qui ne craint rien et que le sentiment de sécurité est très fréquemment à l'origine d'un désastre. Il associa donc, pour commencer, à ses projets quelques personnes, par la suite un plus grand nombre ; il leur déclare et les persuade que les Romains peuvent être écrasés ; il joint les actes aux décisions et fixe la date d'une embuscade. L'affaire est révélée à Varus par un homme appartenant à ce peuple, resté fidèle et portant un nom illustre, Ségeste [...]. Les destins étaient plus forts que les desseins de Varus et ils avaient totalement émoussé la pénétration de son esprit. Car ainsi vont les choses : généralement le dieu qui s'apprête à changer la fortune de quelqu'un anéantit ses projets et, ce qui est particulièrement lamentable, fait en sorte que le malheur qui lui arrive paraisse mérité et transforme le hasard en faute. C'est ainsi que Varus se défend de croire au complot et proclame son espoir d'une bienveillance des Germains envers lui égale aux services qu'il leur a rendus. Après ce premier avertissement, il ne lui resta pas suffisamment pour en recevoir un second. **119** Les circonstances détaillées de ce tragique désastre, qui fut le plus grave que subirent les Romains en pays étranger depuis la déroute de Crassus chez les Parthes, nous essayerons de l'exposer, comme d'autres, dans un ouvrage d'étendue normale : pour le moment, il faut le déplorer dans ses grandes lignes. L'armée la plus valeureuse de toutes, la première parmi les troupes romaines pour sa discipline, son énergie et son expérience des guerres, se trouva encerclée, victime de l'apathie de son chef, de la perfidie de l'ennemi, de l'injustice du sort ; l'occasion ne fut même pas donnée aux soldats de combattre ou de faire une sortie en toute liberté autant qu'ils l'auraient voulu, puisque certains d'entre eux furent durement punis pour s'être servis de leurs armes et s'être comportés en Romains ; enfermés dans des forêts, des marécages, pris dans un piège, ils furent massacrés jusqu'au dernier par ces ennemis qu'ils avaient toujours égorgés comme du bétail au point que la vie ou la mort de ces derniers dépendaient de leur colère ou de leur pitié. Le général montra plus de courage pour mourir que pour combattre car, à l'exemple de son père et de son grand-père, il se transperça de son épée. Des deux préfets du camp, L. Eggius donna un exemple qui fut aussi glorieux que fut ignominieux celui qu'offrit Ceionus ; car, alors que la bataille avait englouti de beaucoup la plus grande partie de l'armée, il prit l'initiative de la reddition, préférant mourir dans les supplices que dans la bataille. Quant à Vala Numonius, un légat de Varus, un homme par ailleurs paisible et honnête, il donna un exemple funeste : abandonnant ceux de ses cavaliers qui avaient perdu leurs chevaux et étaient réduits à l'état de fantassins, il tenta avec les autres de fuir vers le Rhin. La fortune vengea son crime : il ne survécut pas à ceux qu'il avait désertés et mourut en déserteur. Le corps à demi-brûlé de Varus fut sauvagement déchiré par les ennemis, sa tête tranchée portée à Maroboduus et envoyée par ce dernier à Auguste, reçut malgré tout l'honneur de la sépulture dans le tombeau de sa famille. **120** À ces nouvelles, César revient en volant près de son père ; en protecteur continuel de l'Empire romain, il prend comme d'habitude en charge sa défense.

### **Cassius Dion, *Histoire Romaine*, LVI, 18-22 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865)**

À peine venait-on de prendre ces décrets que de terribles nouvelles arrivèrent de Germanie, empêchant la célébration des fêtes. Voici en effet ce qui s'était passé dans la Celtique à cette époque. Les Romains y possédaient plusieurs territoires, non pas réunis, mais éparpillés selon la conquête, si bien qu'aucun récit de les évoque ; les soldats y tenaient leurs quartiers d'hiver et des cités y avaient été fondées. Les barbares s'étaient adaptés aux mœurs des Romains, participaient à des marchés réguliers et les rencontraient lors d'assemblées pacifiques. Ils n'avaient cependant pas oublié leurs coutumes ancestrales, leurs habitudes locales, l'ancienne vie d'indépendance et de puissance due aux armes. Aussi tant qu'ils se dégagèrent petit à petit de ces coutumes et selon une démarche prudente, ils ne furent pas dérangés par ce changement dans leur manière de vivre et se transformèrent sans en avoir conscience. Mais, quand Quintilius Varus devint gouverneur de la Germanie et, selon sa fonction, administra les affaires de ces peuples, en accélérant les réformes, leur donnant des ordres comme à des esclaves et levant des contributions comme pour un peuple soumis, les Germains ne le supportèrent pas : leurs chefs aspiraient à retrouver leurs anciens pouvoirs et leur peuple préférerait leur condition habituelle à la domination étrangère. Cependant, ils ne se révoltèrent pas ouvertement, car ils voyaient que les troupes romaines étaient nombreuses près du Rhin et dans leur propre pays... Aussi, ils accueillirent Varus, affirmant qu'ils feraient tout ce qu'il demandait et ils l'attirèrent loin du Rhin, dans le pays des Chérusques, près de la Weser. Là, avec une attitude très pacifique et pleine de fidélité, ils lui firent croire qu'ils pouvaient vivre soumis sans la présence des soldats.

Aussi, Varus ne garda pas ses légions réunies, comme c'est naturel en pays hostile, mais envoya de nombreux soldats pour aider des communautés plus faibles qui le lui avaient demandé en alléguant la nécessité de protéger certaines places en arrêtant des brigands ou en escortant des convois de ravitaillement. Parmi les instigateurs du complot et les chefs de la conspiration et de la guerre, il y avait Arminius et Ségimère qui accompagnaient Varus et partageaient souvent sa table. Aussi devint-il confiant et, ne suspectant aucune haine, il refusa non seulement de

croire ceux qui se doutaient ce qui se tramait et le prévenaient d'être sur ses gardes, mais il les repoussa les traitant d'alarmistes et de détracteurs de ses amis. Alors ils commencèrent la révolte, d'abord parmi ceux qui vivaient loin de lui, s'arrangeant délibérément pour que Varus marche contre eux et soit plus facile à surprendre dans un pays qu'il croyait ami, ne se tenant pas sur ses gardes devant une révolte partielle. C'est ce qui se passa. Ils l'escortèrent à son départ, puis s'excusèrent de leur absence, prétextant qu'ils allaient rassembler des forces alliées pour l'aider. Alors, ils prirent le commandement des troupes qu'ils avaient réunies en attente dans un lieu et après que les hommes dans chaque communauté eurent massacré les détachements de soldats romains qu'ils avaient demandés auparavant, ils rejoignirent Varus, engagé à ce moment dans des forêts presque impénétrables. Et là, se découvrant à ce moment comme ennemis et non pas sujets, ils se livrèrent à de grands et affreux massacres.

Les montagnes avaient une surface inégale, coupée de vallées et les arbres poussaient tellement serrés et élevés que les Romains s'épuisaient, même avant les attaques des ennemis, à les couper, à s'y frayer un chemin, à construire les ponts nécessaires. Ils avaient avec eux de nombreux chariots et bêtes de somme, comme en temps de paix, et étaient suivis en outre d'une foule de femmes et d'enfants ainsi que de nombreux serviteurs : une raison de plus pour avancer en ordre dispersé. En même temps, l'arrivée d'une pluie violente et du vent les dispersèrent encore plus, tandis que le sol, devenu glissant auprès des racines et des troncs, rendait la marche très hasardeuse ; la cime des arbres en se cassant et en tombant sur eux provoqua la plus grande confusion. Tandis que les Romains étaient en pleine difficulté, les barbares les entourèrent soudainement de tous les côtés à la fois, venant par des chemins qu'ils connaissaient bien, à travers les fourrés les plus épais. Ils lancèrent d'abord leurs traits à distance ; puis devant l'absence de défense et le nombre de blessés, ils se rapprochèrent. Les Romains, en effet, n'avançaient pas dans un ordre régulier, mais étaient pêle-mêle avec les chariots et les hommes sans arme ; aussi ne pouvant se regrouper facilement et moins nombreux que leurs assaillants, ils furent durement éprouvés et offrirent peu de résistance.

Donc, ayant trouvé un site favorable, autant que le permettait une montagne boisée, ils établirent leur campement. Puis, après avoir brûlé ou détruit la plupart de leurs chariots ou de leurs bagages qu'ils n'estimaient pas indispensables, le lendemain ils se mirent en route dans un meilleur ordre et gagnèrent un terrain découvert, non sans avoir encore subi des pertes... Pendant leur marche, le quatrième jour, à nouveau une pluie torrentielle et un vent violent les assaillirent, les empêchant d'avancer et même de s'arrêter en sécurité, ne pouvant se servir de leurs armes. Ils ne pouvaient utiliser ni leurs arcs, ni leurs javelots, ni leurs boucliers qui étaient entièrement trempés. De leur côté, les attaquants, qui étaient la plupart armés légèrement et libres d'avancer ou de reculer, souffrirent moins de la tempête. De plus, les forces ennemies s'étaient considérablement accrues, ceux qui se contentaient jusqu'alors de regarder ayant rejoint les combattants, surtout dans l'espoir du butin ; ils pouvaient plus facilement entourer et massacrer les Romains dont le nombre allait maintenant en diminuant, beaucoup ayant péri au début des combats. Varus et les principaux chefs, blessés et craignant d'être capturés vivants ou d'être exécutés par des ennemis impitoyables, firent un acte terrible, mais nécessaire : ils se donnèrent la mort. A cette nouvelle, personne ne se défendit plus, même s'il lui restait encore quelques forces : plusieurs imitèrent leurs chefs, d'autres, jetant leurs armes, se laissèrent tuer par celui qui le voulait ; car la fuite, même si on le désirait était impossible : chaque homme, chaque cheval furent taillés en pièce, sans la moindre résistance...

### Les révoltes de Tacfarinas

**Tacite, *Annales*, II, 52 ; III, 20-21, 32 et 35, 72-74 et IV, 23**

(trad. P. Wuilleumier et J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990)

**II 52** La même année, la guerre commença en Afrique, où les ennemis avaient pour chef Tacfarinas. C'était un Numide, qui avait servi dans les camps romains comme auxiliaire, puis déserté ; il se met à réunir d'abord des vagabonds, habitués au brigandage, pour piller et razzier, puis à les ranger militairement sous des étendards et par escadrons, enfin, délaissant la conduite d'une troupe irrégulière, il devint le chef des Musulames. C'était une puissante tribu, confinée aux déserts de l'Afrique, encore dépourvue de vie urbaine ; elle prit les armes et entraîna dans la guerre les Maures, ses voisins, qui avaient aussi un chef, Mazippa. Ils se partagèrent l'armée, Tacfarinas prenant les soldats d'élite armés à la romaine pour les tenir dans des camps et les habituer à la discipline et aux commandements, tandis que Mazippa, avec les troupes légères, porterait partout l'incendie, le meurtre et la terreur. Et ils avaient forcé les Cinithiens, nation importante, à se joindre à eux, quand le proconsul d'Afrique Furius Camillus, après avoir réuni la légion et les alliés qu'il avait sous les enseignes, les mena à l'ennemi ; c'était une poignée d'hommes, comparée à la multitude des Numides et des Maures ; mais on veillait surtout à ne pas inspirer aux barbares une peur qui leur fit esquiver la guerre ; l'espoir de la victoire les entraîna à la défaite. Donc la légion est placée au centre, les cohortes légères et les deux ailes sur les flancs. Et Tacfarinas ne refusa pas le combat. Les Numides furent mis en déroute, et, après bien des années, la gloire militaire fut acquise au nom de Furius. Car, depuis l'illustre libérateur de Rome et son fils Camillus, le renom de général victorieux était passé à d'autres familles ; et le Furius dont nous parlons manquait de réputation guerrière. Tibère n'en fut pas plus enclin à vanter ses exploits au Sénat ; les sénateurs lui décernèrent les ornements triomphaux, et, grâce à la discrétion de sa vie, Camillus les reçut impunément... **III 20** La même année, Tacfarinas, battu l'année précédente par Camillus, comme je l'ai rappelé, recommence la guerre en Afrique, d'abord par des razzias éparses, dont la rapidité assurait l'impunité, puis il se mit à saccager les bourgades, à enlever de lourds butins, enfin non loin du fleuve Pagyda, il encercla une cohorte romaine. Le fort était commandé par Decrius, un chef énergique, formé par les campagnes, qui prit ce siège pour une honte. Après avoir exhorté la troupe, désireux d'offrir le combat à découvert, il la range en bataille devant le retranchement. Au premier choc, la cohorte plia ; se jetant sous les traits, il s'oppose aux fuyards et reproche aux porte-enseignes de laisser le soldat romain tourner le dos à une bande d'irréguliers ou de déserteurs ; au même moment, il reçut force blessures ; mais, bien qu'il ait un œil crevé, il fait face à l'ennemi ; et il ne cessa pas le

combat avant de tomber, abandonné des siens. **21** À cette nouvelle, L. Apronius, car il avait succédé à Camillus, plus ému par la honte de ses troupes que par la gloire de l'ennemi, accomplit un acte rare à cette époque et emprunté à l'antiquité : il décime la cohorte coupable en faisant périr sous le bâton ceux que le sort avait désignés. Et cette sévérité eut un tel effet qu'un détachement de vétérans, dont l'effectif ne dépassait pas cinq cents hommes, face aux mêmes troupes de Tacfarinas, qui avaient attaqué un fort appelé Thala, réussit à les mettre en déroute. Dans ce combat, un simple soldat, Rufus Helvius, eut la gloire de sauver un citoyen et reçut d'Apronius des colliers et une haste. César y ajouta une couronne civique, qu'Apronius aurait pu lui donner aussi en qualité de proconsul, se montrant pour cet oubli plus porté au blâme qu'au mécontentement. Cependant Tacfarinas, voyant les Numides abattus et rebutés par les sièges, dissémine les combats, cédant en cas de pression puis revenant sur les arrières. Et tant que le barbare suivit cette tactique, il se jouait impunément du Romain, qui s'épuisait en vain ; une fois qu'il se fut tourné vers le littoral, embarrassé de son butin, il se trouvait assujéti à des campements fixes. Alors, envoyé par son père avec de la cavalerie et des cohortes auxiliaires, qu'il avait renforcées des légionnaires les plus agiles, Apronius Caesianus livre aux Numides un combat heureux et les repousse dans le désert... **32** Peu de temps après, un message de Tibère au Sénat apprit que l'Afrique était de nouveau troublée par une incursion de Tacfarinas et que le choix des sénateurs devait se porter sur un proconsul expert en l'art militaire, doué de vigueur physique et capable d'affronter la guerre... On décida que César choisirait l'homme à qui la confier. **35** À la séance suivante, Tibère, dans un message au Sénat où il reprochait indirectement aux sénateurs de rejeter sur le prince tous les soins des affaires, désigna nommément à leur choix M. Lepidus et Iunius Blaesus pour le proconsulat d'Afrique. Alors on les entendit tous les deux ; Lepidus s'excusa avec plus d'insistance, en alléguant son état physique, l'âge de ses enfants, une fille à marier, et l'on comprenait aussi la raison qu'il passait sous silence, à savoir que Blaesus était l'oncle de Séjan et, à ce titre plus puissant. Dans sa réponse, Blaesus eut l'air de refuser, mais sans protester autant, et les flatteurs furent unanimes à le soutenir... **72** ...Et peu de temps après, en décorant Iunius Blaesus, proconsul d'Afrique, des insignes du triomphe, César déclara qu'il le faisait pour honorer Séjan, dont Blaesus était l'oncle. Cependant les exploits de Blaesus méritaient bien une telle distinction. **73** En effet, Tacfarinas, malgré de nombreux échecs, après avoir réparé ses forces au fond de l'Afrique, avait poussé l'arrogance au point d'envoyer à Tibère une ambassade, réclamant un établissement pour lui-même et son armée ou menaçant d'une guerre interminable. Jamais, dit-on aucun affront envers lui ou le peuple romain n'avait autant indigné César que de voir un déserteur et un brigand se comporter en ennemi. Spartacus lui-même, qui, après avoir infligé tant de défaites à des armées consulaires, incendiait l'Italie impunément, ne put obtenir, malgré l'ébranlement causé à l'État par les guerres de Sertorius et de Mithridate, qu'un traité garantît sa soumission, et le peuple romain, au faite de sa gloire, accepterait le rachat d'un voleur comme Tacfarinas au prix de la paix et de concession de terres ! Il donne mission à Blaesus d'amener les autres à l'espoir de l'impunité s'ils mettent bas les armes, mais d'employer tous les moyens pour s'emparer du chef lui-même. Beaucoup firent soumission en profitant de ce pardon. Pui, contre les ruses de Tacfarinas, on usa d'une tactique analogue. **74** En effet, comme son armée, moins solide que la nôtre mais meilleure aux coups de main, se divisait en plusieurs bandes pour attaquer, se dérober et monter en même temps des embuscades, on prépare trois plans de marche avec autant de colonnes. L'une d'elles, sous les ordres du légat Cornelius Scipio, ferma le passage des razzias sur Leptis et des retraites chez les Garamantes ; du côté opposé, pour éviter aux bourgades dépendant de Cirta des pillages ipunis, le fils de Blaesus mena ses propres forces ; dans l'intervalle, avec l'élite de ses troupes, le général lui-même avait établi des fortins et des retranchements en des lieux appropriés, mettant ainsi l'ennemi partout à l'étroit et en péril, puisque, de quelque côté, qu'il se tournât, il trouvait une partie de l'armée romaine en face, de flanc et souvent à revers ; grâce à cette tactique, beaucoup furent massacrés ou capturés. Alors, il divise les trois corps en plusieurs détachements et met à leur tête des centurions d'une valeur éprouvée. L'été fini, contrairement à la coutume, au lieu de retirer ses troupes ou de les mettre dans les quartiers d'hiver de l'ancienne province, il les répartit dans des fortins établis en quelque sorte au seuil de la guerre ; alors avec des troupes légères, habituées au désert, il chassait Tacfarinas de gourbi en gourbi ; il ne revint qu'après avoir capturé son frère, mais encore trop tôt pour le bien des alliés, puisqu'il laissait derrière lui des gens prêts à rallumer la guerre. Mais Tibère la considéra comme achevée et permit que Blaesus fût salué par les légions du titre d'*imperator*, honneur attribué jadis aux généraux qui avaient bien mérité de la République, dans l'enthousiasme et sous les acclamations d'une armée victorieuse ; et il pouvait y avoir en même temps plusieurs *imperatores*, qui restaient les égaux de leurs concitoyens. Ce titre fut encore accordé à certains par Auguste ; Blaesus le reçut alors de Tibère pour la dernière fois... **IV 23** Cette année délivra enfin le peuple romain de sa longue guerre contre le Numide Tacfarinas. Les généraux précédents, quand ils croyaient avoir assez fait pour obtenir les ornements du triomphe, laissaient l'ennemi en repos ; déjà trois statues couronnées de lauriers se dressaient dans la Ville et Tacfarinas mettait encore l'Afrique au pillage, renforcé par les secours des Maures, qui, devant la jeunesse de Ptolémée, fils de Juba, avaient troqué contre la guerre le gouvernement d'affranchis royaux et le commandement d'esclaves. Il avait comme recéleur de son butin et compagnon de ses pillages le roi des Garamantes, qui, sans marcher avec une armée, lançait des troupes légères que la renommée grossissait à cause de l'éloignement ; et de la province même tous les déshérités de la fortune, tous les esprits turbulents se précipitaient avec d'autant plus d'ardeur que César, croyant, après la campagne de Blaesus, qu'il n'y avait plus d'ennemis en Afrique, avait rappelé la neuvième légion, et le proconsul de cette année, P. Dolabella, n'avait pas osé la retenir, car il redoutait les ordres du prince plus que les incertitudes de la guerre. **24** Ainsi Tacfarinas, ayant répandu le bruit que la puissance romaine était aussi mise en pièces par d'autres nations et amenée par là à se retirer peu à peu de l'Afrique et que les troupes restantes pouvaient être enveloppées, si tous ceux qui préféraient la liberté à la servitude déployaient leurs efforts, accroît ses forces, établit son camp devant Thubursicum et investit la place. Mais Dolabella, ayant rassemblé ce qu'il avait de soldats, grâce à la terreur du nom romain et à l'incapacité où sont les Numides d'affronter l'infanterie en

ligne, réussit par sa seule approche à faire lever le siège et fortifia les points d'appui propices ; en même temps il arrête la défection naissante des chefs musulames en les frappant de la hache. Puis, instruit par plusieurs campagnes contre Tacfarinas qu'il ne fallait pas mener une troupe pesamment armée et marchant en un seul corps à la poursuite d'un ennemi vagabond, ayant fait venir le roi Ptolémée avec ses partisans, il forme quatre colonnes qu'il donne à des légats ou des tribuns ; il confia des bandes chargées de razzias à des chefs choisis parmi les Maures ; et lui-même était là pour veiller sur tous. **25** Peu après arrive la nouvelle que les Numides, rassemblés près d'un fort à demi-ruiné et par eux-mêmes jadis incendié, qui s'appelle Auzea, y ont dressé leurs gourbis et s'y sont installés, confiants dans la position, fermée de tous côtés par de vastes ravins boisés. Alors les cohortes et les ailes, sans bagages et sans savoir on les conduit, sont amenés à marches forcées, Dès le lever du jour, au son des trompettes et en poussant un cri terrible, elles tombaient sur les barbares à demi-endormis, alors que les chevaux des Numides étaient entravés ou dispersés à travers les pâturages environnants. Du côté des Romains, l'infanterie en rangs serrés, les escadrons déployés, tout était prévu pour le combat ; chez les ennemis, au contraire, qui ne se doutaient de rien, pas d'armes, pas d'ordre, pas de plan, mais, comme des troupeaux, ils se laissaient traîner, massacrer, capturer. Irrité par le souvenir de ses fatigues et par le regret d'un combat tant de fois souhaité contre des ennemis qui se dérobaient, chaque soldat se rassasiait de vengeance et de sang. On fait diffuser dans les manipules l'ordre de s'attacher surtout à Tacfarinas, connu de tous par tant de combats : seule la mort de ce chef mettrait un terme à la guerre. Mais lui, voyant ses gardes abattus autour de lui, son fils déjà enchaîné et les Romains affluant de toutes parts, il se précipite au milieu des traits et, par une mort qui ne fut pas sans vengeance, il échappe à la captivité. Tel fut le terme mis à la guerre. **26** Comme Dolabella demandait les insignes du triomphe, Tibère les lui refusa, en hommage à Séjan, pour éviter que la gloire de son oncle Blaesus n'en fût ternie. Mais Blaesus n'en devint pas plus illustre, et le refus d'un honneur mérité accrut la réputation de Dolabella, car, avec une armée plus petite, il avait ramené des prisonniers de marque, la mise à mort du chef et le renom d'avoir achevé la guerre. À sa suite arrivaient aussi les délégués des Garamantes, on en avait rarement vu dans la Ville, qu'avait envoyés cette peuplade, épouvantée par la mort de Tacfarinas et n'ignorant pas sa culpabilité, pour donner satisfaction au peuple romain. Puis, à l'annonce des services rendus par Ptolémée pendant cette guerre, on renouvela en son honneur un usage des anciens temps en chargeant un sénateur d'aller lui remettre un bâton d'ivoire et une toge brodée, antiques présents du Sénat, et le saluer du nom de roi, allié et ami.

### **Le déclenchement de la révolte de 61 en Bretagne : Tacite, *Annales*, XIV, 29-32**

(trad. P. Wuilleumier, revue par J. Hellegouarc'h, Paris, C.U.F, 1994)

Le roi des Icéniens, Prasutagus, célèbre par une longue opulence, avait fait César son héritier avec ses deux filles, dans l'espoir qu'une telle déférence mettrait son royaume et sa maison bien à l'abri de toute injure. Mais il en fut tout autrement : son royaume livré à des centurions, sa maison en proie à des esclaves furent ravagés comme une conquête. Pour commencer, sa femme Boudicca fut battue de verges et ses filles déshonorées ; puis les principaux d'entre les Icéniens, comme si tout le pays eût été donné en présent aux Romains, sont dépouillés des biens qu'ils tenaient de leurs pères, et les proches parents du roi étaient considérés comme des esclaves. Cet outrage et la crainte de maux plus durs, car on venait de réduire le pays en province, poussent les Icéniens à prendre les armes ; ce mouvement entraîne à la révolte les Trinobantes et les autres peuples, qui, n'étant pas encore rompus à l'esclavage, avaient secrètement comploté de ressaisir leur indépendance. Ils haïssaient surtout les vétérans qui, amenés naguère à Camulodunum pour coloniser la ville, chassaient les habitants de leurs maisons et les expropriaient en les traitant de captifs et d'esclaves, avec l'appui de l'armée empressée à seconder leur excès par esprit de corps et dans l'espoir de la même licence. Ce n'était pas tout ; le temple élevé à la dignité de Claude les offusquait comme le siège d'une éternelle oppression ; et ceux qu'on choisissait pour prêtres se ruinaient à célébrer le culte. Enfin il ne semblait pas difficile de détruire une colonie que des remparts ne protégeaient pas ; car nos généraux n'avaient pas pourvu à ce soin, et ils avaient fait passer l'agréable avant l'utile dans leurs préoccupations.

Sur ces entrefaites, une statue de la Victoire érigée à Camulodunum s'écroula sans cause apparente et se trouva tournée en arrière comme si elle fuyait devant l'ennemi. Des femmes, saisies d'un délire prophétique, annonçaient l'imminence d'une catastrophe : on avait entendu des bruits étranges dans la curie de Camulodunum ; le théâtre avait retenti de hurlements, et on avait aperçu dans l'estuaire de la Tamise l'image de la colonie renversée. Puis on avait vu l'Océan prendre une teinte sanglante et, au reflux, de formes de cadavres humains abandonnés sur le rivage : tous ces prodiges étaient pour les Bretons des raisons d'espérer et pour les vétérans des motifs d'épouvante. Mais, comme Suetonius était loin, ils demandèrent secours au procureur Catus Decianus. Celui-ci se contenta de leur envoyer deux cents hommes mal armés ; or, il n'y avait dans cette ville qu'une faible troupe de soldats. Ceux-ci, comptant sur les défenses du temple et gênés par les manœuvres de ceux qui, secrètement complices des conjurés, mettaient le trouble dans les conseils, ne s'abritèrent ni derrière un fossé, ni derrière une palissade, et n'éloignèrent ni les vieillards ni les femmes pour confier la résistance à la jeunesse exclusivement ; comme si l'on eût été en pleine paix, ils ne se gardaient pas ; une nuée de barbares les enveloppe et en un instant tout fut pillé ou livré aux flammes ; le temple, où s'était rallié la garnison, soutint un siège de deux jours, après quoi il fut emporté. Victorieux, les Bretons marchèrent à la rencontre de Petilius Cerialis, légat de la IX<sup>e</sup> Légion, qui venait à la rescousse, battirent la légion et lui tuèrent son infanterie. Cerialis s'échappa avec la cavalerie et se réfugia dans son camp dont les fortifications le protégeaient. Effrayé de cette défaite et haï de la province, que son avarice avait poussée à la guerre, le procureur Catus passa dans la Gaule.

### **La révolte de Boudicca (61 après J.-C.)**

## **Cassius Dion, *Histoire romaine*, LXII, 2-6 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1870)**

Le prétexte de la guerre naquit de la confiscation des richesses que Claude avait données aux plus éminents des Bretons. Decianus Catus, le procureur de l'île avait en effet déclaré que ces sommes devaient être remboursées. Ce fut une des raisons du soulèvement. À cela s'ajouta le fait que Sénèque, qui les avait poussés à emprunter des dizaines de millions en deniers en espérant gagner facilement des intérêts, en exigea ensuite le paiement d'un seul coup avec brutalité. Mais la personne qui les excita le plus et les persuada de combattre les Romains, celle qui se montra digne de les mener et diriger toutes les opérations, fut Boudicca, une Bretonne de famille royale, d'une intelligence supérieure à la moyenne des femmes. Ayant donc rassemblé une armée d'environ 120 000 hommes, elle s'adressa à eux en montant sur une tribune que l'on avait construite en amassant de la terre à la manière romaine. Elle était grande, terrifiante d'allure, le regard perçant, la voix rauque ; elle laissait pendre une longue chevelure très blonde qui tombait sur ses hanches, elle portait un lourd collier d'or incurvé, elle s'était enveloppée d'une tunique multicolore et avait agrafé sur ses épaules un épais manteau.

« Les faits eux-mêmes vous ont convaincus de la différence entre la liberté et l'esclavage. Au point que, même si certains d'entre vous ont pu dans un premier temps se laisser, par ignorance, abuser par les promesses séduisantes des Romains, vous avez fait désormais l'expérience de l'un et de l'autre et vous avez compris combien vous étiez trompés en préférant une tyrannie étouffante au mode de vie de nos ancêtres ; vous avez perçu combien une pauvreté sans maître était préférable à une richesse dans l'esclavage. Y a-t-il aucune des plus grandes infamies, aucune des plus grandes douleurs que nous n'ayons souffert du fait que ces gens-là ont jeté les yeux sur la Bretagne ? N'avons-nous pas été complètement dépouillés de toutes nos propriétés les plus importantes et les plus étendues ? Et ne payons-nous pas l'impôt pour les autres ? En plus ! Ne supportons-nous pas aussi d'élever du bétail et de cultiver la terre pour eux, de payer tous les ans un tribut sur nos propres personnes ? Combien n'aurait-il pas été préférable d'avoir été vendu d'un seul coup à un maître plutôt que de jouir de vains titres de liberté et de devoir payer une rançon tous les ans. Combien n'aurait-il pas été préférable d'avoir été égorgé ou d'être mort misérablement plutôt que de conserver et de promener çà et là nos têtes soumises à l'impôt. Que dis-je ? Chez eux, la mort elle-même n'est pas exempte de droits. Vous savez bien combien de taxes nous payons aussi sur les morts. Ainsi, chez tous les autres peuples, la mort libère ceux qui sont les esclaves des autres ; il n'y a que chez les Romains que les morts continuent à vivre pour rapporter de l'argent (...)

Pourtant, disons la vérité, nous nous sommes rendus responsables de tous ces maux ; c'est nous qui leur avons permis de mettre le pied sur l'île et leur avons abandonné le pouvoir au lieu de les chasser sur le champ comme l'avait été Jules César lui-même ; c'est nous qui autrefois leur rendions effrayante toute tentative de traversée, comme ce fut le cas pour Auguste et Gaius Caligula. Ainsi, nous qui habitons une si grande île, un continent plutôt, baigné de tous côtés, qui possédons notre propre monde<sup>3</sup>, qui sommes à ce point coupés de tous les autres hommes par l'Océan que l'on croit que nous vivons sur une autre terre et sous d'autres cieux et que certains autrefois, et même les plus érudits, ne savaient pas exactement quel était notre nom, nous avons été méprisés et foulés aux pieds par des hommes qui n'ont pas d'autre compétence que de gagner toujours davantage (...)

A la fin de ce discours, elle usa d'une sorte de moyen de divination. Elle laissa échapper un lièvre des plis de ses vêtements. Quand celui-ci se mit à courir dans la direction qui pour eux était de bon augure, toute la foule, ravie, poussa de grands cris. Boudicca alors, levant les mains vers le ciel, déclara :

« Je te rends grâce, Andraste<sup>4</sup>, et je t'invoque aussi comme une femme s'adresse à une autre femme. Je ne commande pas des portefaix d'Égyptiens comme Nitôkris<sup>5</sup>, ni des marchands d'Assyriens comme Sémiramis<sup>6</sup> (en cela nous avons désormais beaucoup appris des Romains), ni encore moins des Romains comme naguère Messaline, puis Agrippine et maintenant Néron ( qui porte le nom d'homme mais qui en fait est une femme ; la preuve en est qu'il chante, joue de la lyre et fait la coquette), mais des Bretons qui ne connaissent ni le métier de laboureur ni celui d'artisan, mais qui ont avec opiniâtreté appris à faire la guerre et aux femmes afin que ceux-ci aient le même courage que les hommes. Moi, la reine de tels hommes et de telles femmes, je te conjure et je te prie de nous accorder la victoire, le salut et la liberté sur ces hommes arrogants, injustes, insatiables et sacrilèges, s'il faut même appeler des hommes ces personnages qui prennent des bains d'eau chaude, consomment des mets apprêtés, boivent le vin pur, s'enduisent de parfums, se couchent sur des lits moelleux avec des garçons qui en ont passé l'âge et se soumettent à des joueurs de lyre ou des individus de ce genre. Ne permets donc pas que cette Néron ou cette Domitia règne plus longtemps sur moi, ni sur vous, les hommes, mais qu'elle chante et soit la maîtresse des Romains (...). Quant à nous, que ce soit toi, toi seule, notre dame, qui toujours nous gouverne.

## **Hérode Agrippa II tente de dissuader les Juifs de se révolter**

### **Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 365-390 (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980)**

« 365 C'est dur la servitude, dira-t-on. Combien plus dur pour les Grecs, le plus éminent de tous les peuples sous le soleil pour la noblesse, habitants d'un si vaste territoire, de s'incliner devant six faisceaux romains ; tout comme les Macédoniens, qui ont plus de titres que vous à revendiquer la liberté ? 366 Et les cinq cents cités d'Asie ? N'est-il pas vrai que, même sans garnison elles s'inclinent devant la seule personne d'un gouverneur et ses faisceaux consulaires ? À quoi bon parler des Hénioques, des Colques, de la peuplade des Tauriens, des nations du Bosphore,

<sup>3</sup> Le mot grec traduit ici est « oikoumène ».

<sup>4</sup> Une divinité bretonne.

<sup>5</sup> Reine légendaire d'Égypte.

<sup>6</sup> Reine légendaire de Babylone.

des nations riveraines du Pont-Euxin et du lac Méotide ? **367** On ne leur connaissait jusqu'ici aucun maître, même chez eux, et maintenant ils sont soumis à trois mille fantassins, et quarante vaisseaux longs suffisent à faire régner la paix sur une mer naguère impraticable et sauvage. **368** Que d'arguments en faveur de la liberté auraient la Bithynie, la Cappadoce, la nation de Pamphylie, celle de Lycie et de Cilicie, or elles versent un tribut sans la contrainte des armes ! Et quoi ! Les Thraces, qui embrassent un territoire de cinq jours de marche en largeur et sept en longueur, plus rude, naturellement mieux défendu que le vôtre et dont l'épaisse couche de glace arrête net les envahisseurs, est-ce qu'ils n'obéissent pas à deux mille garnisaires romains ? **369** Les Illyriens, leurs voisins, qui habitent la région limitée par l'Istros jusqu'à la Dalmatie, est-ce qu'ils n'obéissent pas à deux simples légions, aux côtés desquelles ils contribuent, pour leur part, à briser les assauts des Daces ? **370** Et les Dalmates, qui ont si souvent relevé la tête au nom de la liberté et à qui leurs continuelles défaites ne servaient qu'à regrouper leurs forces pour se rebeller de nouveau, maintenant ne restent-ils pas tranquilles devant une seule légion romaine ? **371** Mais au fait, s'il y a des populations que de grandes ressources eussent dû exciter à la révolte, c'était surtout le cas des Gaulois, eux que la nature a dotés de telles défenses : à l'Orient les Alpes, au Nord le fleuve du Rhin, au Sud les monts des Pyrénées, au Couchant l'Océan. **372** Eh bien, tout entourés qu'ils soient de telles barrières, bien qu'ils comptent trois cent cinq nations, qu'ils aient sur place, pour ainsi dire, les sources de la prospérité et inondent de leurs richesses presque le monde entier, ils supportent d'être une ressource pour les Romains et de se voir rationnés par eux sur leur propre abondance. **373** Et tout cela ils le supportent non par mollesse de caractère ou faute de vaillance, eux qui ont soutenu pour leur liberté une guerre de quatre-vingts ans, mais qui ont été frappés d'étonnement tant par la puissance des Romains que par leur Fortune, qui plus encore que leurs armes leur assure le succès. Voilà pourquoi ils obéissent à douze-cents soldats, eux qui ont un nombre de villes presque supérieur. **374** Quant aux Ibères, ni l'or que produit leur sol n'a suffi à la guerre pour leur liberté, non plus que toute l'étendue de terre et de mer qui les sépare des Romains ; pas davantage les tribus des Lusitaniens et des Cantabres, passionnées de guerres, ni dans le voisinage, l'Océan qui fait monter une marée redoutée même des gens du pays. **375** Et malgré tout, les Romains en portant leurs armes au-delà des colonnes d'Hercule, en franchissant à travers les monts des Pyrénées, ont soumis ces peuples-là aussi. Pour garder ces populations si difficiles à combattre et si éloignées, il a suffi d'une seule légion. **376** Qui parmi vous n'a entendu parler de la multitude des Germains ? Vous avez maintes fois constaté leur robustesse et leur haute taille, puisque les Romains ont partout de ces prisonniers de guerre. **377** Eh bien ces peuples qui occupent un territoire immense, qui ont le cœur encore plus haut que la stature, une âme qui méprise la mort et dont les fureurs dépassent celles des bêtes sauvages les plus cruelles, le Rhin impose une barrière à leur impétuosité. Tenus en respect par huit légions romaines, leurs prisonniers connaissent la servitude et l'ensemble de leur nation ne doit son salut qu'à la fuite. **378** Et vous qui mettez votre confiance dans les remparts de Jérusalem, considérez le rempart des Bretons. C'est un fait que ces peuples entourés par l'Océan et habitant une île non moins grande que le territoire où nous vivons, les Romains n'ont eu qu'à prendre la mer pour se les asservir : quatre légions gardent une si grande île. **379** À quoi bon insister ? Il n'est pas jusques aux Parthes, cette tribu très belliqueuse, suzerains de tant de peuples et investis d'une si grande puissance, qui n'envoient des otages à Rome, et l'on peut voir en Italie la noblesse de l'Orient asservie sous couleur d'entente pacifique. **380** Lors donc que presque tous les peuples qui vivent sous le soleil s'inclinent devant les armes des Romains, vous seuls allez faire la guerre sans réfléchir au destin des Carthaginois, qui pouvaient s'enorgueillir du grand Hannibal et de leur noble ascendance phénicienne, et qui sont tombés au pouvoir de Scipion ? **381** Ni non plus les Cyrénéens, de race lacedémonienne, ni les Marmarides, tribu qui s'étend jusqu'au pays de la soif, ni les Syrtes dont le nom seul fait trembler, ni les Nasamons, ni les Maures, ni l'innombrable multitude des Numides n'ont pu briser la valeur des Romains. **382** Et la troisième partie du monde habité, dont il n'est même pas facile d'énumérer les divers peuples, qui est limitée par l'océan Atlantique et les colonnes d'Hercule et qui, jusqu'à la mer Rouge nourrit la multitude des Éthiopiens, les Romains l'ont soumise en entier. **383** Outre les récoltes annuelles, qui nourrissent huit mois de l'année la plèbe de Rome, ces populations paient en plus divers tributs et fournissent de bon gré les contributions que comportent les services de l'Empire, sans considérer, comme vous faites, aucun ordre qu'on leur donne comme une brimade ; et pourtant ne stationne chez eux qu'une seule légion. **384** Mais pourquoi chercher si loin des preuves de la puissance romaine, quand il y a l'Égypte toute proche. **385** Elle qui s'étend jusqu'à l'Éthiopie et l'Arabie heureuse ; elle qui est le port des Indes et compte sept millions cinq cent mille habitants, non comprise la population d'Alexandrie, comme on peut l'assurer d'après les revenus de la capitation, elle ne juge pas déshonorante la domination romaine ; et pourtant quel aiguillon à la révolte n'a-t-elle pas avec Alexandrie, en raison de sa forte population, de sa richesse et, en outre, de ses dimensions : longue de trente stades, **386** large de pas moins de dix, elle fournit aux Romains chaque mois plus que vous ne versez de tribut en un an et, outre le numéraire, à Rome, du blé pour quatre mois. Elle est protégée de tous côtés, soit par des solitudes impraticables, soit par des mers dépourvues de ports, soit par des canaux, soit par des marécages. **387** Eh bien aucun de ces obstacles ne s'est avéré plus fort que la Fortune des Romains : deux légions stationnées à Alexandrie tiennent en lisière l'Égypte dans toute sa profondeur et en même temps la noble race des Macédoniens. **388** Alors, quels alliés pour la guerre recevrez-vous de la terre non habitée ? Car sur la terre habitée, tout le monde est romain. À moins qu'on étire ses espérances jusqu'au-delà de l'Euphrate et qu'on s'imagine que nos frères d'Adiabène vont venir à la rescousse. **389** Or ceux-ci ne vont pas s'empêtrer dans une guerre pareille pour un motif stupide, pas plus que ne les laissera faire, au cas où ils prendraient ce mauvais parti, le Parthe, attentif à maintenir la trêve avec les Romains et qui croira les conventions, si jamais quelqu'un de ses vaisseaux marche contre les Romains. **390** Il ne reste donc plus qu'à se réfugier dans l'alliance de Dieu. Or même cette alliance se trouve chez les Romains, car il est impossible qu'un empire pareil se soit constitué en dehors de Dieu. »

(trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980)

**387** Josèphe, dans cette situation sans issue, ne fut pas à court d'esprit et inventif et, confiant dans la protection de Dieu, il joue son salut : **388** « Puisqu'on a décidé de mourir, dit-il, allons, confions au sort nos égorgements mutuels. Que celui qui est désigné par le sort soit exécuté par celui qui vient après lui, **389** et ainsi le Destin parcourra tous nos rangs ; et que personne ne s'en remette à sa propre main ; car il serait injuste qu'une fois les autres morts, quelqu'un, changeant d'idée, reste en vie ». En tenant ces propos il parut sincère, arriva à persuader ses compagnons et tira au sort avec eux. **390** Celui que le sort avait désigné tendait la gorge au suivant, sûr que le général allait tout à l'heure mourir lui aussi, car ils estimaient plus doux que de survivre la mort avec Josèphe. **391** Or, c'est lui qui resta le dernier avec un autre, soit qu'il faille parler d'un coup du Destin soit d'un coup de la Providence de Dieu. Soucieux d'éviter d'être condamné par le sort ou, s'il restait le dernier, de souiller sa main du sang d'un compatriote, il persuade son compagnon d'accepter lui aussi de survivre sur la foi de la parole donnée. **392** Ainsi réchappé du combat contre les Romains et du combat contre les siens, il fut conduit par Nicanor à Vespasien. **393** Tous les Romains accouraient pour le voir et la foule s'écrasant autour du général, c'était un tumulte en sens divers, les uns tout à la joie de le voir capturé, d'autres le menaçant, d'autres se démenant pour le voir de plus près. **394** Les plus éloignés criaient de châtier cet ennemi, tandis que ceux qui étaient à proximité, au souvenir de ses prouesses se sentaient pénétrés d'effroi devant ce renversement de fortune ; **395** quant aux officiers, il n'en était aucun, même irrité contre lui auparavant, qui maintenant ne s'attendrît à sa vue. **396** Titus surtout était particulièrement frappé de la fermeté de Josèphe dans ses malheurs et touché de pitié pour sa jeunesse. En se rappelant le combattant d'hier et en le voyant maintenant tombé aux mains de ses ennemis, il lui était permis de méditer sur le pouvoir du Destin, sur les rapides vicissitudes de la guerre et sur la complète incertitude des choses humaines. **397** Aussi amena-t-il dès cet instant la plupart des gens à partager ses propres vues et sa pitié pour Josèphe, et, pour le sauver, il a été d'un grand poids auprès de son père. **398** Toutefois Vespasien prescrivit de tenir Josèphe sous bonne garde, en disant qu'il allait l'envoyer immédiatement à Néron. **399** Quand il entendit ces derniers mots, Josèphe dit qu'il voulait avoir avec lui un entretien particulier. Une fois que Vespasien eut congédié tout le monde à l'exception de son fils Titus et de deux amis, Josèphe dit : **400** « Vespasien, tu crois avoir fait en la personne de Josèphe un prisonnier de guerre, rien de plus. Mais moi je viens à toi en messenger de choses plus importantes. Car si je n'étais pas envoyé par Dieu, je connaissais la Loi des Juifs et comment doivent mourir les généraux. **401** Tu m'envoies à Néron ? À quoi bon ? Les successeurs de Néron jusqu'à toi ne se maintiendront pas eux non plus. Tu seras César, Vespasien, et empereur, toi et aussi ton fils ici présent. **402** Lie-moi solidement aujourd'hui et garde-moi pour toi. Car tu es maître, César, non seulement de moi, mais de la terre, de la mer et de tout le genre humain. Quant à moi, je demande le châtement d'une détention plus rigoureuse si j'en appelle à Dieu à la légère ». **403** Après cette déclaration, Vespasien, sur le moment, jugeait bon de n'en rien croire et il se disait que Josèphe montait cette histoire pour sauver sa vie ; **404** mais peu à peu il était amené à y croire, Dieu l'éveillant déjà à l'idée du pouvoir et, par d'autres signes, lui faisant prévoir le sceptre. **405** Il put constater par d'autres faits encore la véracité de Josèphe. Ainsi, un des deux amis présents à l'entretien secret déclara s'étonner que Josèphe n'ait su prophétiser ni aux habitants de Iotapata la prise de leur ville, ni à lui-même sa propre capture, à moins que tout cela ne fût que bavardage de quelqu'un qui cherche à éluder la fureur dont il est l'objet. **406** Or Josèphe déclara avoir prédit aux habitants de Iotapata et la prise de leur ville au bout de quarante-sept jours et sa propre capture par les Romains. **407** Après avoir interrogé séparément les prisonniers, Vespasien constatant que c'était bien vrai, commença à croire aussi aux prédictions qui le concernaient lui-même. **408** Il n'en délivra pas pour autant Josèphe de sa garde et de ses chaînes, mais il lui fit présent d'un habit et d'autres cadeaux, et ne cessa de lui témoigner sa bienveillance et sa sollicitude, Titus étant pour beaucoup dans ces marques d'honneur.

## ARMÉE ET VIE POLITIQUE

### La mutinerie des légions de Pannonie

Tacite, *Annales*, I, 16-17 (trad. P. Grimal, Paris, 1990)

**16** Telle était à Rome, la situation des affaires lorsqu'une sédition gagna les légions de Pannonie, sans aucune cause nouvelle sinon que l'avènement d'un prince laissait entrevoir la possibilité de désordres et l'espoir de profits à tirer d'une guerre civile. Trois légions étaient groupées dans le camp d'été, sous le commandement de Junius Blaesus, qui, lorsqu'on avait appris la fin d'Auguste et les débuts de Tibère, avait, en signe de deuil, ou de joie, suspendu les exercices habituels. À partir de là, la troupe se relâche, des disputes éclatent, on prête l'oreille aux propos des plus mauvais soldats, enfin on aspire au plaisir et à l'oisiveté, on rejette discipline et travail. Il y avait dans le camp un certain Percennius, autrefois chef de claque au théâtre puis devenu simple soldat, à la langue insolente, et à qui les cabales d'acteurs avaient appris l'art de provoquer des émeutes. Face à ces esprits naïfs, qui se demandaient quelles seraient les conditions de service après Auguste, il prit peu à peu de l'ascendant, par des entretiens nocturnes ou au moment où le jour incline vers le soir, rassemblant une fois les bons soldats retirés, les plus mauvais éléments. **17** Finalement, lorsqu'il eut bien en main d'autres agents de sédition, il leur demandait, comme s'il tenait une assemblée, pourquoi ils obéissaient en esclaves à un petit nombre de centurions et à encore moins de tribuns. Quand oseraient-ils réclamer des conditions meilleures s'ils ne s'adressaient pas à un prince nouveau, et encore mal assuré, avec des prières ou, au besoin, avec des armes ? On avait assez eu tort, pendant tant d'années, par lâcheté de laisser des vieillards servir trente ou quarante ans, la plupart le corps mutilé par des blessures. Une fois en congé, ils ne voyaient pas la fin de leur service, mais, campant près du drapeau, ils avaient à supporter avec un autre titre, les mêmes travaux. Et si l'un d'eux survivait à tant de hasards, on le traînait encore au bout du monde, où sous le nom de champ,

il devait accepter des marais imprégnés d'eau ou des terres incultes dans des montagnes. Et puis le service lui-même était pénible, et ne rapportait rien : dix as par jour, voilà à quoi l'on évaluait leur corps et leur âme ; sur cette somme, il fallait payer ses vêtements, ses armes, sa tente, il fallait donner de l'argent aux centurions pour échapper à leur cruauté, pour obtenir des exemptions de corvées. Et, par Hercule, c'étaient des coups, des blessures, les rigueurs de l'hiver, des étés sans repos, une guerre effroyable ou une paix sans profit, et cela sans fin. Il n'y avait d'autre remède que si l'on entrait au service à des conditions bien déterminées : une solde d'un denier par jour, au bout de seize ans la retraite, sans maintien ultérieur sous les drapeaux, et le paiement en argent de la prime dans le camp où l'on servait. Est-ce que les cohortes prétoriennes, qui recevaient deux deniers par homme, qui, après seize ans, étaient rendues à leur foyer, affrontaient plus de dangers ? Ils n'avaient rien contre le service de garde en ville, mais eux-mêmes, au milieu de peuples sauvages, depuis leur tente, ils voyaient l'ennemi.

### **La révolte des légions de Germanie à la mort d'Auguste Tacite, *Annales*, I, 31-36 (trad. P. Grimal, Paris, 1990)**

À peu près dans le même temps et pour les mêmes causes, les légions de Germanie se soulevèrent, mais avec d'autant plus de violence qu'elles étaient plus nombreuses : elles avaient d'ailleurs tout lieu d'espérer que Germanicus César ne pourrait souffrir qu'un autre eût l'Empire et qu'il se donnerait à des légions capables d'entraîner tout de force. Sur le Rhin, il y avait deux armées : l'une appelée supérieure était sous les ordres du légat C. Silius, l'autre, l'inférieure, était confiée à A. Caecina. Le commandement suprême était aux mains de Germanicus, occupé alors à faire le cens des Gaules. Mais ceux que dirigeait Silius, encore indécis, surveillaient le succès d'une mutinerie soulevée par d'autres ; à l'armée inférieure, les soldats se laissèrent aller à la rage : l'initiative vint de la vingt et unième et de la cinquième, qui entraînèrent la première et la vingtième légions ; toutes étaient cantonnées pour l'été sur le territoire des Ubiens, où elles n'avaient rien à faire que des besognes sans importance. Aussi, à la nouvelle de la fin d'Auguste, une foule de gens du peuple enrôlés récemment à Rome, et qui, habitués à faire leurs caprices, étaient rebelles aux corvées, remplissaient leurs naïfs compagnons de l'idée « que le moment était venu pour les vétérans d'obtenir plus tôt leur congé, pour les jeunes soldats de réclamer une solde plus forte, pour tous d'exiger un terme à leurs misères et de punir l'inhumanité des centurions ». Et ces propos, ce n'était pas un seul homme qui les tenait, comme Percennius aux légions de Pannonie, à des oreilles inquiètes, à des soldats qui voyaient derrière eux des armées plus puissantes ; mais la sédition avait mille bouches et mille voix pour crier « que d'eux dépendaient l'Empire romain, que leurs victoires agrandissaient l'État, que c'était à eux, soldats de Germanie, que les généraux vainqueurs empruntaient leur surnom ».

Quant au légat, il n'essayait pas de réagir : cette démeance générale lui avait ôté toute fermeté. Soudain hors d'eux-mêmes, les soldats, l'épée à la main, fondaient sur les centurions, éternels objets de leur haine et premières victimes de leurs vengeances. Ils les jettent à terre, les frappant de verges, soixante coups chacun, afin que ce nombre égale celui des centurions, les déchirent, les mutilent et les précipitent morts pour la plupart devant le retranchement ou dans le cours du Rhin. Septimius s'était réfugié sur le tribunal et se roulaît aux pieds de Caecina : ils le réclamèrent jusqu'à ce qu'on le leur livrât pour l'exécuter. Cassius Chaerea, à qui, depuis, le meurtre de Caius César a assuré un nom dans la postérité, était alors tout jeune, fier et hardi : chargeant ceux qui les armes à la main s'opposaient à son passage, il s'ouvrit avec son épée un chemin à travers leurs rangs. Dès lors, ni tribun, ni préfet de camp, ne put faire prévaloir son autorité : les gardes de nuit, les postes, toutes les besognes présentes, ils se les partageraient. Aux yeux des gens qui se faisaient de l'esprit des soldats une idée plus pénétrante, le principal indice d'une grande et implacable agitation fut qu'au lieu de s'éparpiller et d'obéir à l'instigation de quelques-uns, tous prenaient feu à la fois, tous se taisaient à la fois, avec tant d'ensemble et de constance qu'on aurait cru qu'ils étaient commandés. Cependant, Germanicus qui, comme nous l'avons dit, recevait dans les Gaules les déclarations des recensés, apprend qu'Auguste a quitté la vie. Il avait épousé sa petite-fille Agrippine et il en avait plusieurs enfants. Lui-même était fils de Drusus, frère de Tibère et petit-fils d'Auguste, mais nullement rassuré contre les haines secrètes de son oncle et de son aïeule, dont les causes étaient d'autant plus actives qu'elles étaient injustes. En effet, le souvenir de Drusus était vivant dans l'esprit des Romains et l'on croyait que, s'il était devenu maître du monde, il lui aurait rendu sa liberté ; de là, leur sympathie pour Germanicus, en qui ils mettaient le même espoir. En effet, ce jeune homme avait le caractère d'un citoyen, des manières extraordinairement affables qui contrastaient avec le langage et l'air de Tibère, si arrogant et si mystérieux.

À cela, s'ajoutaient des rancunes de femmes ; Livie était excitée contre Agrippine par ses sentiments de marâtre et Agrippine aussi montrait trop de passion ; mais elle était chaste, et son amour pour son mari faisait tourner vers le bien son caractère indomptable. Mais plus Germanicus était en espérance près du rang suprême, plus il se dépensait pour appuyer Tibère. Il lui jure fidélité et lui fait prêter serment par son entourage ainsi que par les cités des Belges. Puis, instruit de la révolte des légions, il part en toute hâte et les rencontre hors du camp ; elles avaient les yeux baissés vers la terre, comme par repentir. Quand il eut pénétré dans le retranchement, des plaintes confuses commencèrent à se faire entendre. Quelques-uns lui saisissant la main sous prétexte de la baiser, introduisirent ses doigts dans leurs bouches, afin qu'il pût toucher leurs gencives édentées ; d'autres lui montraient leurs membres courbés par la vieillesse. L'assemblée était là debout, mais pêle-mêle : il lui ordonne de se ranger par manipules pour mieux entendre sa réponse, d'arborer les enseignes afin qu'il pût au moins distinguer les cohortes ; ils obéirent, mais y mirent du temps. Alors, commençant par un hommage à Auguste, il passa aux victoires et aux triomphes de Tibère, célébrant particulièrement les exploits qu'il avait accomplis en Germanie avec ces mêmes légions. Puis il exalte l'accord de l'Italie, la loyauté des Gaules ; partout régnaient la tranquillité et la concorde. Le silence ou de légers murmures accueillirent ces paroles.

Mais lorsqu'arrivé à la sédition, il leur demanda « où était la subordination militaire, où était l'ancienne gloire de la discipline, ce qu'ils avaient fait de leurs tribuns et de leurs centurions », ils mettent tous ensemble leurs corps à nu et lui montrent avec colère les cicatrices que leur ont laissées leurs blessures, les marques que leur ont faites les coups de verges ; puis les cris se mêlent et mettent en cause le trafic des exemptions, l'exiguïté de la solde, la dureté des travaux qu'ils spécifient : retranchement, fossé, transports de fourrage, de matériaux, de bois à brûler, bref tout ce qu'exigent les besoins du service ou la nécessité de garantir un camp de l'oisiveté. Les cris les plus affreux venaient des vétérans qui énumèrent les trente années et plus que comptaient leurs services, le priaient de soulager leurs fatigues, de ne pas les faire mourir à la peine, mais de mettre un terme à un service si pénible, en leur accordant un repos qui ne fut pas la misère. Il y en eut même pour réclamer l'argent que leur avait légué le divin Auguste, en ajoutant des paroles de bon augure pour Germanicus et en prodiguant l'assurance de leur concours s'il voulait l'Empire. Alors, comme si ces paroles criminelles l'eussent souillé, il se jeta à bas de son tribunal et il s'éloignait, quand les soldats lui présentent la pointe de leurs armes et l'en menacent s'il ne revient pas sur ses pas. Mais lui s'écrie qu'il mourra plutôt que de manquer à sa parole et, tirant l'épée pendue à son côté, il la levait déjà pour se la plonger dans la poitrine, quand ses voisins lui saisirent le bras et le retinrent de force... Il y eut un répit qui permit aux amis de César de l'entraîner dans sa tente.

Là on tint conseil sur le remède à appliquer ; car on annonçait que les mutins se préparaient à nommer des délégués, pour entraîner dans la même cause l'armée supérieure, qu'ils avaient résolu la ruine de la ville des Ubiens et que les bandes, après avoir trempé dans ce pillage, se jetteraient sur les Gaules pour les ravager. Pour surcroît d'alarmes, l'ennemi connaissait la sédition romaine, et, si l'on quittait la rive, il était prêt à l'envahir ; on pouvait sans doute armer les auxiliaires et les alliés contre les légions rebelles, mais c'était se mettre une guerre civile sur les bras. Dangereuse était la sévérité, déshonorante la corruption par des largesses ; ne rien accorder au soldat ou tout lui céder mettait également l'État en péril. Aussi, après avoir agité toutes les raisons possibles, on jugea bon de rédiger un message au nom du prince : il y était dit que les soldats auraient leur congé après vingt ans de service, qu'ils seraient dispensés de service actif après seize ans, à condition de rester auprès du drapeau sans autre obligation que de repousser l'ennemi ; quant au legs qu'ils demandaient, il allait être payé, mais double.

### L'avènement de Claude

#### Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 204-223 (trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980)

**204** Lorsque Caius eut été assassiné, après un règne de trois ans et huit mois, les troupes en garnison à Rome enlevèrent Claude pour le faire empereur. **205** Mais le Sénat, sur la proposition des consuls Sentius Saturninus et Pompeius Secundus, après avoir confié la garde de la ville aux trois cohortes restées fidèles, se réunit au Capitole et, alléguant la cruauté de Caius, décréta la guerre contre Claude : on allait donner à l'Empire une constitution aristocratique comme sous l'ancien régime, ou choisir par voie de suffrage le personnage digne de ce commandement. **206** Il se trouva qu'Agrippa séjournait alors à Rome. Appelé en consultation à la fois par le Sénat et par Claude qui était au camp, les deux parties escomptant ses bons offices, comme il avait compris qui était déjà César pour l'armée, c'est auprès de Claude qu'il se rendit. **207** Celui-ci l'envoie en ambassade auprès du Sénat pour y exposer sa manière de voir : d'abord c'est à son corps défendant qu'il a été enlevé par les soldats et il estime que se dérober à leur zèle ne serait pas juste et pas sans danger non plus à l'égard de sa propre Fortune, car d'avoir reçu le titre d'empereur est un sort périlleux. **208** Deuxièmement, il gouvernera en bon prince et non pas comme un tyran : il se contentera, en effet, de l'honneur que comporte ce titre et remettra la délibération sur chacune des affaires au peuple entier. Car, de fait, s'il n'était pas déjà naturellement porté à la pondération, la mort de Caius lui fournissait un exemple suffisant pour agir avec sagesse.

**209** Tel fut le message d'Agrippa. Le Sénat répondit que, sûr de l'armée et de la sagesse de ses propres décisions, il ne se résignerait pas à une servitude volontaire. Lorsque Claude eut entendu la réponse du Sénat il envoya une seconde fois Agrippa annoncer aux sénateurs qu'il ne se résignerait pas à trahir ceux qui s'étaient portés vers lui d'un élan unanime et que, bien malgré lui, il allait avoir recours aux armes contre ceux pour qui il le voulait le moins. **210** Il faudrait auparavant choisir pour le combat un terrain hors de la ville, car ce serait un sacrilège si leur mauvaise résolution venait à souiller du sang de leurs frères les sanctuaires de la patrie. Après avoir entendu cela, Agrippa alla transmettre le message aux sénateurs. **211** Sur ces entrefaites, un des soldats qui avaient pris le parti du Sénat tira son épée et s'écria : « Camarades, qu'est-ce qui nous prend de vouloir tuer des frères et nous jeter sur des parents à nous, qui accompagnent Claude, alors que nous avons un empereur à qui l'on n'a rien à reprocher et quand tant de justes liens nous unissent à ceux contre qui nous allons marcher les armes à la main ? ». **212** Sur ces mots, il s'élança à travers le Sénat en entraînant tous ses camarades à sa suite. Sur le moment, les patriciens furent saisis de crainte devant cette défection ; puis ne voyant aucune autre voie de salut, ils suivirent les soldats et se hâtèrent de se rendre auprès de Claude. **213** Hors des murs, ils se trouvèrent face à face avec les plus ardents à courtiser la Fortune, l'épée à la main. Les sénateurs en tête du cortège auraient été en danger, avant même que Claude n'ait été informé de l'agression de ses soldats, si Agrippa n'était accouru pour lui montrer le danger qu'il y aurait à passer à l'action et que s'il ne retenait pas l'impétuosité de ces ennemis enragés des patriciens, il perdrait ceux qui font la gloire du pouvoir et il ne serait plus que le souverain d'une solitude. **214** Après cet entretien, Claude retint les ardeurs de l'élément militaire. Il reçoit alors les sénateurs dans le camp, les accueille aimablement et part tout de suite avec eux pour offrir à Dieu un sacrifice d'action de grâce pour son avènement à l'Empire.

**215** Sur l'heure il gratifia Agrippa de tout le royaume de son grand-père, en y ajoutant à l'extérieur la Trachonitide et l'Auranitide, données par Auguste à Hérode et outre cela un autre royaume appelé « royaume de Lysanias ». **216** Il annonça au peuple cette donation par un décret impérial et prescrivit aux magistrats d'en faire graver le texte sur des tables de bronze et de les déposer au Capitole. **217** Il gratifia également du royaume de Chalcis Hérode, frère

d'Agrippa et qui était aussi son gendre par son mariage avec Bérénice. **218** Bientôt, comme on pouvait s'y attendre avec un si grand royaume, la richesse afflua vers Agrippa, qui, personnellement, n'en profita pas longtemps. Ainsi, il entreprit d'entourer Jérusalem d'une muraille telle que, si elle avait été achevée, le siège eût abouti pour les Romains à un échec. **219** Il mourut à Césarée, avant d'avoir fait monter la construction plus haut que le sol. Il était roi depuis trois ans mais auparavant, il avait gouverné, trois années également ses tétrarchies. **220** Il laissa trois filles nées de Cypros : Bérénice, Mariamma et Drusilla, et un fils de la même, Agrippa. Ce dernier étant encore tout enfant, Claude fit de nouveau de ces royaumes une province et envoya comme procureur Cuspius Fadius, puis Tibère Alexandre, qui, en ne heurtant aucun des usages du pays, gardèrent la nation en paix. **221** Puis ce fut la mort d'Hérode, roi de Chalcis, qui laissait de sa nièce Bérénice, deux fils, Bérénicianus et Hyrcanus, et de sa première femme Mariamme, Aristobule. Agrippa avait perdu un autre frère, Aristobule, simple particulier, qui laissa une fille, Iotapé. **222** Tels furent donc, comme je l'ai dit, les enfants d'Aristobule, fils d'Hérode. Aristobule et Alexandre qui étaient nés à Hérode de Mariamme, furent tués par leur père. Quant à la descendance d'Alexandre, elle régna sur la Grande Arménie. **223** Après la mort d'Hérode qui gouvernait Chalcis, Claude installe Agrippa, fils d'Agrippa, sur le trône de son oncle. Quant au reste de la province, Cumanus reçoit la succession de Tibère Alexandre et c'est sous son administration que commencèrent les troubles et que l'on massacra de nouveau des Juifs.

## LE RETOUR DE LA GUERRE CIVILE : L'ANNÉE DES QUATRE EMPEREURS

### Carrière et avènement de Galba

Plutarque, *Galba*, 3-8 (trad. R. Flacelière et É. Chambry, Paris, CUF, 1979)

3 Sulpicius Galba est généralement reconnu comme le plus riche particulier qui soit jamais entré dans la maison des Césars ; il était aussi très considéré pour sa noblesse, celle de la famille des Servii, mais il était lui-même plus fier de sa parenté avec Catulus, celui-ci ayant été le premier homme de son temps par sa vertu et sa réputation, même s'il cédait volontiers à d'autres la prééminence du pouvoir. Galba était aussi quelque peu parent de Livie, la femme d'Auguste, et c'est pourquoi elle le fit sortir du Palatium pour aller prendre ses fonctions de consul. On dit encore qu'il commanda glorieusement en Germanie, et que, proconsul en Afrique, il fut du petit nombre des gouverneurs dignes d'éloge. Mais la simplicité de son train de vie, son esprit d'économie et sa modération dans les dépenses le firent accuser de mesquinerie quand il fut devenu empereur, la réputation d'ordre et de tempérance qu'il avait étant passée de mode. Néron, qui n'avait pas encore appris à craindre les citoyens de grand renom, l'envoya gouverner l'Espagne, car il paraissait doux de nature, et sa vieillesse en outre semblait une garantie de circonspection. 4 Mais là-bas les odieux procureurs de Néron pillèrent cruellement et sauvagement les provinces de Galba. Il n'avait d'autre moyen de venir en aide aux opprimés que de leur manifester sa compassion et la douleur que lui causaient, comme à eux, ces injustices, et c'était là, dans une certaine mesure, un soulagement et une consolation pour ces malheureux, condamnés et vendus. On avait fait contre Néron des couplets qui circulaient et se chantaient partout ; Galba n'y mit pas obstacle et ne partagea pas l'indignation des procureurs, ce qui augmenta encore l'affection que les gens avaient pour lui, car depuis sept ans qu'il était gouverneur, il avait eu le temps de se familiariser avec ses administrés. C'est alors que Julius Vindex, propréteur de Gaule, s'insurgea contre Néron. On dit que, même avant d'en venir à une révolte ouverte, Vindex avait adressé une lettre à Galba ; celui-ci ne s'y fia pas, mais ne révéla pas non plus ni ne dénonça les projets qu'elle annonçait, comme le firent d'autres gouverneurs, qui communiquèrent à Néron les lettres reçues et compromirent, en ce qui dépendait d'eux, cette entreprise, à laquelle ils s'associèrent par la suite, avouant ainsi qu'ils n'étaient pas moins traîtres à eux-mêmes qu'à Vindex. Puis, lorsque Vindex eut clairement déclaré la guerre, il écrivit de nouveau à Galba pour l'engager à accepter l'empire et à s'offrir lui-même à un corps puissant qui cherchait une tête, c'est-à-dire aux Gaules qui avaient cent mille hommes sous les armes et qui pouvaient en armer un nombre encore plus grand. Galba prit l'avis de ses amis. Plusieurs conseillèrent d'attendre pour voir quels mouvements et quel effet cette initiative produirait à Rome ; mais Titus Vinius, commandant de la garde prétorienne, leur dit : « Galba, quelle délibération est-ce là ? Nous demander si nous restons fidèles à Néron comme ennemi et ne pas repousser l'alliance de Vindex, ou bien mettre tout de suite Vindex en accusation et lui faire la guerre, parce qu'il veut que les Romains t'aient pour chef plutôt que Néron pour tyran. 5 Alors Galba fit connaître par affiche une date à laquelle il affranchirait successivement les esclaves qui le demanderaient. Dès que la rumeur publique en eut répandu la nouvelle, une foule d'hommes avides de changement se rassembla, et on ne l'eut pas plus tôt vu apparaître sur son tribunal que tous d'une seule voix le proclamèrent empereur. Il n'accepta pas ce titre sur-le-champ, mais, après avoir accusé Néron et déploré le meurtre de ses plus illustres victimes, il promit de consacrer tous ses soins à la patrie sans prendre le nom de César ni d'empereur, en tant que légat du Sénat et du peuple romain. Que Vindex eût bien calculé son coup en appelant Galba à l'empire, c'est ce dont Néron lui-même fournit la preuve : il avait feint de mépriser Vindex et de compter pour rien les événements de Gaule, mais, en apprenant ce qui concernait Galba (il était en train de déjeuner après avoir pris son bain), il renversa la table. Toutefois, le Sénat ayant déclaré Galba ennemi public, Néron, voulant lui-même en plaisanter et se donner un air d'assurance devant ses amis, dit que c'était là une occasion non négligeable qui s'offraient à lui de s'enrichir, alors qu'il avait besoin d'argent ; que, lorsque les Gaulois seraient réduits à merci, il s'approprierait leurs dépouilles, et qu'il pouvait disposer des biens de Galba et les vendre, puisque celui-ci s'était déclaré son ennemi. Il mit donc en vente ce qui appartenait à Galba. Celui-ci, de son côté, l'ayant appris, fit annoncer la vente de toutes les propriétés que Néron possédait en Espagne, et elles trouvèrent, plus que les siennes, beaucoup d'acquéreurs empressés. 6 Nombreux étaient ceux qui faisaient défection à Néron, et presque tous se ralliaient à Galba. Seuls, Clodius Macer en Afrique, et Verginius Rufus qui avait sous ses ordres en Gaule l'armée de Germanie agissaient pour leur propre compte, mais avec des intentions différentes : Clodius, qui s'était rendu coupable de pillages et de massacres en raison de sa cruauté et de sa cupidité, flottait manifestement dans l'indécision, étant aussi incapable de maintenir son autorité que d'y renoncer ; Verginius, lui, commandait les légions les plus fortes, et, celles-ci, à plusieurs reprises, le proclamant empereur et voulant le contraindre à accepter ce titre, il déclara que lui-même ne prendrait pas le pouvoir suprême, et qu'il ne le laisserait pas remettre à un autre que le Sénat n'aurait pas choisi. Dès l'abord, cette situation jeta Galba dans un grand trouble. Mais bientôt les armées de Verginius et de Vindex, faisant pour ainsi dire violence à leurs chefs, les entraînaient, comme des cochers incapables de tenir les rênes, en se jetant dans une grande bataille, où Vindex se tua sur les cadavres de vingt mille Gaulois, et le bruit se répandit que les vainqueurs exigeaient pour prix d'une telle victoire que Verginius acceptât l'empire, sous peine de les voir retourner à Néron. Alors Galba, plein d'effroi, écrivit à Verginius pour l'inviter à s'entendre avec lui et à sauvegarder à la fois la souveraineté et la liberté des Romains. Puis, il s'en

retourna à Clunia, ville d'Espagne, où il passait son temps à se repentir de ce qu'il avait fait et à regretter la vie de loisir dont il avait l'habitude et qui lui était devenue indispensable, plutôt que de s'occuper de ce qu'exigeait la situation présente. **7** On était alors en été. Un soir, un peu avant la nuit, arriva de Rome un de ses affranchis, Icelus, qui avait couvert le trajet en sept jours. Apprenant que Galba reposait seul, il monta prestement à sa chambre, en ouvrit la porte malgré la résistance des domestiques, entra et annonça que, Néron étant encore vivant, mais ne se montrant pas, l'armée d'abord, puis le peuple et le Sénat avaient proclamé Galba empereur et que, peu après, on avait annoncé la mort de Néron. Il ajouta : « Moi-même, ne me fiant pas à ces dires, je me suis rendu sur les lieux, j'ai vu le cadavre gisant à terre, et c'est alors seulement que je suis parti. » À cette nouvelle, Galba laissa éclater sa joie ; des gens en foule accoururent à sa porte, qui furent remplis grâce à lui d'une ferme confiance. Cependant la rapidité du messenger paraissait incroyable. Mais deux jours après, Titus Vinius arriva du camp avec d'autres et rapporta en détail les décrets rendus par le Sénat. Galba le promut à un rang plein d'honneur, et donna des anneaux d'or à son affranchi Icelus, qui changea son nom en celui de Marcianus et devint le plus influent de ses affranchis. **8** À Rome Nymphidius Sabinus s'était empressé d'attirer à lui toutes les affaires, non pas doucement et peu à peu, mais d'un seul coup, sous prétexte que Galba était vieux et qu'il aurait à peine assez de force pour se faire porter à Rome en litière à cause de son âge (il avait soixante-treize ans) ; d'ailleurs les troupes en garnison dans la ville étaient depuis longtemps dévouées à Nymphidius et ne dépendaient désormais que de lui seul : à cause de l'importance de la gratification qu'il leur avait promise, elles le regardaient comme leur débiteur. Il commença donc par ordonner à son collègue Tigellin de déposer son épée, puis il offrit des réceptions et des dîners aux anciens consuls et préteurs, en mettant de plus en tête des invitations le nom de Galba. Dans le camp, il incita de nombreux soldats à dire qu'il fallait envoyer demander à Galba Nymphidius Sabinus comme préfet du prétoire à perpétuité et sans collègue. Tout ce que le Sénat faisait pour accroître ses honneurs et sa puissance, en lui conférant le titre de bienfaiteur, en accourant tous les jours à sa porte, en lui demandant de prendre l'initiative de tout décret, puis de le ratifier, tout cela accrut encore son audace au point qu'en peu de temps, il devint non seulement odieux, mais aussi redoutable à ses courtisans. Les consuls chargeaient des esclaves publics de porter les décrets à l'empereur et leur remettaient ce qu'on appelle des « diplômes » scellés, au vu desquels les magistrats de chaque ville fournissent en hâte des voitures aux relais pour accélérer le voyage des messagers ; Nymphidius s'irrita violemment parce que les consuls n'avaient pas pris son propre sceau et des hommes de sa garde pour ce courrier

### **La Gaule et l'armée de Germanie à la veille de la révolte de Vitellius**

**Tacite, *Histoires*, I, 51-54** (trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, CUF, Paris, 1987)

**51** **1** J'exposerai maintenant l'origine et les causes du soulèvement de Vitellius. Après le massacre de Julius Vindex et de toutes ses troupes, l'armée fière de son butin et de sa gloire - car elle avait vaincu sans peine et sans péril dans une guerre très fructueuse - ne rêvait qu'expéditions et batailles, préférant la rapine à la solde. **2** Longtemps ils avaient enduré les fatigues d'un service sans profit, que rendaient pénibles les conditions géographiques et climatiques, ainsi que la sévérité de la discipline ; inflexible en temps de paix, celle-ci se relâche à la faveur des discordes civiles, car les deux camps ont leurs corrupteurs et la trahison reste impunie. Des hommes, des armes, des chevaux, on en avait plus qu'assez pour le besoin et même pour la montre. **3** Mais avant la guerre, chacun ne connaissait que sa centurie ou son escadron, les armées étaient séparées par les frontières des provinces ; depuis que, concentrées contre Vindex, les légions avaient appris à se connaître elles-mêmes et à connaître les Gaules, elles cherchaient d'autres combats et de nouvelles discordes ; ce n'était plus, comme jadis, le nom d'alliés, mais celui d'ennemis et de vaincus qu'elles donnaient aux Gaulois. D'un autre côté une partie des Gaules, celle qui borde le Rhin, ne restait pas inactive : elle avait embrassé le parti des légions et se montrait dès lors la plus acharnée à les dresser contre les « Galbiens » - c'était le nom que, par dédain pour Vindex, on avait donné à ses partisans. **4** Ainsi, animés contre les Séquanes, les Éduens et les autres États successivement, d'une hostilité proportionnelle à leur opulence, les soldats repaisaient leur imagination de villes prises d'assauts, de territoires ravagés, de maisons pillées ; à la cupidité et à l'arrogance, vices dominants des plus forts, s'ajoutait, pour les irriter, l'insolence des Gaulois qui, voulant faire honte à l'armée, se vantaient d'avoir obtenu de Galba la remise du quart de leurs tribut et des donations à leurs communautés. **5** En outre un bruit courut, adroitement répandu, et accueilli sans réflexion : on allait décimer les légions et licencier les centurions les plus énergiques. De toutes parts arrivaient d'affreuses nouvelles, de Rome des bruits sinistres ; la colonie de Lyon, hostile à Galba et d'une fidélité indéfectible envers Néron, était fertile en rumeurs diverses ; mais le mensonge et la crédulité trouvaient à l'intérieur même des camps, leur principal aliment : la haine, la crainte et, quand les soldats avaient pris conscience de leurs forces, le sentiment de n'avoir rien à craindre.

**52** **1** Vers les calendes de décembre de l'année précédente, Aulus Vitellius ayant fait son entrée en Germanie inférieure, avait inspecté avec soin les quartiers d'hiver des légions : il rétablit dans leurs grades la plupart de ceux qui en avaient été déchus, il fit remise des peines infamantes, adoucit les punitions disciplinaires, souvent par politique, quelquefois judicieusement, corrigeant ainsi avec équité l'avarice sordide qu'avait manifestée Fonteius Capito dans la cassation ou l'attribution des grades militaires. **2** Et toutes ces décisions n'étaient pas jaugées à la mesure d'un légat consulaire, mais on en exagérait la portée. Et

si pour les gens austères Vitellius était servile, ses partisans le disaient affable et sa bon, parce que sans mesure, sans discernement, il distribuait ses biens et prodiguait ceux d'autrui ; en même temps on prenait pour des vertus ses vices eux-mêmes, nés de son appétit du pouvoir. **3** Si l'on trouvait dans l'une et l'autre armée beaucoup de soldats disciplinés et paisibles, il y en avait aussi beaucoup de mauvais et de remuants. Mais les légats de légions, Alienus Caecina et Fabius Valens, avaient une ambition effrénée et une insigne témérité ; le second en voulait à Galba de l'ingratitude dont il avait fait preuve à son égard, lorsqu'il lui avait dénoncé la temporisation de Verginius et avait étouffé les complots de Capito ; il stimulait Vitellius en lui montrant avec complaisamment l'enthousiasme des soldats ; sa personne lui disait-il, jouissait partout d'un grand renom ; du côté de Flaccus Hordeonius aucune difficulté ; la Bretagne serait pour lui, les auxiliaires germains le suivraient ; le loyalisme des provinces était chancelant, le vieillard n'avait qu'un pouvoir précaire et prêt à passer en d'autres mains : Vitellius devait tendre à la Fortune le pli de sa toge et courir à sa rencontre. **4** Verginius avait eu raison d'hésiter, lui qui était d'une famille équestre, avait pour père un inconnu, et qui, incapable d'exercer le pouvoir s'il l'avait accepté, avait trouvé la sécurité en le refusant ; mais Vitellius avait un père trois fois consul, censeur, collègue d'un César ; ces titres lui conféraient depuis longtemps la dignité d'un empereur et lui ravissaient la sécurité d'un simple particulier. Ces propos secouaient son naturel apathique, en lui faisant toutefois concevoir plus de désirs que d'espérances.

**53** **1** D'autre part, en Germanie supérieure, Caecina, jeune et beau, d'une taille imposante et d'une ambition démesurée, avait gagné par son langage habile et sa démarche altière la faveur des soldats. Jeune encore, simple questeur en Bétique, il avait rallié sans hésiter le parti de Galba, qui le mit à la tête d'une légion, puis, quand on l'eut convaincu d'avoir détourné des fonds publics, le fit poursuivre comme concussionnaire. **2** Caecina indigné, résolu de tout bouleverser et de cacher ses blessures privées sous les malheurs de l'État. Or, les germes de rébellion ne manquaient pas dans l'armée : elle avait participé tout entière à la guerre contre Vindex, elle n'était passée du côté de Galba qu'après la mort de Néron, et encore dans la prestation de ce serment, avait-elle été devancée par les détachements de Germanie inférieure. **3** De plus les Trévires et les Lingons, et les autres peuples que Galba avait frappés d'édits rigoureux ou dont il avait amputé le territoire, se mêlent plus étroitement aux légions pendant qu'elles sont dans leurs quartiers d'hiver ; de là des entretiens séditeux, une corruption accrue des soldats au milieu des civils et la popularité de Verginius disponible pour n'importe quel autre.

**54** **1** La cité des Lingons, suivant une ancienne coutume, avait envoyé en présent aux légions deux mains jointes, symbole d'hospitalité. Leurs députés, vêtus de deuil et la mine attristée, parcouraient le quartier général, les tentes ; ils déploraient, tantôt leurs propres préjudices, tantôt les avantages consentis aux cités voisines, puis quand ils trouvaient parmi les soldats des oreilles complaisantes, les périls encourus par l'armée elle-même et les affronts qu'elle subissait, ils enflammaient les esprits. **2** Les soldats n'étaient pas loin de se révolter, quand Hordeonius Flaccus ordonne aux délégués de s'en aller et, pour mieux cacher leur départ, les fait sortir du camp pendant la nuit. Cette mesure fit naître un affreux soupçon, beaucoup de soldats assurant qu'ils avaient été tués et que, si eux-mêmes ne prenaient pas leurs précautions, les plus énergiques d'entre eux, qui avaient déploré la situation présente, seraient massacrés à la faveur des ténèbres et à l'insu de tous les autres. **3** Les légions se lient les unes aux autres par un pacte secret, et s'associent les soldats auxiliaires ; ceux-ci, d'abord suspects de préparer un assaut contre les légions, avec leurs cohortes et leurs escadrons qui les entouraient, manifestèrent ensuite le plus d'ardeur à pactiser avec elles, car entre les méchants l'accord se fait plus aisément pour la guerre que, en temps de paix, pour la concorde.

### L'adoption de Pison par Galba

**Tacite, *Histoires*, I, 14-17** (trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1987)

**14** Donc Galba, à la suite des nouvelles reçues de la rébellion en Germanie et bien qu'on ne sût encore rien de certain au sujet de Vitellius, se demandait anxieusement contre quel objectif se déchaînerait la violence des armées ; ne se fiant même pas à la garnison de Rome, il a recours au seul remède qu'il croyait efficace et convoque les comices de l'Empire : ayant mandé, outre Vinius et Laco, le consul désigné Marius Celsus et le préfet de la ville Ducenius Geminus, il commence par dire quelques mots de sa vieillesse, puis il fait venir Pison Licinianus, soit qu'il l'eût choisi personnellement, soit que, comme certains l'ont cru, il eût cédé aux instances de Laco qui, chez Rubellius Plautus, s'était lié d'amitié avec Pison ; mais Laco avait l'adresse de le patronner comme un inconnu, et la bonne réputation de Pison avait donné du poids à ses conseils. Pison, fils de Marcus Crassus et de Scribonia, était noble par les deux familles ; son air et son maintien évoquaient les mœurs antiques ; à le bien juger, c'était un homme sérieux, mais ceux qui voyaient tout en mal le trouvaient trop morose. Ce trait de caractère, s'il portait ombrage aux esprits inquiets, n'en plaisait que davantage à l'adoptant. **15** Ainsi donc Galba, prenant la main de Pison, lui parla, dit-on, en ces termes : « si je t'adoptais à titre privé en vertu de la loi curiate, en présence des pontifes, selon la tradition, ce serait un honneur pour moi de faire entrer dans ma maison le descendant de Cnaeus Pompée et de Marcus Crassus ; et pour toi ce serait un privilège d'avoir ajouté à ta noblesse l'illustration des familles Sulpicia et Lutatia. En fait, l'accord unanime des dieux et des hommes m'ayant appelé à l'Empire, tes éminentes qualités et l'amour de la patrie m'ont décidé à t'offrir la principat, pour lequel nos ancêtres rivalisaient les armes à la main ; la guerre me l'a donné, je te le remets alors que tu vis en paix, à l'exemple du divin Auguste qui plaça au rang suprême, à son

côté, le fils de sa sœur, Marcellus, puis son gendre Agrippa, ensuite ses petits-fils, enfin Tiberius Nero, son beau-fils. Mais Auguste a cherché un successeur dans sa famille, et moi dans la république. Ce n'est pas que je n'aie des proches ou des compagnons d'armes, mais moi-même je n'ai pas obtenu le pouvoir par la brigue et je ne veux pour preuve de mon impartialité que la préférence que je t'ai donnée non seulement sur mes parents, mais aussi sur les tiens. Tu as un frère, d'une noblesse égale à la tienne, ton aîné, digne de ce haut rang, si tu ne l'étais davantage. L'âge où tu as déjà échappé aux passions de la jeunesse ; ta vie passée n'a rien à se faire pardonner. Jusqu'ici tu n'as eu à subir que la mauvaise fortune ; la réussite a, pour éprouver les âmes, des aiguillons plus acérés : en effet si les misères se supportent, la félicité nous corrompt. La loyauté, la franchise, l'amitié, ces biens essentiels de l'âme humaine, tu les conserveras sans doute avec la même fermeté, mais d'autres chercheront à les affaiblir à force de servilité ; on verra percer l'adulation, la flatterie et, ce qui est le pire poison de tout sentiment vrai, l'intérêt personnel. Même s'il est vrai que, toi et moi, nous nous parlons aujourd'hui sans arrière-pensée, tous les autres s'adressent à notre situation plus volontiers qu'à nous –mêmes ; car donner à un prince les conseils qu'il faut exige beaucoup de peine ; flagorner n'importe quel prince, on y réussit sans que le cœur s'en mêle. **16** Si le corps immense de l'Empire pouvait se maintenir en équilibre sans quelqu'un pour le diriger, il conviendrait que je restaure le régime républicain. Mais en réalité on en est venu depuis longtemps à cette situation inéluctable que ma vieillesse ne peut offrir au peuple romain rien de plus qu'un bon successeur ni ta jeunesse rien de plus qu'un bon prince. Sous Tibère, Caligula et Claude, nous avons été comme l'héritage d'une seule famille ; ce qui tiendra lieu de liberté, c'est qu'avec nous commence le choix ; et maintenant que la maison des Jules et des Claudes est éteinte, l'adoption saura trouver chaque fois le meilleur. Car être issu et naître du sang des princes relève du hasard, et l'on ne va pas chercher plus loin ; pour l'adoption, le jugement reste libre et, si l'on veut choisir, on est guidé par l'assentiment général. Ayons devant les yeux Néron, dont la longue lignée des Césars enflait le cœur : ce n'est pas Vindex avec une province sans armée, ni moi avec une seule légion, mais c'est sa barbarie, ce sont ses débauches qui ont déchargé de ce fardeau les épaules du peuple ; et pourtant, il n'y avait pas encore d'exemple d'un prince condamné. Nous, que la guerre et l'estime publique ont appelés au pouvoir, nous serons jaloués, quel que soit notre mérite. Ne t'effraie cependant pas si deux légions, dans ce bouleversement qui a ébranlé le monde, ne se tiennent pas encore tranquilles : moi aussi, je suis arrivé au pouvoir sans que la paix fût rétablie ; de plus, quand on connaîtra ton adoption, on cessera de voir en moi un vieillard, seul reproche qu'on me fasse aujourd'hui. Néron sera toujours regretté des mauvais citoyens ; c'est à toi et à moi de veiller à ce qu'il ne soit pas aussi regretté des honnêtes gens. De plus longs avis ne sont pas de saison, et tout mon dessein est accompli si j'ai fait un bon choix en ta personne. Le moyen le plus expédient et le plus rapide pour distinguer le bien du mal est de songer à ce que l'on a désiré ou refusé sous un autre prince ; car il n'en est pas ici comme chez les peuples qui ont un roi, où une famille déterminée est maîtresse absolue, et tout le reste esclave : tu vas commander à des hommes qui ne peuvent supporter ni une entière servitude ni une entière liberté ». C'est ainsi ou à peu près que parlait Galba, en homme qui faisait un prince ; les autres s'adressaient à Pison comme s'il l'était déjà. **17** Pison ne donna, dit-on, ni à ceux qui l'observaient sur le moment ni à la foule qui le tint ensuite sous ses regards le moindre signe d'anxiété ou d'exaltation. Sa réponse fut respectueuse envers son père et empereur, pleine de modestie en ce qui touchait sa personne ; nul changement dans son air ni dans son attitude : il semblait plus capable que désireux d'exercer le pouvoir. On délibéra ensuite pour savoir si l'adoption serait proclamée aux Rostres, au Sénat ou au camp : ce serait rendre hommage aux soldats, dont la faveur, mal acquise par des largesses et par la brigue, n'est pas à dédaigner quand on l'obtient par des moyens honnêtes. Cependant la curiosité publique assiégeait le palais, impatiente de connaître le grand secret, et les rumeurs, mal contenues, s'amplifiaient à mesure qu'on voulait les étouffer.

### **Les cités des Gaules dans la guerre civile**

**Tacite, *Histoires I, 65-66* (trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, CUF, Paris, 1987)**

« Depuis longtemps, il y avait entre Lyonnais et Viennois des dissensions, que la dernière guerre avait attisées. Ils s'étaient infligés mutuellement de nombreuses pertes, trop fréquemment et avec trop d'acharnement pour que l'unique raison du conflit fût la lutte pour Néron ou Galba. Galba d'ailleurs, mettant à profit son ressentiment, avait confisqué les revenus des Lyonnais, tandis qu'il prodiguait aux Viennois les marques de sa considération ; d'où la rivalité, la jalousie et, entre les deux cités séparées seulement par un fleuve, un seul lien, la haine. Aussi les Lyonnais excitaient-ils individuellement les soldats et les poussaient-ils à exterminer les Viennois, en leur rappelant que ces gens-là avaient assiégé leur colonie, secondé la tentative de Vindex, levé naguère des légions pour soutenir Galba. Et après avoir mis en avant ces motifs de haine, ils leur montraient l'importance du butin ; bientôt ce n'étaient plus de secrètes exhortations, mais ils les conjuraient publiquement de marcher à la vengeance, d'anéantir le quartier général de la guerre dans les Gaules : là-bas, tout était étranger et ennemi, mais eux, ils étaient une colonie romaine, une partie de l'armée, les alliés des bons et des mauvais jours ; si la fortune se prononçait contre eux, il ne fallait pas les abandonner à la colère de leurs ennemis. Ces discours et beaucoup d'autres semblables avaient produit une telle impression que les légats eux-mêmes et les chefs du parti ne croyaient pas possible d'apaiser la colère de l'armée, quand les Viennois, n'ignorant pas le danger qui les menaçait, se portèrent sur le passage de la

colonne, tenant en ses mains les rameaux et les bandelettes des suppliants et, à force d'embrasser les armes, les genoux, les pieds des soldats, ils réussirent à les fléchir ; Valens ajouta une gratification de trois cent sesterces par tête. C'est alors que prévalurent l'ancienneté et la dignité de la colonie et que les paroles de Fabius recommandant de laisser la vie sauve aux Viennois furent favorablement accueillies ; toutefois la cité dut livrer ses armes et les particuliers fournirent aux soldats des provisions de toute sorte. Mais le bruit s'accrédita que Valens lui-même s'était laissé acheter au prix fort. Longtemps misérable, soudain enrichi, il déguisait mal son changement de fortune, effréné dans ses désirs, qu'avait attisés une longue privation et, après une jeunesse indigente, vieillard prodigue. L'armée, poursuivant lentement sa progression, traversa ensuite le territoire des Allobroges et celui des Voconces ; son chef trafiquait de la longueur des marches et du choix des gîtes d'étapes, concluant de honteux accords avec les propriétaires ruraux et les magistrats municipaux, et usant de telles menaces qu'à Luc – c'est un municpe des Voconces – il fit mine de mettre le feu, jusqu'à qu'on l'eût calmé en payant. Chaque fois que l'argent manquait, c'est par la prostitution et l'adultère qu'il se laissait fléchir. C'est ainsi qu'on arriva au pied des Alpes. »

### Entrée de Vitellius à Rome

**Tacite, *Histoires*, II, 88-94** (trad. H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1989)

**88.** La discorde persistait entre les légions et les auxiliaires ; mais quand il fallait en venir aux mains avec les civils, ils étaient tous d'accord. Le plus grand carnage eut lieu à sept milles de Rome : Vitellius y faisait distribuer à chaque soldat des rations toutes préparées, comme à des gladiateurs qu'on engraisse, et la populace accourue en masse s'était mêlée aux soldats dans tout le camp. Des soldats distraits furent victimes d'une de ces plaisanteries qu'on se permet à Rome : quelques individus les désarmèrent en coupant furtivement leurs baudriers, après quoi ils leur demandèrent s'ils avaient leurs épées. Cette espièglerie fut insupportable à des esprits qui n'avaient pas l'habitude des affronts. ; on se jeta, glaive en main, sur le peuple sans armes. Entre autres victimes, on tua le père d'un soldat qui accompagnait son fils ; ensuite on le reconnut, et e bruit que fit ce meurtre épargna des vies innocentes. Pourtant Rome était en grand désarroi, car des soldats qui précédaient le gros des troupes couraient un peu partout ; ils se dirigeaient surtout vers le Forum voulant voir l'endroit où Galba était tombé. Mais le spectacle qu'ils offraient eux-mêmes n'était pas moins sinistre : hérissés de peaux de bêtes et d'énormes piques, maladroits, ils ne savaient pas éviter les foules et, quand le pavé glissant ou le heurt d'un passant les avait fait tomber, ils en venaient aux querelles, puis aux mains et aux armes. Bien mieux, des tribuns et des préfets couraient partout en semant la terreur avec des bandes armées.

**89.** Vitellius, lui, était parti du pont Mulvius, monté sur un superbe cheval, couvert du manteau de commandement et ceint de son épée, poussant devant lui le Sénat et le peuple, et il serait entré dans Rome comme dans une ville conquise, si les conseils de ses amis ne l'en eussent détourné : il revêtit la prétexte, mit de l'ordre dans la colonne et fit son entrée à pied. Les aigles de quatre légions avançaient en tête avec, sur les côtés, les étendards des détachements de quatre autres légions, puis les enseignes de douze escadrons ; après les rangs des fantassins venait la cavalerie, enfin trente-quatre cohortes auxiliaires, distinguées d'après le nom de leurs nations ou le type de leur armement. Devant les aigles marchaient les préfets de camp, les tribuns et les centurions de premier rang, tous vêtus de blanc ; les autres centurions accompagnaient chacun sa centurie, dans tout l'éclat de leurs armes et de leurs décorations ; les soldats aussi étincelaient de phalères et de colliers ; spectacle imposant ! armée digne d'un prince qui ne fût pas Vitellius ! Étant monté au Capitole dans cet appareil, il y embrassa sa mère et l'honora du nom d'*Augusta*.

**90.** Le lendemain, comme s'il eût parlé devant le Sénat et le peuple d'une autre cité, il prononça un magnifique éloge de lui-même, exaltant son activité et sa modération, alors qu'il avait pour témoins de son opprobre son auditoire lui-même et l'Italie entière, à travers laquelle il avait promené la honte de sa torpeur et de ses débauches. Cependant la foule, insouciant et instruite à répéter, sans distinguer le vrai du faux, les flatteries habituelles, l'approuvait par ses cris et ses acclamations ; et, comme il refusait le titre d'Auguste, elle le lui imposa, aussi vainement qu'il l'avait refusé.

**91.** Dans une cité qui interprète tous les signes, on regarda comme un présage funeste que Vitellius, devenu grand pontife, eût promulgué un édit sur le culte public le quinzième jour avant les calendes d'août, jour néfaste depuis des siècles, en raison des désastres du Crémère et de l'Allia : tant, dans son ignorance de toutes les lois humaines et divines, au milieu d'affranchis, d'amis aussi stupides que lui, il se comportait comme un ivrogne dans un cercle d'ivrognes ! Cependant, assistant en simple citoyen aux comices consulaires, en compagnie de ses candidats, il rechercha toute la faveur de la plus basse classe, au théâtre comme un spectateur, au cirque comme un « supporter » : pratiques populaires et bien accueillies assurément, si des vertus les avaient inspirées, mais que le souvenir de sa vie passée faisait paraître indécentes et viles. Il allait souvent au Sénat, même pour des délibérations sans grande importance. Or il se trouva que Priscus Helvidius, préteur désigné, avait exprimé un avis contraire à ses vœux. Vitellius, d'abord choqué, se borna à faire appel aux tribuns de la plèbe pour assister sa puissance méconnue ; puis, comme ses amis, craignant de sa part un plus profond ressentiment, cherchaient à l'apaiser, il répondit que ce n'était pas chose nouvelle que le dissentiment de deux sénateurs à propos d'une affaire publique et que bien souvent il avait contredit même

Thrasea. L'impudence de ce parallèle fut la risée du plus grand nombre ; d'autres se félicitaient précisément qu'il eût choisi non pas un citoyen des plus influents, mais Thrasea comme modèle de la gloire véritable.

92. Vitellius avait mis à la tête des prétoriens Publilius Sabinus, qui venait d'exercer le commandement d'une cohorte, et Julius Priscus, alors centurion ; Priscus devait son pouvoir à la faveur de Valens, Sabinus à celle de Caecina ; quand ces deux personnages étaient en désaccord, Vitellius n'avait aucune autorité. Les charges du pouvoir étaient remplies par Caecina et Valens, en proie depuis longtemps à une haine qui, dissimulée avec peine durant la guerre et dans les camps, avait été envenimée par la perversité de leurs amis et par le séjour dans une ville où foisonnent les germes d'inimitié : la chasse à la popularité, aux clients, et les files interminables de ceux qui venaient les saluer suscitaient entre eux des rivalités et des comparaisons, tandis que Vitellius penchait tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. D'ailleurs la puissance n'est jamais assurée quand elle est excessive. En même temps, Vitellius lui-même, susceptible d'emportements soudains et de cajoleries intempestives, était l'objet de leur mépris et de leur crainte. Ils s'étaient néanmoins empressés d'envahir les palais, les jardins, les richesses de l'Empire, alors qu'une foule pitoyable de nobles ruinés, que Galba avait rendus, ainsi que leurs enfants, à la patrie, n'obtenait du prince ni compassion ni secours. Il prit une mesure agréable aux grands de la cité, approuvée même par la plèbe, en permettant aux citoyens rentrés d'exil de recouvrer leurs droits sur leurs affranchis ; pourtant ceux-ci, avec leur malice d'esclaves, l'éluèrent de toutes les façons, en cachant leur argent chez des gens obscurs ou influents ; certains même, passés au service de César, étaient devenus plus puissants que leurs maîtres.

93. Cependant les soldats, dont le camp était plein et la multitude débordante, erraient sous les portiques ou dans les temples à travers la ville entière, sans connaître les points de ralliement, sans monter les gardes sans se livrer à aucun entraînement ; les délices de Rome et des excès innommables énervèrent leur corps par l'oisiveté, leur âme par la débauche. Ils finirent même par négliger leur santé : un bon nombre campèrent dans le quartier insalubre du Vatican, d'où une forte mortalité ; de plus, comme le Tibre était tout proche, les Germains et les Gaulois, prédisposés aux maladies se ruinèrent la santé en abusant des baignades, parce qu'ils ne supportaient pas les chaleurs. En outre, la corruption ou la brigue jetèrent la confusion dans l'ordonnance du service. On enrôlait seize cohortes prétoriennes et quatre urbaines, de mille hommes chacune. Dans ce recrutement, Valens s'arrogeait plus de poids, prétendant avoir tiré du danger Caecina en personne. Il est vrai que son arrivée avait rendu de la force au parti et que les méchants bruits dénonçant la lenteur de sa marche avaient été démentis par le succès du combat ; de plus, tous les soldats de Germanie Inférieure étaient dévoués à Valens ; c'est alors, croit-on, que le loyalisme de Caecina commença à flancher.

94 Au reste, Vitellius ne témoignait pas à ses généraux une telle complaisance qu'elle ne fût surpassée par la licence accordée aux soldats. Chacun choisissait lui-même son service : le plus indigne était enrôlé, s'il le préférait, dans la milice urbaine ; d'autre part, il fut permis aux bons soldats de rester, s'ils le voulaient, dans les légions ou dans la cavalerie. Et il n'en manquait pas pour le vouloir : les maladies les avaient éprouvés et ils s'en prenaient à l'inclémence du climat ; les légions et les ailes de cavalerie n'en perdirent pas moins leur principale force, et le prestige des prétoriens fut ruiné par l'afflux de vingt mille hommes pris dans toute l'armée – un ramassis plutôt qu'un choix.

## LES FLAVIENS, PÈRE ET FILS

### Le début du règne de Vespasien

Suétone, *Vespasien*, 6-10 (trad. d'après H. Ailloud, Paris, CUF, 1932)

6 Cependant, malgré toute l'ardeur et même les instances de ses amis, il n'entreprit rien avant d'y être poussé par un témoignage de sympathie que lui donnèrent fortuitement certains soldats, à la fois inconnus et éloignés de lui. Les deux mille soldats que chacune des trois légions de l'armée de Mésie avait envoyés au secours d'Othon, ayant appris en cours de route sa défaite et son suicide, poussèrent néanmoins jusqu'à la ville d'Aquilée, comme s'ils ne se fiaient pas à ce bruit. Là, profitant de l'occasion et de leur liberté, ils se livrèrent à toutes sortes de rapines ; puis comme ils craignaient d'avoir, à leur retour, des comptes à rendre et des châtiments à subir, ils résolurent de choisir et de faire un empereur : ne valaient-ils pas l'armée d'Espagne, les prétoriens, les troupes de Germanie, qui tour à tour avaient élu Galba, Othon et Vitellius ? Ayant donc mis en avant les noms de tous les légats consulaires qui étaient alors aux armées, ils les écartaient les uns après les autres pour des raisons différentes ; mais certains soldats de la III<sup>e</sup> légion, qui, sur la fin du principat de Néron, avait été transportée de Syrie en Mésie, faisant mille éloges de Vespasien, tous se rallièrent à ce choix et, sans plus tarder, inscrivirent son nom sur tous leurs étendards. Sur le moment, les choses n'allèrent pas plus loin, car ces troupes furent pour quelque temps ramenées dans le devoir. Mais le bruit s'en étant répandu, Tiberius Alexander, préfet d'Égypte, prit l'initiative de faire jurer par ses légions fidélité à Vespasien, le jour des calendes de juillet, date que l'on célébra par la suite comme celle de son avènement ; ensuite l'armée de Judée lui prêta serment, en sa présence, le cinquième jour avant les ides de juillet. Ce qui servit grandement les projets de Vespasien, ce fut d'abord la publicité donnée à une lettre, authentique ou apocryphe, par laquelle Othon, l'empereur défunt, dans une suprême adjuration, lui confiait le soin de sa vengeance et le pria de venir au secours de l'État ; puis la propagation d'un bruit suivant lequel Vitellius, avait résolu de changer les quartiers d'hiver des légions et de transporter celles de Germanie en

Orient, où elles auraient un service moins périlleux et moins dur ; enfin le concours d'un gouverneur de province, Licinius Mucianus, et d'un roi, celui des Parthes, Vologèse : le premier, renonçant à la haine, inspirée par la jalousie, qu'il professait jusqu'alors contre Vespasien, lui promit l'appui de l'armée de Syrie, et le second, quarante mille archers. 7 Vespasien entreprit donc la guerre civile, et envoyant avant lui en Italie des généraux et des troupes, passa pour le moment à Alexandrie, afin de tenir les clefs de l'Égypte. Là, voulant demander à Sérapis si son pouvoir était bien assuré, il entra dans le temple de ce dieu, tout seul, en renvoyant toute sa suite, et, quand il se retourna enfin, après avoir longuement prié le dieu, il crut voir l'affranchi Basilidès lui offrant, suivant l'usage du pays, de la verveine, des couronnes et des gâteaux ; or, il était avéré que personne n'avait introduit cet homme, que, d'ailleurs, depuis longtemps, par suite de rhumatismes, il pouvait à peine marcher et se trouvait fort loin de là. Puis, aussitôt après, arriva une lettre annonçant que les troupes de Vitellius avaient été battues à Crémone, et lui-même tué à Rome. Le prestige et comme une sorte de majesté manquait à Vespasien, du fait de son élévation inattendue et encore récente ; ils lui furent donnés eux aussi. Deux hommes du peuple, dont l'un était aveugle et l'autre avait une jambe infirme, vinrent le trouver en même temps, pendant qu'il siégeait sur son tribunal, et le supplièrent de faire, pour les guérir, ce que Sérapis leur avait indiqué en songe : il rendrait à l'aveugle l'usage de ses yeux, s'il les humectait de sa salive ; à la jambe infirme, sa vigueur, s'il daignait la toucher avec le pied. Comme il est à peine croyable que cette cure eût la moindre chance de réussir, Vespasien n'osait même pas l'essayer ; mais enfin, sur les exhortations de ses amis, il tenta publiquement devant l'assemblée cette double expérience et le succès la couronna. Vers la même époque, à Tégée, en Arcadie, sur l'indication des devins, on retira du sol dans un lieu consacré des vases d'un travail antique, sur lesquels il y avait une figure tout à fait semblable à celle de Vespasien. 8 Tel était Vespasien et l'éclat de sa renommée, lorsqu'il revint à Rome ; il célébra son triomphe sur les Juifs, ajouta huit consulats à celui d'autrefois, se chargea également de la censure et, pendant toute la durée de son principat, ses plus chères préoccupations furent d'abord de raffermir l'État presque abattu et chancelant, puis aussi de l'embellir. Les soldats, enorgueillis par leur victoire ou démoralisés par leur honteuse défaite, en étaient arrivés à prendre toutes les libertés et toutes les audaces ; en outre, des provinces et des cités libres, mais aussi quelques royaumes étaient soulevés les uns contre les autres. Aussi Vespasien licencia-t-il la plupart des soldats de Vitellius et les contint ; quant aux troupes qui avaient participé à sa victoire, bien loin de leur accorder aucune faveur extraordinaire, il leur fit même attendre longtemps leurs récompenses légitimes. Il saisissait toutes les occasions de restaurer la discipline : un tout jeune homme, auquel il avait accordé une préfecture, venant le remercier tout parfumé d'essences, non content de le toiser avec mépris, il lui adressa cette observation très sévère : « J'aimerais mieux que tu sentes l'ail ! », et révoqua la nomination. Comme les soldats de marine qui font à tour de rôle, à pied, le trajet d'Ostie et de Pouzzoles à Rome lui demandaient de leur allouer une indemnité pour frais de chaussures, il jugea que ce n'était pas assez de les avoir renvoyés sans leur répondre et leur donna l'ordre de marcher désormais pieds nus ; et c'est ainsi qu'ils marchent depuis lors. Il réduisit en provinces romaines l'Achaïe, la Lycie, Rhodes, Byzance et Samos, qu'il priva de leur liberté, ainsi que la Trachée-Cilicie et la Commagène, jusqu'alors soumises à des rois. En Cappadoce, pour parer aux incursions continuelles des barbares, il établit des légions et donna pour gouverneur à cette province un consulaire au lieu d'un chevalier romain. Les traces des anciens incendies et les ruines défiguraient Rome : il permit à quiconque d'occuper les terrains vacants et d'y faire bâtir, si les propriétaires y renonçaient. Lui-même ayant entrepris la reconstruction du Capitole, il mit le premier la main à l'ouvrage, lorsqu'on enleva les décombres, et il en emporta une charge sur son dos ; il entreprit également de faire reconstituer trois mille tables d'airain détruites dans l'incendie du Capitole, et ordonna d'en rechercher partout les copies : c'était la collection d'archives la plus belle et la plus ancienne de l'empire, qui contenait, presque depuis les origines de Rome, les sénatus-consultes et les plébiscites, relatifs aux alliances, aux traités, aux privilèges accordés à quiconque. 9 Il construisit aussi de nouveaux monuments : un temple de la Paix, tout à côté du Forum, un autre sur le mont Caelius, consacré au divin Claude, déjà commencé par Agrippine, mais presque entièrement démoli par Néron, ainsi qu'un amphithéâtre au milieu de la ville, comme il savait qu'Auguste l'avait projeté. Les grands ordres de l'État étaient épuisés par de multiples exécutions et fort mêlés par suite d'une longue négligence ; afin de les épurer et de les compléter, il procéda au recensement du Sénat et de l'ordre équestre, en exclut les membres les plus indignes et y fit entrer tous les personnages les plus honorables de l'Italie et des provinces. Et, pour bien faire connaître que ces deux ordres se distinguaient l'un de l'autre moins par leurs droits que par leur rang, il trancha en ces termes la querelle d'un sénateur et d'un chevalier romain : « il ne faut pas injurier les sénateurs, mais tout citoyen est en droit de répondre à une injure ». 10 Les listes de procès s'étaient allongées partout dans des proportions excessives, car les anciens restaient en suspens par suite de l'interruption de la justice, et de nouveaux avaient surgi du fait des circonstances et des troubles ; Vespasien choisit par tirage au sort des magistrats qui reçurent mission de faire restituer les biens volés pendant la guerre, et de trancher à titre extraordinaire, en les réduisant au plus petit nombre possible, les affaires qui étaient du ressort des centumvirs et semblaient difficilement pouvoir être réglées du vivant des plaideurs.

### La révolte de Civilis

Tacite, *Histoires*, IV, 12-15 (d'après H.Goelzer, Paris, CUF)

Dans le même temps le bruit de plus en plus circonstancié d'un désastre en Germanie était reçu à Rome sans y causer la moindre affliction. On parlait d'armées taillées en pièces, de quartiers d'hiver enlevés aux légions, de la défection des Gaules, comme si ce n'étaient pas là des calamités. Quelles causes donnèrent naissance à cette guerre, combien de nations étrangères et alliées se soulevèrent pour allumer l'incendie, je vais exploser en remontant assez haut. Les Bataves, tant qu'ils vivaient au-delà du Rhin, faisaient partie des Chattes ; chassés par une sédition intérieure, ils s'établirent à l'extrémité, alors inhabitée, de la côte gauloise et dans une île entourée de hauts-fonds, baignée en face par l'Océan, en arrière et sur les côtés par le Rhin. Sans être accablés par la puissance romaine, en dépit de cette alliance avec plus fort qu'eux, ils ne fournissent à l'empire que des hommes et des armes ; les guerres de Germanie les avaient longtemps entraînés, puis leur gloire s'était accrue en Bretagne, où on avait fait passer leurs cohortes, commandées, selon l'usage ancien, par les plus nobles de leurs compatriotes. Il y avait aussi chez eux une cavalerie d'élite qui, grâce à son goût exceptionnel pour la natation, pouvait, sans lâcher ses armes ni ses chevaux, traverser le Rhin avec ses escadrons en bon ordre.

Julius Civilis et Claudius Paulus, de souche royale, surpassaient de beaucoup tous les autres Bataves. Paulus, accusé faussement de rébellion, fut mis à mort par Fonteius Capito ; Civilis fut chargé de chaînes et envoyé à Néron ; acquitté par Galba, il fut de nouveau en danger sous Vitellius, car l'armée réclamait son supplice : telles furent les causes de ses ressentiments, et il mit son espoir dans nos malheurs. Mais Civilis avait, plus que ne l'ont communément les Barbares, un esprit de finesse et de ruse ; il se donnait comme un autre Sertorius ou un autre Annibal, parce qu'il était comme eux défiguré ; dans la crainte de voir mobiliser contre lui les forces du peuple romain, s'il se déclarait ouvertement son ennemi, il afficha une vive amitié pour Vespasien et un beau zèle pour son parti ; en fait, il avait reçu un message de Primus Antonius lui mandant de faire prendre une autre direction aux troupes auxiliaires appelées par Vitellius et de chercher à retenir les légions sous prétexte d'une alarme en Germanie. Les mêmes avis lui avaient été donnés par Hordeonius Flaccus en personne par inclination pour Vespasien et aussi par intérêt pour l'Etat, dont la perte était inévitable, si la guerre reprenait et si tant de milliers d'hommes armés envahissaient l'Italie.

Par conséquent Civilis, décidé à faire défection, dissimula provisoirement son secret dessein, et en attendant les événements pour se régler sur eux, il commença de la manière suivante à faire du nouveau. Sur l'ordre de Vitellius, les Bataves en âge de porter les armes étaient appelés à, s'enrôler ; cette obligation, déjà lourde en elle-même, était rendue plus pesante par la cupidité et les excès des recruteurs, qui recherchaient les vieillards et les infirmes, pour les rançonner avant de les libérer ; d'autre part, les impubères qui se faisaient remarquer par leur beauté (la plupart des jeunes garçons du pays sont de taille élancée) étaient enlevés pour être livrés à la débauche. Ce fut un motif de ressentiment, et des meneurs chargés de comploter une sédition poussèrent les Bataves à refuser l'enrôlement. Civilis réunit les notables et la nation et les gens du peuple les plus déterminés, dans un bois sacré, sous prétexte de leur offrir un banquet. Lorsqu'il voit que la nuit et l'allégresse ont échauffé les esprits, il commence par vanter la gloire de leur nation, puis il énumère les injustices, les exactions et tous les autres maux de la servitude : en effet, ce n'est plus en alliés, comme autrefois, mais en esclaves qu'on les traite. Quand le gouverneur, avec sa suite, à vrai dire écrasante et arrogante, vient-il avec son pouvoir souverain ? On les livre aux préfets et aux centurions ; quand ceux-ci sont rassasiés de butin et de sang, on les remplace, on cherche de nouvelles poches à remplir et des noms nouveaux pour les pillages. Voici que menace le recrutement, qui sépare les enfants de leurs parents, les frères de leurs frères. Jamais la puissance romaine n'a été plus abattue ; dans les quartiers d'hiver il ne reste que du butin et des vieillards : il suffit de relever la tête et de ne pas trembler au vain nom de légions. Eux, au contraire, ont une infanterie, une forte cavalerie, ils ont pour frère les Germains, les Gaules partagent leurs vœux. Les Romains eux-mêmes verront la guerre sans déplaisir : pour eux, si la fortune en est douteuse, ils s'en feront un mérite auprès de Vespasien ; quant à la victoire, on n'a pas à en rendre compte.

Un bruyant enthousiasme accueillit ces paroles, et Civilis les enchaîne tous à sa cause, comme c'est l'usage chez les barbares, par les formules nationales d'imprécations. Il envoya aux Canninéfates des émissaires pour les associer à ses desseins. Cette nation habite une partie de l'île et par l'origine, la langue et la valeur elle est égale des Bataves auxquels sa population la rend inférieure. Puis par des messages secrets Civilis séduisit les auxiliaires qui avaient été envoyés en Germanie, et qui alors étaient cantonnés à Mayence. Il y avait chez les Canninéfates un certain Brinno, d'une audace brutale et d'une origine illustre ; son père, après avoir osé bien des actes hostiles, avait impunément méprisé la bouffonnerie des expéditions de Gaius. Aussi le nom seul de sa famille rebelle fit agréer Brinno ; on le hisse sur un bouclier, comme c'est l'usage du pays, et après l'avoir balancé sur les épaules des porteurs on le choisit pour chef. Aussitôt il appelle à lui les Frisons (c'est une nation transrhénane) et attaque par surprise les quartiers d'hiver de deux cohortes, tout proches de l'Océan. Les soldats n'avaient pas prévu l'attaque ennemie, et même s'ils l'avaient prévue, ils n'étaient pas assez forts pour la repousser ; le camp fut donc pris et pillé. Ensuite ils se jettent sur les vivandiers et sur les trafiquants romains qui, comme il est d'usage en temps de paix, circulaient et s'étaient répandus partout. Ils allaient même détruire nos postes fortifiés si, dans leur impuissance à les défendre, les préfets des cohortes n'y avaient pas mis le feu. Les enseignes, les étendards et tout ce qu'il y avait de troupes sont concentrés dans la partie de l'île en amont sous le commandement du primipilaire Aquilius ; c'était une armée de nom, mais sans solidité ; car, après avoir emmené l'élite des cohortes, Vitellius avait pris dans les cantons voisins des Nerviens et des Tongres une vraie cohue qu'il avait chargée d'armes.

## Les cités des Gaules restent fidèles à Rome

**Tacite, *Histoires*, IV, 68-70** (trad. H. Le Bonniec, CUF, Paris, 1992)

« Aussi au bruit de l'approche de cette armée, et parce qu'elles étaient naturellement portées à une attitude plus modérée, les cités des Gaules se rassemblèrent chez les Rèmes. Une délégation des Trévires les y attendait, avec Julius Valentinus, le plus ardent partisan de la guerre. Celui-ci, dans un discours étudié, déversa tout ce qu'on reproche d'ordinaire aux grands empires, sans compter ses insultes et sa haine contre le peuple romain ; c'était un agitateur, un trublion, dont l'éloquence extravagante plaisait à la foule. Cependant Iulius Auspex, l'un des notables parmi les Rèmes, insista sur la puissance de Rome et sur les bienfaits de la paix ; la guerre, disait-il, peut être entreprise même par des lâches, mais ce sont les plus braves qui la font, à leurs risques et périls ; de plus, la menace des légions est déjà sur nos têtes ; il réussit à retenir les plus sages en faisant appel au respect de la parole donnée, les plus jeunes en évoquant la crainte du danger : on louait le courage de Valentinus, mais on suivait l'avis d'Auspex. Il est certain que ce qui nuisit aux Trévires et aux Lingons dans l'esprit des Gaulois, ce fut d'avoir pris parti pour Verginius, lors du soulèvement de Vindex. Beaucoup furent découragés par les rivalités entre les provinces : qui dirigerait la guerre ? qui serait détenteur du droit et des auspices ? en cas de succès complet, quelle capitale choisirait-on pour l'Empire ? Ils n'avaient pas encore la victoire, mais c'était déjà la discorde : dans leurs querelles, les uns vantaient leurs alliances, certains leurs richesses et leurs forces, ou l'antiquité de leur origine ; le dégoût de l'avenir leur fit préférer l'état présent. On adresse aux Trévires, au nom des Gaules, un message les invitant à ne pas recourir aux armes : ils pouvaient obtenir leur pardon et on était prêt à intercéder pour eux, s'ils se repentaient ; le même Valentinus fit opposition et empêcha ses compatriotes de rien entendre, moins actif pourtant pour préparer la guerre qu'assidu aux assemblées. Ainsi donc, ni les Trévires ni les Lingons ni les autres cités rebelles ne proportionnaient leurs efforts à l'ampleur de la lutte qu'ils avaient engagée. Même leurs chefs ne suivaient pas un plan concerté. »

## Le discours de Petilius Cerialis à Trèves

**Tacite, *Histoires*, IV, 72-75** (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1992)

71 Telle était la situation militaire quand Petilius Cerialis arriva à Mayence. Sa venue éveilla les espoirs. Pour lui, avide de combattre et s'entendant mieux à dédaigner l'ennemi qu'à prendre contre lui ses précautions, il enflammait ses soldats de sa parole fouguese, bien décidé, aussitôt qu'il lui serait loisible d'aborder l'ennemi, à n'apporter aucun retard au combat. Des levées avaient été faites dans toute la Gaule ; il renvoie ces soldats dans leurs cités et fait proclamer que les légions suffisent à l'empire : les alliés n'avaient qu'à reprendre les occupations de la paix en toute sécurité et dans la pensée que la guerre était terminée, puisque des bras romains s'en chargeaient. Cette décision accrut chez les Gaulois le sentiment de l'obéissance, car, rentrés en possession de leurs jeunes hommes, ils se montrèrent plus disposés à supporter les impôts, d'autant plus enclins à remplir leurs obligations qu'on faisait fi d'eux. (...) après avoir envoyé chez les Médiomatrices des officiers chargés de mener par un raccourci les légions à l'ennemi, et après avoir ramassé ce qu'il avait trouvé de troupes à Mayence et celles qu'il y avait amenée par-dessus les Alpes, [Petilius Cerialis] arriva en trois jours de marche devant Rigodulum (...). 72 1 Cerialis, le lendemain, fit son entrée dans la colonie des Trévires ; ses soldats brûlaient de détruire la ville. C'était, disaient-ils, la patrie de Classicus, celle de Tutor ; c'est par le forfait de ces gens-là que nos légions avaient été investies et massacrées. Quel crime comparable Crémone avait-elle commis ? Pourtant elle avait été arrachée du sein de l'Italie pour avoir d'une seule nuit retardé les vainqueurs ? Tandis qu'elle était debout, intacte, aux confins de la Germanie, cette place qui s'enorgueillissait des dépouilles de nos armées, et du meurtre de leurs généraux ! Que le butin soit versé au fisc : ils se contenteraient, eux, de l'incendie et de la ruine de la colonie rebelle, qui seraient une compensation pour la destruction de tant de camps. » 2 Cerialis, craignant d'être déshonoré, s'il passait pour donner à ses soldats le goût de l'indiscipline et de la cruauté, contint leur colère ; et ils obéirent, la fin de la guerre civile les ayant rendus plus modérés à l'égard des guerres étrangères. Puis leur état d'esprit fut transformé par le pitoyable spectacle qu'offraient les légions que l'on avait rappelées de chez les Médiomatrices. 3 Elles se tenaient là, mornes, conscientes de leur forfait, les yeux fixés à terre ; en faisant leur jonction, les armées n'échangèrent pas de salut ; à ceux qui voulaient les consoler et les encourager, les soldats ne répondaient pas, cachés dans leurs tentes et évitant même la lumière du jour. Et ce n'était pas tant le danger ou la crainte que la honte et le déshonneur qui les avaient frappés de stupeur ; les vainqueurs eux-mêmes étaient abattus et, n'osant avoir recours à la parole ni aux prières, ils demandaient la grâce des coupables par leurs larmes et leur silence, jusqu'à ce que Cerialis calmât les esprits, en disant et répétant que le destin était responsable de tout ce qui était arrivé par suite de la discorde des soldats et des chefs ou de la perfidie des ennemis. 4 Ils devaient regarder ce jour comme le premier de leur service militaire et de leur serment : ni l'empereur ni lui-même ne se souvenaient de leur conduite passée. Alors ils furent accueillis dans le même camp, et défense fut faite dans les manipules à tout soldat qui aurait une discussion ou une querelle avec un camarade de lui reprocher sa rébellion ou sa défaite.

73 1 Puis il convoque à l'assemblée les Trévires et les Lingons et leur parle en ces termes : « Je n'ai jamais pratiqué l'art oratoire, et c'est par les armes que j'ai affirmé la valeur du peuple romain ; mais puisqu'à vos

yeux, ce sont les paroles qui ont le plus d'action et que vous jugez les biens et les maux, non pas d'après leur nature propre, mais d'après les paroles des mutins, j'ai décidé de vous exposer quelques idées qu'il vous sera plus utile d'entendre, maintenant que la guerre touche à sa fin, qu'il ne nous est utile à nous de les exprimer. **2** Si les chefs et les généraux romains ont pénétré dans votre pays et dans celui des autres Gaulois, ce ne fut pas par cupidité, mais à la prière de vos ancêtres, que leurs discordes épuisaient et mettaient en danger de mort, et aussi parce que les Germains, appelés à l'aide, avaient asservi leurs alliés aussi bien que leurs ennemis. Combien de combats nous avons livré aux Cimbres et aux Teutons, au prix de quelles épreuves pour nos armées et avec quel succès nous avons conduit les guerres contre les Germains, tout cela est bien connu. Et si nous avons occupé les rives du Rhin, ce n'était pas pour protéger l'Italie, mais pour empêcher quelque autre Arioviste de s'emparer du royaume des Gaules. **3** Est-ce que par hasard, vous vous croyez plus chers à Civilis, aux Bataves et aux nations d'outre-Rhin que vos pères et vos aïeux ne le furent à leurs ancêtres ? Les Germains ont toujours eu les mêmes raisons de passer dans les Gaules : la soif des plaisirs, la cupidité et le désir de changer de pays, afin de s'emparer, abandonnant leurs marécages et leurs déserts, de cette terre si fertile et de vos personnes ; du reste, la liberté et d'autres termes spécieux leur servent de prétextes, et jamais personne n'a désiré la servitude pour autrui et la domination pour lui-même sans se servir de ces mots-là. **74** **1** Des royaumes et des guerres, il y en eut toujours dans les Gaules, jusqu'au moment où vous vous êtes rangés sous nos lois. Nous, bien que si souvent provoqués par vous, nous n'avons pas usé du droit de la victoire que pour vous demander les moyens d'assurer la paix ; en effet, il ne peut y avoir de tranquillité pour les nations sans armées, pas d'armées sans soldes, ni de soldes sans tributs. Tout le reste, nous l'avons en commun : vous-mêmes bien souvent commandez nos légions, vous-mêmes gouvernez ces provinces et d'autres ; il n'y a ni privilège ni exclusion. **2** De plus, vous profitez des bons princes autant que nous, bien que vivant loin de Rome ; la cruauté des autres s'en prend à leur entourage. De même que vous supportez les mauvaises récoltes, les pluies excessives et les autres fléaux de la nature, supportez les excès ou la cupidité des tyrans. Il y aura des vices tant qu'il y aura des hommes, mais ces vices ne sont pas continuels et ils sont compensés par l'arrivée de jours meilleurs ; à moins que par hasard vous n'espériez, sous le règne de Tutor et de Classicus, un pouvoir plus modéré, ou que des tributs réduits suffiront à lever des armées capables de repousser les Germains et les Bretons. **3** Car, si les Romains sont chassés - que les dieux nous en gardent ! -, qu'arrivera-t-il sinon des guerres entre toutes les nations ? Huit cents ans d'heureuse fortune et de sage politique ont cimenté cet édifice, qui ne peut être renversé sans entraîner la ruine de qui voudrait le renverser, mais le plus grand péril est pour vous, qui possédez l'or et les richesses, causes principales des guerres. **4** Ainsi donc, aimez, honorez la paix et à la cité qui nous assure les mêmes droits, aux vaincus comme aux vainqueurs ; que les leçons de la bonne et de la mauvaise fortune vous avertissent de ne pas préférer l'esprit de résistance qui perd à l'obéissance qui donne la sécurité. » Un tel discours apaisa les auditeurs, qui s'attendaient à pire, et leur rendit courage. **75** **1** Trèves était aux mains de l'armée victorieuse, quand Civilis et Classicus envoyèrent à Cerialis une lettre dont la teneur était la suivante : Vespasien, bien qu'on en dissimulât la nouvelle, était mort, Rome et l'Italie était épuisées par la guerre civile, Mucien et Domitien n'étaient que de vains noms, sans force réelle ; Si Cerialis voulait l'empire des Gaules, eux-mêmes se contenteraient du territoire de leurs cités ; s'il aimait mieux se battre, ils ne s'y refuseraient pas non plus. Cerialis ne répondit rien à Civilis ni à Classicus ; il envoya à Domitien le porteur et la lettre elle-même.

### **La mort du proconsul d'Afrique Lucius Pison**

**Tacite, *Histoires*, IV, 48-50 (trad. H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1992)**

« Vers la même date, le proconsul Lucius Pison est mis à mort. J'exposerai les circonstances de ce meurtre le plus exactement possible, à condition de remonter jusqu'à quelques faits antérieurs, qui ne sont pas étrangers à l'origine et aux causes des crimes de ce genre. La légion cantonnée en Afrique et les troupes auxiliaires chargées de garder les frontières de l'Empire étaient, durant le principat du divin Auguste et de Tibère, sous les ordres d'un proconsul. Puis Caius César, esprit troublé et craignant Marcus Silanus, alors gouverneur de l'Afrique, enleva la légion au proconsul et la confia à un légat envoyé à cette fin. Chacun des deux disposa de la moitié des promotions, et la confusion de leurs attributions provoqua une discorde, qu'accrut encore une funeste rivalité. Le pouvoir des légats grandit, en raison de la durée de leur charge, ou parce que chez les subordonnés l'émulation est plus forte, tandis que les proconsuls les plus illustres songeaient plus à leur sécurité qu'à leur pouvoir.

Quoi qu'il en soit, la légion d'Afrique était alors commandée par Valerius Festus, un homme jeune et prodige, dont l'ambition n'était pas mince, et que sa parenté par alliance avec Vitellius inquiétait. Est-ce lui qui, au cours de fréquents entretiens, poussa Pison à la rébellion, ou bien est-ce Pison qui l'y poussa et lui résista-t-il ? On ne sait, puisque personne n'assista à leurs conversations secrètes, et, une fois Pison tué, la plupart recherchèrent la faveur du meurtrier. Il n'est pas douteux que la province et les troupes étaient hostiles à Vespasien ; de plus, certains Vitelliens, qui s'étaient enfuis de Rome ne cessaient de montrer à Pison les Gaules hésitantes, la Germanie toute prête, ses propres périls et, pour lui qui était suspect même en temps de paix, une plus grande sécurité dans la guerre. Sur ces entrefaites, Claudius Sagitta, préfet de l'aile Petriana, devança grâce à une navigation favorable, le centurion Papirius envoyé par Mucien et affirma que le centurion avait pour mission de tuer Pison, que Galerianus, son cousin et gendre avait été mis à mort, que le

seul espoir de salut était dans l'audace, mais que, pour oser, deux routes s'offraient, soit qu'il préférât prendre les armes sur-le-champ, soit que, gagnant la Gaule par mer, il se présentât comme chef aux armées vitelliennes. Ces paroles n'eurent aucun effet sur Pison. Le centurion envoyé par Mucien, sitôt entré dans le port de Carthage, ne cessa pas d'offrir à Pison, à haute voix, tous les vœux de prospérité qu'on forme d'ordinaire pour un prince ; il exhortait les gens qu'il rencontrait, frappés d'étonnement par cette attitude inattendue, à faire chorus avec lui. La foule crédule se précipite au forum et réclame la présence de Pison ; ils remplissaient tout de leurs cris de joie confus, par indifférence pour la vérité et par goût de l'adulation. Pison, averti par Sagitta ou retenu par sa réserve naturelle, ne parut pas en public et se déroba à l'enthousiasme de la foule ; il interrogea le centurion et, quand il eut l'assurance qu'on cherchait contre lui un motif d'accusation et de mort, il fit exécuter le centurion, moins dans l'espoir de sauver sa vie que par colère contre un assassin qui, après avoir été un des meurtriers de Clodius Macer, revenait, les mains couvertes du sang du légat, massacrer le proconsul. Puis, après avoir réprimandé les Carthaginois par un édit où il se disait inquiet, il cessa de remplir ses charges, mêmes habituelles, restant enfermé chez lui, de peur de donner prétexte, même fortuitement à un nouveau désordre.

Mais quand l'agitation du peuple, le supplice du centurion, d'autres nouvelles, vraies ou fausses, exagérées comme toujours par la rumeur publique, parvinrent aux oreilles de Festus, il envoya des cavaliers pour tuer Pison. Ceux-ci arrivent au galop à la maison du proconsul, dans l'obscur clarté du jour naissant ; ils y font irruption, l'épée nue, et d'ailleurs pour la plupart sans connaître Pison, car Festus avait choisi pour ce meurtre des auxiliaires puniques et maures. Non loin de sa chambre à coucher, ils rencontrèrent par hasard un esclave, à qui ils demandèrent qui il était et où était Pison. L'esclave faisant un mensonge héroïque, répondit que c'était lui et fut sur-le-champ massacré. Peu après Pison est tué, car il y avait là quelqu'un qui le connaissait, Baebius Massa, un des procureurs d'Afrique, qui était déjà le fléau des honnêtes gens, et que nous retrouverons souvent parmi les auteurs des maux que nous avons subis par la suite. Festus parti d'Adrumète, où il s'était tenu aux aguets, et regagna en hâte la légion ; il fit mettre aux fers le préfet du camp, Caetronius Pisanus ; c'était son ennemi personnel, mais il l'appelait suppôt de Pison ; il punit quelques soldats et quelques centurions, il en récompensa d'autres, sans se soucier de leurs mérites, dans un cas comme dans l'autre, mais pour faire croire qu'il avait étouffé une rébellion. »

### ***La lex de imperio Vespasiani : CIL, VI, 930***

(*ILS, 244* : trad. P. Petit, *Le premier siècle de notre ère*, Paris, Armand Colin, 1968)

Qu'il [Vespasien] soit autorisé à faire des traités avec qui il voudra, comme furent autorisés à le faire le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus ; Qu'il lui soit permis de convoquer le Sénat, d'y faire ou d'y écarter des propositions, d'y faire voter des sénatus-consultes par proposition ou par discession, comme furent autorisés à le faire le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus ; et que, lorsque le Sénat tiendra séance sur sa volonté ou à son initiative, selon son ordre devant son représentant ou en sa présence, que l'on tienne pour juridiquement fondé tout ce qui y sera fait et que cela soit observé, comme si le Sénat avait été convoqué et avait tenu séance selon la loi ;

et qu'en ce qui concerne les candidats à une magistrature, à un pouvoir civil ou militaire, ou à une curatèle, qu'il aura recommandés au Sénat ou au peuple romain, et auxquels il aura promis ou donné son suffrage, que dans chaque assemblée électorale on en tienne compte en dehors de l'ordre normal des élections ;

et qu'il soit autorisé à étendre ou porter plus loin les limites du pomerium, lorsqu'il l'aura jugé bon dans l'intérêt de l'État, comme fut autorisé à le faire Tibère Claude César Auguste Germanicus ;

et qu'il possède le droit et le pouvoir d'accomplir et de faire tout ce qu'il jugera bon, en rapport avec l'intérêt de l'État et la majesté des choses divines et humaines, publiques et privées, ainsi qu'en eurent le droit le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus ;

et qu'en ce qui concerne les lois et plébiscites qu'un acte écrit a dispensé le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus d'observer, que de ces lois et plébiscites soit dispensé l'empereur César Vespasien, et tout ce qu'ont pu faire, en vertu d'une loi ou rogation, le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste et Tibère Claude César Auguste Germanicus, que puisse également le faire l'empereur César Vespasien Auguste, et que les actes et les décrets faits ou commandés, avant la présente loi, par l'empereur César Vespasien Auguste ou par quiconque agissant sur sa délégation, soient tenus pour conformes au droit, exactement comme s'ils avaient été faits sur l'ordre du peuple ou de la plèbe.

Sanction : si quelqu'un, conformément à la présente loi, a agi ou vient à agir contre les lois, les rogations, les plébiscites ou les sénatus-consultes, ou s'il ne fait pas, conformément à la présente loi, ce qu'il aurait dû faire en vertu d'une loi, d'une rogation, d'un plébiscite ou d'un sénatus-consulte, que cela ne lui fasse aucun tort, qu'il ne soit pas tenu pour cette cause à donner quoi que ce soit au peuple, que personne ne puisse pour cette cause intenter une action ou une poursuite judiciaire, et que personne ne permette qu'une action soit introduite devant lui pour cette cause.

### **Le triomphe de Vespasien et de Titus sur les Juifs**

**Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 4-7** (trad. P. Savinel, Paris, Éditions de Minuit, 1977)

4 Les troupes, tandis qu'il faisait encore nuit, gagnèrent par centuries et par cohortes sous le commandement de leurs officiers, des emplacements non aux portes du palais d'en haut, mais à proximité du temple d'Isis, où les empereurs avaient dormi cette nuit-là. Au point du jour, Vespasien et Titus sortirent, couronnés de laurier, enveloppés dans le traditionnel vêtement de pourpre et s'avancèrent jusqu'aux Portiques d'Octavie ; c'était là en effet que le Sénat, les magistrats de haut rang et les chevaliers attendaient leur arrivée. Devant les Portiques, on avait élevé une tribune sur laquelle on avait placé pour eux des sièges d'ivoire ; ils montèrent s'y asseoir et aussitôt les acclamations s'élevèrent de la troupe, tous rendant ample témoignage de leur valeur. Eux étaient sans armes, vêtus de soie et couronnés de laurier. Ayant reçu avec bienveillance leurs acclamations, et alors qu'ils voulaient les prolonger, Vespasien fit un signe pour réclamer le silence. Dans un calme profond et général, il se leva et, s'étant recouvert presque complètement la tête d'un pan de son manteau, il récita les prières d'usage ; Titus pria de la même manière. Après les prières, Vespasien s'adressa brièvement à toute l'assemblée et renvoya les soldats prendre le déjeuner qu'il est d'usage que les empereurs leur offrent. Lui rebroussa chemin jusqu'à la porte qui tire son nom du fait que les cortèges triomphaux y passent régulièrement. Là les princes commencèrent par se restaurer, puis ils revêtirent leur tenue de triomphe et, ayant sacrifié aux dieux dont les statues se dressaient près de la porte, ils emmenèrent le cortège triomphal en le faisant passer à travers les théâtres, pour que la foule puisse voir plus facilement. 5 Il est impossible de décrire comme ils le méritent la multitude de ces spectacles et leur magnificence, se manifestant sous toutes les formes concevables, soit en œuvres d'art, soit dans les diverses catégories de richesse, soit en raretés naturelles. Car presque tout ce que les gens qui n'ont jamais été heureux ont acquis pièce par pièce – productions remarquables et précieuses de diverses nations –, tout cela prodigué en ce jour montrait la grandeur de l'Empire romain. On pouvait voir d'énormes quantités d'argent, d'or et d'ivoire, travaillés sous toutes sortes de formes et non pas comme portés dans une procession mais, si l'on peut dire, coulant comme un fleuve ; des étoffes, les unes de la pourpre la plus rare, les autres ornées de broderies babyloniennes et formant des tableaux pleins de vérité ; des pierres précieuses transparentes, les unes serties sur des couronnes d'or, les autres selon des procédés différents, étaient produites avec une telle profusion que l'on se rendait compte qu'on avait erreur en croyant que l'une quelconque d'entre elles était rare ; on transportait aussi des statues de leurs dieux d'une taille remarquable, d'un travail raffiné, et il n'y en avait aucune qui ne fût du matériau le plus précieux. On menait des animaux de quantité d'espèces, chacun paré des ornements appropriés ; la foule de leurs conducteurs était costumée en vêtements teints en pourpre et entretissés d'or. Ceux qui avaient été sélectionnés pour le cortège triomphal proprement dit portaient sur eux une tenue d'une originalité et d'une magnificence saisissantes. Bien plus, on pouvait voir que même la foule des prisonniers de guerre n'était pas sans parure : au contraire, la variété et la beauté de leurs vêtements cachaient aux regards ce qu'auraient pu avoir de répugnant les déformations de leurs corps. Mais ce qui, dans ce défilé, émerveillait le plus, c'était l'agencement des décors de théâtre mobiles : leur hauteur provoquait doute et inquiétude sur la sécurité du transport, beaucoup ayant trois et même quatre étages, tandis que la magnificence de leur agencement provoquait à la fois joie et stupeur. Beaucoup en effet étaient drapés d'étoffes brochées d'or et, sur leur pourtour, étaient fichés de l'or et de l'ivoire ouvragé. La guerre était représentée par de nombreux tableaux correspondant à ses différents épisodes et donnant une vue frappante de son déroulement : on pouvait voir en effet les ravages d'une contrée heureuse, l'anéantissement complet de bataillons ennemis ; ici une troupe en fuite, là des ennemis emmenés en captivité ; des remparts d'une hauteur extraordinaire démolis par les machines ; ailleurs, c'était la prise de citadelles inexpugnables, des cités aux remparts bourrés de défenseurs complètement maîtrisées, le déferlement de l'armée à l'intérieur des murailles, toute une zone remplie de carnage, les vaincus tendant des mains suppliantes, le feu mis aux temples, les maisons qu'on faisait crouler sur leurs occupants et, après une dévastation et une désolation générales, des fleuves coulant non au travers des champs cultivés, ni pour désaltérer les hommes et les bêtes, mais à travers un territoire encore en feu de tous les côtés ; voilà en effet ce que les Juifs étaient destinés à souffrir quand ils s'abandonnèrent à la guerre. L'art et la magnificence de ces tableaux donnaient à ceux qui n'avaient pas vu ces événements l'impression d'y assister. Sur chacun de ces décors mobiles était placé le général de la ville conquise dans la posture où il avait été pris ; de nombreux navires suivaient. Les dépouilles dans leur ensemble étaient transportées pêle-mêle ; mais on remarquait, parmi toutes, celles qui avaient été prises dans le Temple de Jérusalem : une table en or pesant plusieurs talents, un chandelier également en or mais conçu autrement que ceux dont nous nous servons habituellement. Il comportait une tige centrale fixée à un piédestal et d'où partaient des branches minces, disposées en trident et ayant chacune une lampe en métal forgé à son extrémité : il y en avait sept, pour manifester l'honneur dans lequel est tenu ce chiffre chez les Juifs. La loi des Juifs venait après et fermait le défilé des dépouilles. Elle était suivie de nombreux porteurs de statues de la Victoire, toutes faites d'ivoire et d'or, derrière lesquelles venait Vespasien sur son char, suivi de Titus ; Domitien, dans une tenue splendide, était à côté d'eux sur un cheval qui valait vraiment d'être vu. 6 Le point d'aboutissement du cortège était le temple de Jupiter Capitolin. Une fois arrivés là, ils s'arrêtèrent : c'était en effet une coutume ancestrale d'attendre l'annonce de l'exécution du général ennemi. En l'occurrence, c'était Simon, fils de Gioras qui avait ce jour-là pris part au cortège parmi les prisonniers de

guerre, puis, la corde au cou, fouetté par ceux qui l'emmenaient, avait été traîné jusqu'au lieu, situé près du Forum, où la loi prescrivait aux Romains d'exécuter les criminels condamnés à mort. Quand on annonça qu'il avait cessé de vivre, et après les acclamations universelles provoquées par cette nouvelle, les princes commencèrent les sacrifices ; après avoir sacrifié sous d'heureux auspices et dit les prières rituelles, ils se retirèrent dans le palais. Ils accueillirent certaines personnes à leur propre table pour un banquet ; pour tout le reste, les provisions pour les festins étaient toutes prêtes dans chaque foyer : car en ce jour la ville de Rome fêtait sa victoire sur l'armée ennemie, la fin des guerres civiles et la naissance de l'espoir concernant son bonheur. 7 Après la célébration du triomphe et l'affermissement de l'Empire romain, Vespasien décida d'élever un temple à la Paix. Il fut achevé très vite et surpassa toute conception humaine ; car, outre les prodigieuses richesses dans lesquelles il puisa, il l'orna des chefs d'œuvre anciens de la peinture et de la sculpture. Dans ce temple furent rassemblés et déposés tous les objets pour la contemplation desquels des hommes avaient antérieurement sillonné toute la terre habitée, désireux de les voir alors qu'ils étaient disséminés, celui-ci dans un pays, celui-là dans un autre. Il y suspendit également les vases d'or du Temple des Juifs dont il était particulièrement fier. Leur Loi et les voiles pourpres du Sanctuaire, il ordonna de les déposer et de les garder au palais.

### **Agricola en Bretagne (70-74)**

**Tacite, *Vie d'Agricola*, 7-9** (trad. E. de Saint-Denis, Paris, CUF, 1942)

« Les débuts du principat [de Vespasien] et la situation de la Ville étaient sous le contrôle de Mucien, car Domitien était alors très jeune et ne retirait de la Fortune de son père qu'une excessive liberté. Mucien chargea Agricola de lever des troupes et, comme celui-ci s'était acquitté de cette tâche avec autant de conscience que d'énergie, il lui confia le commandement de la vingtième légion, qui avait tardé à prêter serment à Vespasien ; à ce que l'on racontait, son prédécesseur s'y comportait en factieux. Il est vrai que cette légion était indisciplinée et redoutable même pour des légats consulaires ; un légat prétorien ne pouvait la tenir – était-ce la faute de son caractère ou de celui des soldats ? on ne sait. Or dans de telles conditions, Agricola, qui avait été choisi pour lui succéder et pour les punir, préféra, avec une modération exceptionnelle, laisser croire qu'il avait trouvé des soldats loyaux, et non qu'il les avait rendus tels. À cette époque, Vettius Bolanus gouvernait la Bretagne, avec plus de placidité que ne le méritait cette province farouche. Agricola modéra sa propre énergie et tempéra son ardeur, de peur de s'élever trop haut ; il savait faire preuve de déférence et il avait appris à concilier l'intérêt avec le bien. Peu après la Bretagne reçut comme légat consulaire Petilius Cerialis. Les vertus d'Agricola purent alors se manifester librement. Cependant, Cerialis ne lui fit d'abord partager que les efforts et le danger ; bientôt il l'associa aussi à sa gloire. Souvent à titre d'essai, il lui confia le commandement d'une partie de l'armée ; il lui arriva même, à la vue de ses succès, de lui confier des troupes plus nombreuses. Jamais Agricola ne se vanta de ses exploits pour les faire servir à sa renommée : c'était à son responsable, à son chef qu'en bon serviteur, il rapportait l'heureuse fortune. Ainsi, par sa valeur quand il obéissait, par sa réserve quand il parlait de lui, il échappait à l'envie, mais non pas à la gloire. Lorsqu'il revint de ce commandement de légion, le divin Vespasien l'admit au nombre des patriciens, puis le mit à la tête de la province d'Aquitaine, distinction brillante entre toutes par l'importance de cette charge et parce qu'elle laissait espérer le consulat auquel l'empereur l'avait destiné. On croit souvent que l'esprit des militaires manque de finesse parce que la justice des camps, libre de tout contrôle, simpliste et fondée principalement sur la force, ne permet pas de s'entraîner aux subtilités du forum. Mais Agricola, doté de sagesse par sa nature, avait même parmi les civils (*togati*) une attitude bonne et juste. De plus, il séparait nettement le temps des affaires et celui du repos : quand les réunions et les procès le réclamaient, il était solennel (*gravis*), déterminé, rigoureux (*severus*) et, plus souvent, miséricordieux. Mais dès qu'il avait satisfait à ses devoirs, il ne restait plus rien du personnage officiel ; il dépouillait sévérité, hauteur et âpreté. Pourtant ce qui est exceptionnel son amabilité n'entamait point son autorité, ni sa sévérité l'amour qu'on lui portait. »

### **La reprise en main de la Bretagne par Agricola (77-79)**

**Tacite, *Vie d'Agricola*, 18-21** (d'après la trad. d'E. de Saint-Denis, Paris, CUF, 1942)

La nation des Ordovisques, peu avant son arrivée, avait anéanti presque tout un corps de cavalerie auxiliaire, qui cantonnait sur son territoire ; ce fut pour la province le début du soulèvement. Ceux qui voulaient la guerre approuvaient cet exemple et ils épiaient les dispositions du nouveau gouverneur. Bien que l'été fût passé, que les effectifs fussent disséminés dans la province, que le soldat s'attendît à une année de repos, circonstances qui retardaient et entravaient l'ouverture d'hostilités, et alors que beaucoup jugeaient préférable de surveiller les points suspects, Agricola résolut d'aller au-devant du péril ; après avoir rassemblé les détachements des légions et une petite troupe d'auxiliaires, parce que les Ordovisques n'osaient pas descendre dans la plaine, il prit la tête de la colonne, pour inspirer à tous un courage égal en face d'un même péril, et fit monter l'armée à l'assaut. La tribu fut massacrée presque tout entière ; sachant bien qu'il faut serrer de près le succès, et que la réussite des premières opérations ferait redouter toutes les autres, il se proposa de soumettre l'île de Mona, dont Paulinus faisait la conquête lorsqu'il en fut rappelé par la révolte de toute la Bretagne, je l'ai mentionné plus haut. Mais, comme il arrive dans les improvisations, les navires

manquaient : la tactique et la ténacité du chef assurèrent la traversée ; il fit déposer tous leurs bagages à des auxiliaires spécialement choisis, qui savaient reconnaître les endroits guéables et nager, suivant leur habitude nationale, en dirigeant à la fois leurs personnes, leurs armes et leurs chevaux, il les lança en avant si soudainement que, stupéfaits, les ennemis, qui attendaient une flotte, des navires et la marée, crurent que rien n'était difficile ni insurmontable pour qui venait au combat de cette façon. Ainsi la paix fut demandée, et l'île capitula : Agricola fut tenu pour illustre et grand, parce que, dès son arrivée dans la province, - moment consacré par d'autres à la parade et aux présentations officielles -, il avait préféré l'action et le danger. Et pourtant Agricola, sans tirer vanité de son succès, n'appela pas campagne ni victoire le fait d'avoir contenu des vaincus ; il n'envoya même pas de messages ornés de laurier pour relater ses exploits, mais en cachant sa gloire, il l'accrut, car on supputait tout ce qu'il attendait de l'avenir pour taire de si grandes choses.

Mais averti des dispositions de la province, et sachant aussi par l'expérience d'autrui qu'on gagne peu par les armes, si, dans la suite, l'injustice sévit, il décida d'extirper les causes des guerres. Commenant par lui-même et par les siens, il réduisit d'abord son train de maison, ce qui, pour beaucoup, n'est pas moins difficile que de gouverner une province. Il ne réglait aucune affaire publique par l'intermédiaire d'affranchis ou d'esclaves ; ce n'était pas d'après ses sympathies personnelles, sur une recommandation ou des prières qu'il attachait à son service un centurion ou des soldats, mais les meilleurs il les jugeait les plus dignes de sa confiance ; il s'informait de tout, il ne punissait pas tout : aux fautes légères il appliquait l'indulgence, aux graves la sévérité ; il ne sévissait pas toujours, mais plus souvent le repentir lui suffisait ; aux charges et aux emplois administratifs il aimait mieux préposer des gens incapables d'erreurs, que d'avoir à condamner les erreurs commises. Il adoucissait les prestations de blé et la levée des impôts par leur équitable répartition, supprimant les inventions lucratives qui étaient plus pénibles à supporter que l'impôt lui-même ; en effet, pour se moquer des Bretons, on les forçait d'attendre près des greniers fermés, et, qui plus est, d'acheter du blé pour se rédimier. Des itinéraires détournés et des régions lointaines étaient prescrits aux États, et, malgré la proximité de quartiers d'hiver, ils devaient amener leur blé à des cantonnements écartés et inaccessibles, jusqu'à ce que la solution la plus simple pour tous devint pour quelques-uns source de profits.

En réprimant ces abus dès la première année, Agricola embellit d'un excellent renom la paix, que la négligence ou l'intransigeance de ses prédécesseurs faisait redouter autant que la guerre. Mais, l'été venu, ayant rassemblé son armée, il se multipliait dans les marches, louait la discipline, réfrénait les débandades, choisissait lui-même les emplacements pour le camp, reconnaissait lui-même estuaires et forêts ; cependant, loin de laisser tranquilles les pays ennemis, il les dévastait par de brusques incursions ; et, après les avoir bien terrorisés, les ménageant, il faisait au contraire miroiter les attraits de la paix. Ainsi beaucoup d'États, qui avaient, jusqu'à ce jour, traité avec nous d'égal à égal, donnèrent des otages, mirent bas leur ressentiment ; ils furent investis de garnisons et de fortins, avec tant de méthode et de vigilance que jamais canton de la Bretagne nouvellement conquis n'a passé ainsi paisiblement sous notre domination.

L'hiver suivant fut employé tout entier aux mesures les plus salutaires : pour habituer par les jouissances à la paix et à la tranquillité des hommes disséminés, sauvages et par là même disposés à guerroyer, il exhortait les particuliers, il aidait les collectivités à édifier temples, forums, maisons, louant les gens empressés, gourmandant les nonchalants : ainsi l'émulation dans la recherche de la considération remplaçait la contrainte. De plus, il faisait instruire dans les arts libéraux les fils des chefs, et préférait les dons naturels des Bretons aux talents acquis des Gaulois, si bien qu'après avoir naguère dédaigné la langue de Rome, ils se passionnaient pour son éloquence. On en vint même à priser notre costume et souvent à porter la toge ; peu à peu, on se laissa séduire par nos vices, par le goût des portiques, des bains et des festins raffinés ; dans leur inexpérience, ils appelaient civilisation ce qui contribuait à leur asservissement.

### **Le discours de Calgacus (83)**

**Tacite, *Vie d'Agricola*, 29-32 (d'après la trad. d'E. de Saint-Denis, Paris, CUF, 1942)**

Agrippa envoya donc la flotte en avant pour faire en plusieurs endroits des razzias qui inspireraient beaucoup d'affolement et de terreur ; avec l'armée allégée de ses bagages et accrue des Bretons les plus vaillants, éprouvés pendant une longue paix, il atteignit le mont Grampian, que déjà l'ennemi occupait. Car l'issue du précédent combat n'avait pas abattu les Bretons ; n'attendant que la vengeance ou la servitude, et instruits enfin de la nécessité de s'unir pour repousser le péril commun, ils avaient soulevé par des ambassades et des pactes les forces de tous les États. Déjà on apercevait plus de trente mille hommes en armes ; en outre affluait toute la jeunesse et ce qu'il y avait de vieillards encore verts et vigoureux, illustres guerriers et porteurs chacun de leurs décorations ; cependant un chef, entre plusieurs, se distinguait par la vaillance et la naissance, Calgacus ; devant la multitude assemblée et réclamant le combat, il parla, dit-on, à peu près en ces termes :

« Toutes les fois que j'examine les causes de la guerre et la nécessité qui nous presse, j'ai grand espoir qu'en ce jour votre union inaugurerait l'indépendance pour la Bretagne entière. En effet, vous faites bloc et ignorez la servitude ; plus de terre après la nôtre, et même sur mer pas de sûreté, parce que la flotte romaine nous y menace. Ainsi le combat et les armes qui sont le parti honorable pour les braves sont aussi le plus sûr pour les lâches. Les batailles antérieures, où la Bretagne a lutté contre les Romains avec des fortunes diverses, lui laissaient dans nos bras un espoir et une réserve, parce que pour nous, les plus nobles de tous ses

enfants, qui habitons à ce titre au fond de ses retraites et n'apercevons aucun des rivages asservis, la souillure de l'oppression n'entachait même pas nos regards. Placés aux confins du monde et de la liberté, nous avons été précisément défendus jusqu'à ce jour par cet éloignement et par le mystère qui couvrait notre nom ; or tout ce qui est inconnu passe pour prodigieux ; Mais aujourd'hui l'extrémité de la Bretagne est ouverte à l'ennemi ; au-delà nul autre peuple, rien que les flots, les rochers, et, plus dangereux encore, les Romains, dont on chercherait en vain par la soumission et la réserve à éviter l'insolence. Brigands du monde, depuis que, dévastant tout, ils n'ont plus de terres à ravager, ils fouillent la mer ; avides de posséder, si l'ennemi est riche, de tyranniser, s'il est pauvre, ni l'Orient, ni l'Occident ne les a rassasiés ; seuls entre tous ils convoitent avec la même ardeur l'opulence et l'indigence. Voler, massacrer, ravir, voilà ce que leur vocabulaire mensonger appelle autorité, et faire le vide, pacification.

Chacun n'a rien de plus cher que ses enfants et ses proches : la nature l'a voulu ; les nôtres sont pris par des levées pour subir ailleurs l'esclavage ; si nos femmes et nos sœurs échappent à la brutalité ennemie, elles sont souillées, au nom de l'amitié et de l'hospitalité. Biens et revenus pour l'impôt, terre et récolte pour les prestations frumentaires, que dis-je ? corps et bras pour l'aménagement des forêts et des marais sous les coups et les injures, tout est épuisé. Les esclaves de naissance ne sont vendus qu'une fois et, qui plus est, leurs maîtres les nourrissent ; la Bretagne achète chaque jour sa servitude, chaque jour l'entretient. Et de même que, dans une domesticité, les esclaves dernièrement achetés sont la risée même de leurs camarades, dans ce vieil esclavage de l'univers, on s'en prend à nous, les derniers venus, les sans-valeur, pour nous exterminer ; car nous n'avons ni champs, ni mines, ni ports, à l'exploitation desquels nous soyons réservés. Et puis la vaillance et la fierté des sujets déplaisent aux maîtres ; l'éloignement et l'isolement par eux-mêmes sont d'autant plus suspects qu'ils protègent mieux. Aussi, n'ayant à compter sur aucune indulgence, prenez enfin courage, que vous teniez surtout à la vie ou surtout à la gloire. Les Brigantes, sous la conduite d'une femme, ont été capables d'incendier une colonie, d'enlever un camp, et si le succès ne les eût engourdis, ils auraient pu secouer le joug. Nous, qui sommes inviolés et insoumis, nous qui allons apporter au combat l'esprit d'indépendance, et non des regrets, montrons dès le premier choc quels défenseurs la Calédonie s'est réservés.

Croyez-vous les Romains aussi valeureux à la guerre que débauchés en temps de paix ? ce sont nos dissensions et nos discordes qui leur donnent du lustre, les défauts de leurs ennemis qu'ils font servir à la gloire de leur armée ; cet amalgame des peuples les plus opposés, si les succès le maintiennent, les revers le dissocieront ; à moins que, par hasard, les Gaulois, les Germains et (on a honte de le dire) beaucoup de Bretons, qui peuvent prêter leur sang à la tyrannie de l'étranger ; mais qui furent plus longtemps ses ennemis que ses esclaves, ne vous semblent retenus par un fidèle attachement ! Crainte et terreur sont faibles liens d'amitié ; écarter-les ; ceux qui auront cessé de craindre, commenceront à haïr. Tout ce qui encourage à vaincre est pour nous ; les Romains n'ont pas d'épouses pour les enflammer, pas de parents pour leur reprocher la fuite ; beaucoup sont sans patrie, ou d'une autre patrie que Rome. Peu nombreux, désorientés, ne voyant autour d'eux qu'objets inconnus : ce ciel, cette mer et ces bois, ils nous sont livrés par les dieux, comme emprisonnés et ligotés. Ne vous laissez pas effrayer par une vaine apparence, par l'éclat de l'or et de l'argent, qui ne protège ni ne blesse. Au milieu des rangs ennemis, nous trouverons des bras à notre service ; les Bretons reconnaîtront leur propre cause ; les Gaulois se rappelleront leur indépendance passée ; comme naguère les Usipiens ont lâché les Romains, tous les autres Germains les abandonneront. Éta près cela, plus rien à redouter : des fortins évacués, des colonies de vieillards, des municipes affaiblis et désunis ; d'un côté, l'obéissance forcée ; de l'autre, l'injuste tyrannie. Voici leur chef, voici leur armée ; là-bas sont les impôts, les mines et les autres châtiments des esclaves ; les souffrir à tout jamais, ou vous venger tout de suite : ce champ de bataille en décidera. Donc, au moment de marcher au combat, pensez à vos ancêtres et à vos descendants ».

### **Les tablettes de Vindolanda**

#### **1°) : Tablette de Vindolanda, n° 291**

A.K. Bowman et J.D. Thomas, éd., *The Vindolanda Writing-Tablets (Tabulae Vindolandenses)*, III, Londres, The British Museum Press, 2003

Claudia Severa salue sa chère Lepidina. Le 3<sup>e</sup> jour avant les ides de [11] septembre, pour célébrer mon anniversaire, je te prie volontiers de faire en sorte de venir afin de me rendre ce jour plus agréable par ta venue... Salue de ma part ton cher Cerialis. Mon cher Aelius et notre petit garçon le saluent [...] Je compterai sur toi, ma soeur, avé et porte toi bien ma très chère âme, aussi bien que je vais. À Sulpicia Lepidina [épouse] de Cerialis de la part de Severa.

#### **2°) Tablette de Vindolanda, n° 233**

Flavius Cerialis salue son cher Brocchus. Si tu m'aimes mon frère, je te demande de m'envoyer des filets de chasse... il faudrait que tu renforces beaucoup les pièces...

#### **3°) Tablette de Vindolanda, n° 234**

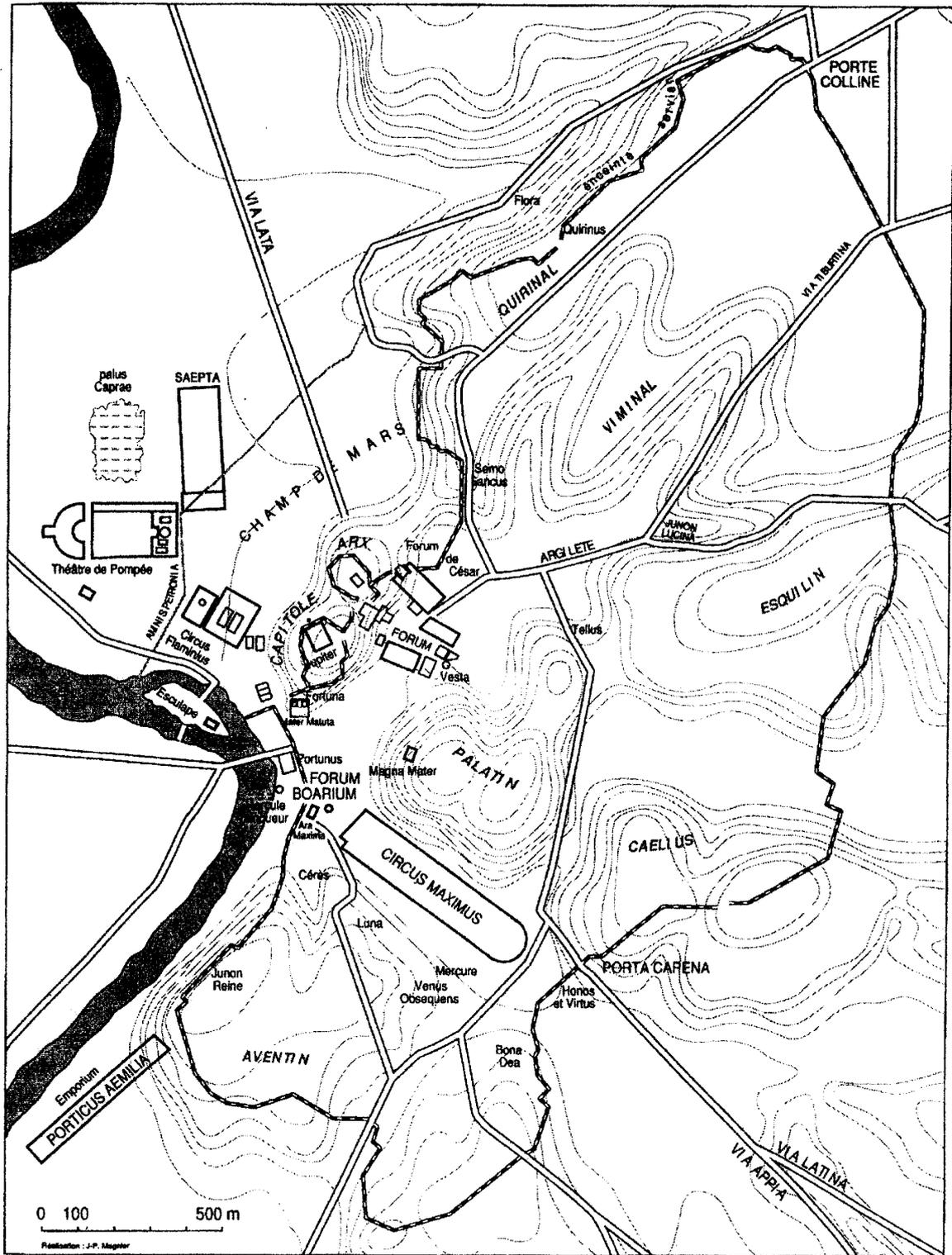
Flavius Cerialis salue son cher September. Demain, 3<sup>e</sup> jour avant les nones d'(5) octobre, seigneur, j'achèterai, comme tu le demandes, des provisions... pour supporter des tempêtes, ~~et l'hiver~~, même si elles étaient violentes.

### **Domitien sur le Danube**

**Cassius Dion, *Histoire romaine*, LXVII, 7** (trad. E. Gros, Paris, 1870)

Domitien, battu par les Marcomans, prit la fuite, et envoyant rapidement des messages à Décébale, roi des Daces, il l'incita à conclure une trêve, alors qu'il avait lui-même refusé jusqu'alors de répondre favorablement aux fréquentes requêtes de Décébale. Décébale accepta ses ouvertures, car il avait subi de graves difficultés ; cependant, il ne souhaitait pas tenir une conférence avec Domitien en personne, mais envoya à sa place Diegis avec les hommes, pour lui rendre les armes et quelques captifs, qui, prétendait-il étaient les seuls qu'il gardait. Ceci fait, Domitien posa un diadème sur la tête de Diegis, comme s'il avait vraiment soumis les Daces au point de pouvoir leur imposer qui bon lui semblait comme roi. Il accorda honneurs et argent aux soldats. Et comme s'il avait remporté une victoire, il envoya à Rome, parmi d'autres choses, des envoyés de Décébale, ainsi qu'une lettre du roi, comme il le prétendait, bien que la rumeur courût qu'il en avait forgé une fausse. Il orna les jeux qui suivirent de nombreux spectacles appropriés à un triomphe, bien qu'il n'ait pu les payer avec un quelconque butin ; au contraire, la trêve lui avait coûté plus que les pertes, car il avait tout de suite accordé des sommes d'argent considérables à Décébale ainsi que des artisans de tous les corps de métier touchant à la paix comme à la guerre, et avait promis de continuer à lui verser des sommes considérables à l'avenir.





Le site de Rome et les principaux ensembles monumentaux à la fin de la République